

...bis

Belgique-België

P.P.

1050 Bruxelles 5
1/7658

TRIMESTRIEL
BUREAU DE DÉPÔT : 1050

...bruxelles informations sociales

juin 1999
n°144

dossier

formation sociale: 80 ans ! [R]ÉVOLUTION SOCIALE?



action POUR QUEVIVE BRUXELLES

CBCS |  **CONSEIL BRUXELLOIS DE
COORDINATION SOCIALE**

Politico-Social

- Région de Bruxelles-Capitale: 10 ans ! **4**
Charles Picqué et Xavier Mabille
- Contrats de sécurité: 6 ans ! **9**
Joëlle Lacroix et Carrol Tange, Synergie

Société

- Timide, vous avez dit timide ? **22**
Dr Serge Gozlan
- Lutte contre l'isolement social **25**
Annette Perdaens

Dossier : Formations sociales: 80 ans !

- Carte d'identité des écoles sociales bruxelloises **27**
- 25 - 35 - 45 et 55 ans: 4 générations d'assistants sociaux se dévoilent (un peu) pour nous **30**
F. Leclercq, P. Scheers, G. Laurent et M. Thonon
- La formation des assistants sociaux face aux employeurs **33**
P. De Proost, T. Devroey, A. Scuffleire et P-P Constant
- Assistant social: pour une identité forte ! **39**
José Pinilla
- Changements dans les conceptions et les pratiques de la formation permanente **42**
André Stengele
- Association cherche militants **45**
Catherine Morenville

Portrait

- Lise Thiry: Au nom du Père **48**
Olivier Swingedeau

CBCS

- La scission des soins de santé à Bruxelles: irréaliste disent les mutuelles **53**
Compte rendu de la conférence du 9/02/99
- La prostitution en droit et le droit à la prostitution: 50 ans d'abolitionnisme **54**
Catherine François

Humeur

- Artistes: y a-t-il un statut dans la salle? **56**
Nathalie Cobbaut

Lecture

- Toute honte bue **57**
Pierre De Proost

- Echos divers **58**



Bruxelles Informations Sociales est la revue périodique du Conseil bruxellois de coordination sociale asbl.

Editeur responsable

Michel Pettiaux
Rue du Président 53 - 1050 Bruxelles
Tél et Fax : 32 (0)2 511.89.59
E-mail : cbc@euronet.be

Conseil d'administration

Guy Dargent, Yvan Dassy, Isabelle De Bock, Pierre De Jaegher, Jacques de Jaer, Milou Depré, Marc Dumont, Jean-Pierre Fillieux, Catherine François, José Garcia, Denis Gilbert, Jean Grimaldi, Michel Hemmerlyckx, Eliane Jacquemain, Etienne Leroy, Marc Mayer, Solveig Pahud, Michel Pettiaux, Marie-Claude Pulings, Jenny Rose, Werner Simon, Gustave Stoop, Myriam Van Espen, Lise Vanbaelen, Carine Vandroogenbroeck, Lydwine Verhaegen

Responsable de la rédaction

Solveig Pahud

Coordinateur

Alain Willaert

Comité de rédaction

Nathalie Cobbaut, Pierre De Proost, Marc Dumont, Catherine François, Catherine Giet, Michel Hemmerlyckx, Sophie Lefèvre, Béatrice Marchand, Catherine Morenville, Solveig Pahud, Alain Willaert

Ont également collaboré à ce numéro

Joëlle Lacroix, Annette Perdaens, André Stengele, Gustave Stoop, Olivier Swingedau, Carrol Tange

Conception graphique et mise en page

Nathalie Witvrouwen sprl

Photos

Bruno D'Alimonte (couverture et pp. 12, 14, 18, 40, 42, 46 et 49)
Frédéric Pauwels (p. 57)

Illustrations

Alain Dierick (pp. 23 et 56)

Impression

Régie Graphique

Par respect de l'environnement, le ...BIS est imprimé sur du papier non blanchi au chlore.

Abonnements

Membre: gratuit
Non membre: 650 FB/an (16,1 €)
à verser au compte
001-2241709-18 avec la mention
«abonnement BIS»

Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.
Les articles et extraits d'article ne peuvent être reproduits qu'avec l'accord de la rédaction.

L e ...bis 144 est placé sous le signe de l'envol.

Envol vers un nouveau siècle qui n'est plus qu'à quelques encablures, élan vers une nouvelle législature à tous les niveaux de pouvoirs, essor pour notre Région qui s'appête à quitter le temps de l'enfance institutionnelle, impulsion toujours renouvelée pour le respect des mémoires, celle de Sémira Adamu en particulier et enfin notre dossier sur la formation des assistants sociaux qui au fil des interviews et des prises de paroles révèle l'envolée infinie de la formation continuée, véritable nécessité de type éthique. Comme le dit José Pinilla en page 41, «*quand il faut faire face à des usagers en perdition, comment peut-on être porteur d'évolution si l'on est soi-même en dehors de toute dynamique de questionnement et de recherche de mieux-être, de mieux-faire et de mieux-savoir*».

La formation en service social a débuté à la fin de la première guerre mondiale. Et pourtant ce quasi siècle de professionnalisation n'a pas suffi à asseoir fortement l'identité des intervenants sociaux dont certains se vivent toujours entourés d'ennemis virtuels tels que les bénévoles ou les représentants d'autres professions.

Mais est-ce vraiment un signe de faiblesse? Toute cette encre qui coule pour, autour et alentour du travail social n'est-elle pas le signe vibrant d'une profession qui touche constamment au coeur des enjeux politiques et humains et qui finalement accepte plus naturellement de se remettre en question que les représentants un peu sclérosés d'autres professions qui prennent prétexte de savoirs plus anciens et plus formels pour faire l'économie de leur propre interdépendance. Quelle fierté de pouvoir rencontrer des formateurs qui puissent revendiquer, comme le dit Alain Scufaire en page 35, qu' «*une bonne formation se passe au lieu où un questionnement personnel rejoint un questionnement professionnel*». Médecins ou juristes, avez-vous souvent entendu cela durant vos études. A mon avis non! La question du sens est trop souvent absente de ces cursus alors qu'elle est fondamentalement présente dans les études sociales. Petit clin d'oeil encourageant vers les écoles sociales bruxelloises dont une brève carte d'identité apparaît en pages 28/29. Riches de leur passé, elles se retrouvent aujourd'hui un peu raides dans leur tout nouveau costume de Haute Ecole. Il est trop tôt encore pour tirer des conclusions de ces grands patchworks institutionnels. Il est clair par contre que les études sociales ont le vent en poupe même s'il y a moins de militance et s'il faut noter un large écrémage en fin de première année. Ouvrir toujours plus les écoles sur les terrains semble une belle voie pour contrer les effets d'homogénéisation créés par des grandes structures d'enseignement.

Quand vous ouvrirez ce ...bis, le 13 juin sera tout tout proche.

Le vote sera important pour au moins trois raisons: il intervient au lendemain d'une législature exceptionnelle qui a vu clore la période d'assainissement budgétaire et qui a connu l'émotion indicible des drames liés aux enlèvements et aux morts de nombreuses petites et jeunes filles (sans parler de toutes les affaires non encore résolues); il aura lieu alors qu'à à peine 2000 km la guerre au Kosovo rappelle les risques inhérents à l'éclatement d'un Etat fédéral; il opérera après que nous ayons pu nous rendre compte à quel point le niveau européen devient important (l'euro, la défense, la politique étrangère, les politiques européennes d'immigration...). Chacun et chacune se doit de choisir très soigneusement et sans haine les hommes et les femmes qui puissent incarner au mieux des projets d'avenir et d'espoir.

Même si certains scientifiques tout-à-fait sérieux nous prédisent l'immortalité pour l'an 2050, il semble sage de ne pas oublier pour autant la recommandation de Marc Aurèle «*Accomplis chaque action de ta vie comme si c'était la dernière*».

Solveig Pahud
Responsable de rédaction

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE *10 ans !*

Ce n'est pas la dernière histoire belge: ici complexité ne rime pas avec surréalisme! A quelques heures d'élections importantes pour la Belgique, cruciales pour Bruxelles, il nous a paru important de dresser un bilan, certes partiel, des 10 ans d'existence de notre ville en tant que Région à part entière.

Qui d'autres que Charles Picqué, son tout premier Ministre-Président, et Xavier Mabille, Directeur du CRISP pouvaient le mieux répondre à nos questions...

PAROLES DE L'ACTEUR : CHARLES PICQUÉ

Depuis la création de la Région de Bruxelles-Capitale, voici 10 ans, vous en avez assumé sans interruption la présidence, d'abord au sein d'une alliance «rouge-romaine» teintée d'amarante (PS-PSC-FDF) en 1989 puis, au sein d'une dite «coalition laïque» (PS-PRL-FDF) après les élections de 1995. Comment caractériseriez-vous ces deux périodes et que ressentez-vous après ce long bail alors que l'on sait aujourd'hui avec certitude qu'il n'y aura pas de gouvernement Picqué III ?

La première période à savoir la première législature est surtout une législature où il a fallu rôder les institutions, les faire fonctionner, voir quelle était la fiabilité des formules institutionnelles qui avaient été choisies «en théorie» pour la Région bruxelloise. C'est aussi une législature qui a été passionnante parce qu'il fallait définir globalement une stratégie d'attaque de toute une série de problèmes liés au fonctionnement de la ville et à ses réalités sociales et économiques. Ce fut une période à haut risque aussi parce qu'il fallait faire l'apprentissage du travail, ensemble, néerlandophones et francophones ; il fallait que les personnalités s'acceptent.

Mais les différents caps hasardeux ont été dépassés pour arriver à une collaboration très fructueuse et on a pu définir un pro-

jet de gestion de la ville, des modes de collaboration avec les communes, opérateurs essentiels de la vie urbaine.

La deuxième législature a été plus ingrate. Elle a d'abord démontré - et en cela c'est peut-être positif - que lorsque l'on mettait dans un gouvernement des gens qui ne partagent pas nécessairement les mêmes points de vue politique, la collégialité et la collaboration sont réellement plus ardues. C'est un leurre d'espérer le contraire. Notre avantage a été que nous avons déjà mis en chantier toute une série de choses dont nous avons prouvé quand même l'intérêt et par conséquent le partenaire libéral n'a pas détricoté l'essentiel de ce qui avait déjà été engagé. Il y a eu par contre des inflexions nouvelles qui n'ont pas mis vraiment en péril la logique et la cohérence, initiées les premières années. C'est important parce qu'une ville a un métabolisme particulier, à savoir qu'il faut du temps pour y concrétiser un certain nombre d'actions. La deuxième législature, même si elle a été moins exaltante parce que le projet avait déjà été défini, a été intéressante parce que l'on a vu se concrétiser lentement mais sûrement toute une série de choses (en matière d'aménagement du territoire, de logement, d'environnement, ...). Par contre, les deux législatures ont eu comme commun dénominateur le problème de l'éclatement des centres de décision et de pouvoir dans Bruxelles. Huit pouvoirs - la Région, les trois commissions communautaires, les deux



grandes communautés, les communes, l'Etat fédéral - coexistent sur le territoire bruxellois et l'on ne constate pas de signe d'incohérence flagrante dans les gestions définies ; on dénote même une certaine unité d'action entre tous les opérateurs, encore que je déplore amèrement le peu de collaboration de l'état fédéral.

**Quelle est votre plus grande fierté?
Quel est votre plus grand regret ?**

Ma plus grande fierté c'est certainement d'avoir participé, je l'espère de manière positive, à la création et à la gestion efficace d'une Région autonome qui a pu se révéler, se développer grâce à ses propres institutions, certes complexes. C'est d'avoir défini à travers le PRD, le Plan régional de développement, une conception globale de la ville et d'avoir pu porter un certain nombre de valeurs qui pour moi fondent et doivent fonder l'organisation de la ville comme la solidarité entre les quartiers, une hiérarchie des dépenses qui corresponde à des besoins réels.

Le regret, c'est les moyens. Nous n'avons pas eu assez de moyens pour valoriser pleinement la stratégie voulue pour rénover certains quartiers, pour lutter contre l'exclusion sociale, pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle. Je suis assez content de la méthode d'approche qui a été adoptée mais nous n'avons pas pu passer, à mes yeux, le seuil de visibilité de transformation de la ville telle que je le souhaitais parce que l'on a du disperser nos moyens dans plusieurs secteurs et dans plusieurs zones de la ville. Il faut intégrer l'idée que ce n'est qu'avec le temps que les choses pourront s'achever faute d'avoir eu les moyens plus importants plus tôt.

Vous ne serez donc plus tête de liste PS à la Région bruxelloise. Pensez-vous pouvoir mieux défendre Bruxelles au fédéral? Pourtant, il semble qu'aux prochaines échéances électorales de 1999, le plus grand danger pour la Région bruxelloise se trouve en son sein: combien de Bruxellois francophones et néerlandophones succomberont-ils aux évidences fallacieuses véhiculées par les tracts bilingues du Vlaams Blok?. Ne restiez-vous pas la personnalité idéale pour faire barrage?

Si je me présente au fédéral c'est que je crois que le sort de Bruxelles et celui des Bruxellois s'y décidera. J'ai connu trop de cas où le fédéral a tenu peu ou pas du tout compte de la spécificité bruxelloise. J'ai le sentiment que nos dossiers n'étaient pas traités avec toute la rapidité qu'il fallait. Nous étions face à un gouvernement fédéral qui se refusait à aider Bruxelles au travers notamment des accords de coopération entre la Région et l'Etat fédéral. Toute une série de thèmes qui vont du fonctionnement de la justice à Bruxelles, à la fiscalité immobilière en passant par des problèmes de sécurité, de mobilité relevant de la compétence et de l'initiative fédérales n'ont pas été abordés en tenant compte de la spécificité d'une grande métropole comme Bruxelles. Même si je suis flatté d'entendre beaucoup de gens regretter mon départ - je pense aussi qu'une institution ne doit

pas tenir, ou exagérément tenir à un seul homme. La crainte du Vlaams Blok est réelle. Voilà un bon exemple des problèmes que le fédéral n'a pas su voir venir à temps car c'est bien à ce niveau qu'il fallait lutter contre les causes de la montée de l'extrême droite qui sont notamment les problèmes de justice et de sécurité. C'est aussi le problème des tensions communautaires dont on peut quand même déplorer qu'elles ne soient pas du tout apaisées après les dernières réformes de l'Etat. Il n'y a pas de personnalité type pour faire barrage, c'est dangereux de parler comme cela. C'est sur les causes qu'il faut agir.

Par contre, ce qui est vrai c'est que je tente d'être un homme politique faisant un incessant aller-retour entre le contact populaire et le travail légistique. Un politique qui s'enferme dans trop de travail technique perd le contact avec la population et ne mesure plus très bien l'impact des décisions qu'il prend et leur intérêt ; d'autre part si ce même homme passe son temps dans les cafés, les kermesses, il est clair qu'il ne fait que de l'électoratisme sans vraiment porter des projets de changement et de transformation de la société. Cet aller-retour est un exercice difficile d'autant plus qu'il faut également se protéger soi-même en conservant un jardin secret qui permet de se ressourcer en dehors de la pression et des rivalités parfois implacables du monde politique. S'il faut pouvoir connaître l'émotion et la passion, il demeure que l'acte politique, lui, doit être posé en dehors de toute passion émotionnelle.

Je suis depuis toujours un partisan affirmé du partenariat entre le secteur associatif et le pouvoir public. D'ailleurs, sur le terrain, des programmes comme le programme cohabitation-intégration, partenariat institutionnalisé entre le pouvoir public et l'associatif donne lieu à beaucoup moins de diabolisation de part et d'autre qu'autrefois comme si chacun avait compris ses limites et voyait plutôt les formes de complémentarité et de valorisation mutuelles.

Sous la seconde législature (1995-1999), vous aviez dans vos compétences la politique de l'aide aux personnes dans le cadre de la Commission communautaire française. Pas toujours simple à Bruxelles de mener des politiques intégrées d'envergure quand il faut par ailleurs intégrer un découpage des compétences qui ne privilégie pas la cohérence des politiques. Ainsi, dans le cadre précis de la politique de l'aide aux personnes, vous n'aviez pas en charge le principal levier d'action que sont les CPAS, ceux-ci relevant de la Commission communautaire commune et

d'autres ministres de tutelle. Comment avez-vous contourné cet obstacle et comment définiriez-vous les grands axes de votre politique dans le domaine de l'aide aux personnes?

La question renvoie évidemment à l'éclatement des compétences qui est une des caractéristiques principales de la gestion de notre Région. Pour des raisons institutionnelles, les compétences ont été depuis dix ans distribuées d'une manière pas toujours très cohérente. Il faut savoir que la loi définit des blocs de compétences que l'on répartit dans un certain ordre de rang aux différents ministres mais on trouve dans le contenu de ces blocs des choses étonnantes qui font que l'économie et l'emploi n'appartiennent pas au même groupe, que les travaux publics, l'aménagement du territoire et le logement ne forment pas non plus un bloc homogène de compétences, que les communications et les transports publics ne sont pas dans le même regroupement. A moins de négocier des échanges de compétences - ce qui est assez difficile mais que l'on a parfois fait - il est clair qu'il a fallu, pen-

dant toutes ces années, assurer une certaine collégialité de l'approche des problèmes. Cela existe dans tous les gouvernements mais c'est spécialement difficile à Bruxelles vu que la répartition des compétences entre francophones et flamands donne difficilement lieu à des échanges de compétence. L'éclatement des compétences est à mes yeux plus réel dans ce gouvernement que dans les autres. La contrainte et l'obligation de collégialité ont concerné plus que tout autre le secteur social, parce que c'est le secteur qui est le plus éclaté dans les compétences pas seulement entre le bicommunautaire et le monocommunautaire mais aussi entre le bicommunautaire et le régional.

Pour la deuxième partie de votre question, je dirais que trois grands axes de ma politique dans le domaine de l'aide aux personnes se sont caractérisés par la prise en compte, par la voie consultative, des besoins exprimés par les acteurs de terrain, par l'encouragement à la modernisation et à la professionnalisation du secteur et enfin par l'intégration de la politique d'aide aux personnes au sens strict dans une vision plus large. L'aide aux personnes c'est aussi la solidarité entre les communes riches et les communes pauvres, c'est évidemment construire plus de logement social là où il faut, c'est augmenter le socle de logements pour freiner la hausse des prix pour certaines catégories de population, c'est avoir une politique d'équipements sportifs et culturels plus accessibles à tous. Tous ces secteurs s'imbriquent les uns aux autres et on ne peut pas isoler l'aide aux personnes comme devant résumer toute la politique sociale voulue pour la ville.

Vous avez toujours tenu des discours nuancés voire franchement positifs à l'égard du secteur associatif. Aujourd'hui, les dangers réels d'une vaste marchandisation de l'ensemble des secteurs échappant traditionnellement à la loi des marchés (enseignement, aide aux personnes, santé,...) se faisant sentir, quelle stratégie préconisez-vous? Quel message aimeriez-vous faire passer aux 73 fédérations d'associations bruxelloises membres du Conseil bruxellois de coordination sociale?

Je suis depuis toujours un partisan affirmé du partenariat entre le secteur associatif et le pouvoir public. J'ai toujours défendu d'ailleurs le secteur associatif comme étant une sorte de cavalerie légère de l'action sociale et un creuset d'innovation tout à fait précieux. Dans cette optique qui est la mienne, les pouvoirs politiques peuvent tirer des enseignements intéressants de ce qui est imaginé par l'associatif, comme dans une sorte de laboratoire. Cela suppose que nous n'assignions pas à l'associatif les mêmes obligations de résultat



que nous pouvons par exemple imposer à une administration dans la mesure où le travail associatif est toujours une recherche, une expérimentation, un travail innovant dans la définition des objectifs mais surtout dans la méthode de travail. S'il faut bien s'accommoder de la loi du marché dans le secteur traditionnel de l'économie, le pire danger serait que la logique marchande envahisse la sphère non-marchande. Des catégories entières de citoyens, de plus en plus enfermés dans des statuts sociaux éloignés l'un de l'autre, n'auraient plus alors accès à l'enseignement, à la santé, aux services sociaux de qualité. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne peut pas faire parfois l'expérience d'une articulation entre l'objectif social et l'objectif économique. C'est tout l'intérêt par exemple du domaine de l'éco-

nomie sociale, des entreprises d'insertion. Défions-nous quand même d'une tendance qui vise à stigmatiser le mouvement associatif travaillant dans le non-marchand comme trop coûteux, trop peu soucieux de rigueur. C'est pour cela qu'il faut d'ailleurs toujours accompagner ce partenariat avec le mouvement associatif d'une invitation à une grande rigueur de gestion.

Il y a deux dangers pour l'associatif aujourd'hui. D'un côté le péril néo-libéral qui considère que le social tel qu'organisé par l'associatif n'est qu'un instrument de remédiation, que le social ne sert qu'à colmater des brèches alors que le problème est en amont et qu'une autre dynamique économique serait susceptible de réguler les problèmes sociaux. C'est une grande blague à moins de croire qu'il y ait une main invisible qui actionne l'économie dans le sens de l'intérêt des marchands et en même temps de la solution des problèmes sociaux. Il faut des instruments régulateurs en dehors de la sphère marchande. D'un autre côté le péril planificateur existe - qui disparaît peu à peu d'ailleurs - qui considère le service public comme seul habilité à assumer toutes les tâches de régulation des problèmes sociaux. Il est clair que le service public doit rester le dépositaire premier et responsable de l'organisation de la société. Mais il faut constater que ce n'est pas suffisant et que ce n'est en plus peut-être pas entièrement salubre parce que l'asso-

ciatif, outre le fait qu'il peut être efficace pour les gens qu'il vise, est aussi un extraordinaire gisement d'emplois et un extraordinaire moyen de mobilisation des énergies à travers les travailleurs, les volontaires et les bénévoles qui y circulent. Le mouvement associatif est aussi quelque part une composante de la citoyenneté active, puisqu'on l'oublie trop souvent, le mouvement associatif est très mobilisateur de l'énergie des individus vers des objectifs d'intérêt collectif et donc souvent à l'opposé de

«Je voudrais vraiment pouvoir contribuer à créer les conditions de développement d'une Cité où le plaisir de vivre ensemble serait quasi palpable»

l'individualisme et de l'isolement ambiants. D'ailleurs, sur le terrain, des programmes comme le programme cohabitation-intégration, partenariat institutionnalisé entre le pouvoir public et l'associatif donne lieu à beaucoup moins de diabolisation de part et d'autre qu'autrefois comme si chacun avait compris ses limites et voyait plutôt les formes de complémentarité et de valorisation mutuelles.

Pour moi, l'avenir est à la diversité, à la complémentarité. Soyons vigilants face à toutes les solutions totalisantes.

Dans un autre ordre d'idée, que pensez-vous de la réflexion faite au journal «le Matin» par l'écrivain belge Henry Bauchau, 83 ans aujourd'hui, interviewé autour de son plus récent roman ANTIGONE : le problème d'une pensée personnelle des femmes est un problème de ce siècle, et le sera encore plus le siècle prochain. Ou bien les femmes arriveront à penser de manière très personnelle, et à faire pénétrer cet esprit dans la vie générale, ou il est vraisemblable que les choses se termineront très mal. Il faut que le modèle masculin cesse d'être le seul dans la vie professionnelle et publique. Antigone est une femme qui pense par elle-même, refuse le sang versé, elle n'a pas de modèle. Quand elle sent qu'elle doit faire quelque chose, elle le fait. Elle a sa propre pensée, elle la suit. C'est très important pour notre époque ?

Je pense que, qu'ils le veuillent ou non, les hommes sont fortement influencés par le poids que les femmes ont dans la perception des problèmes de notre société et la manière dont elles les vivent. Il ne faut pas sous estimer l'influence des femmes dans la culture collective. De plus en plus de femmes pèsent dans des débats publics et dans des processus de décision qui enrichissent le débat parlementaire de manière tout-à-fait spécifique et personnelle.

Mais, elles sont en nombre insuffisant. En même temps, je suis de ceux qui pensent que les femmes ne constituent pas une espèce à protéger. Il faut créer les conditions d'émancipation des femmes par elles-mêmes et d'intéressement par elles-mêmes à la vie publique et politique. Cela ne sert à rien de décréter demain qu'il faudra autant de femmes que d'hommes en politique. Le monde politique masculin se sera donné une bonne conscience mais ce n'est pas pour cela que le pari culturel de l'intéressement d'un maximum de femmes à la chose publique sera gagné. Par contre, une manière intéressante d'impliquer les femmes dans la vie publique c'est d'abord de leur garantir l'accès à des places de responsabilité, c'est que l'on crée les conditions les meilleures pour encourager l'intéressement politique. C'est triste lorsque l'on ne fait pas l'effort de mettre plus de femmes sur une liste aux élections, qu'on n'investit pas plus les femmes d'une responsabilité parce que c'est en les investissant de responsabilités qu'il y aura témoignage de tout ce qui est leur apport dans la vie publique.

La naissance et l'évolution de votre petit garçon vous font-ils envisager la politique autrement ? Vous sentez-vous plus sensible à certains événements, plus déterminé sur certains enjeux ? Ou au contraire, une terrible envie de lever le pied ?

Vous m'auriez rencontré il y a quelques années à peine, je pense que je n'aurais pas su m'épancher et m'émerveiller de la

manière dont je peux le faire aujourd'hui. C'est le fruit d'une lente évolution liée à une plus grande harmonie avec moi-même. Vous savez la vie politique est psychopathogène et à bien des égards productive de paranoïa. Il faut s'entourer de personnes et de choses qui vous mettent dans la situation de pouvoir rompre avec le monde politique. Et un enfant vous donne cela...FORT ! Les signes de reconnaissance sociale leur sont étrangers. Pour illustrer mon propos, je ne résiste pas à vous conter l'anecdote suivante: je regardais le JT un soir et je dis à Arnaud «viens voir, chéri, Papa passe à la télévision» et j'ai entendu une petite voix me crier «non, non, je t'attends pour jouer». Mon égocentrisme avait été balayé d'une phrase par cet enfant qui me disait à sa manière que ce qui importait pour lui c'était le compagnon de jeu. Il me ramenait à l'essentiel et cela je l'entends et le ressens intensément. Un enfant vous donne également une porte d'accès inattendue au désarroi en général et je suis plus inquiet qu'avant devant le hiatus existant entre la modernité triomphante et le mal-être persistant des gens. Il faut absolument ressusciter de nouveaux liens sociaux pour lutter contre l'isolement et lutter pour la solidarité. C'est pourquoi la problématique des villes me passionne à ce point car c'est un lieu qui a l'avantage de problématiser de manière extrêmement visible ce hiatus. Je voudrais vraiment pouvoir contribuer à créer les conditions de développement d'une Cité où le plaisir de vivre ensemble serait quasiment palpable. Comme vous le voyez la passion est immense mais il m'arrive quand même parfois d'avoir envie de lever le pied...mais jamais longtemps. Des moments fugaces où je suis pris par le spectre de l'impuissance, par le vertige des forces qui peuvent vous empêcher d'infléchir le mouvement des choses comme on le voudrait. Mais je le répète, ce n'est jamais longtemps.



PAROLES DE L'OBSERVATEUR : XAVIER MABILIE

1989-1999 ... la Région bruxelloise existe maintenant depuis 10 ans et a connu deux législatures à majorité différente. Comment caractériseriez-vous ces deux périodes ?

D'une législature (1989-1994) à l'autre (1994-1999), la Région de Bruxelles-Capitale a été gouvernée par deux coalitions partiellement différentes.

On sait que la majorité doit exister au sein du Conseil pris dans son ensemble mais aussi au sein de chacun de ses groupes linguistiques. Il y a eu des éléments de continuité tout au long des deux législatures : la participation PS et FDF du côté francophone,

la participation CVP et SP du côté flamand. Il y a eu un changement d'une législature à l'autre après les élections de juin 1994 : la sortie du PSC, l'arrivée du PRL. Il y a eu un changement au cours de la deuxième législature : le départ de la Volksunie.

Le premier changement s'imposait en fonction de l'accord de fédération PRL-FDF, faisant de cette force politique un élément nécessaire de toute coalition politique. Le second changement attestait de la difficulté d'établir une majorité solide dans le groupe linguistique flamand du Conseil (ce qui évoque un peu la majorité de justesse qui soutient le gouvernement flamand - qui a même cessé d'être une vraie majorité ...).

L'établissement d'un bilan complet des deux législatures représente un travail considérable. Il faut se limiter ici à quelques observations.

Certains attendaient avec scepticisme la mise en oeuvre des décisions créant les institutions de la Région de Bruxelles-Capitale. Force est de constater que, dans l'ensemble (et sans tomber dans les formules caricaturales du genre «le bilan est globalement positif»), ces institutions ont connu un fonctionnement normal en tout cas jusqu'au retrait de la Volksunie de la coalition régionale, qui a créé une situation très particulière. Il est alors très clairement apparu que ce fonctionnement est enserré dans des contraintes très sévères.

Comme l'Etat belge et peut-être encore davantage que lui, la Région de Bruxelles-Capitale est caractérisée par une asymétrie qui peut être observée au niveau du rapport entre francophones et flamands, mais qui s'est traduite par l'octroi d'un pouvoir décentralisé à la Commission communautaire française et non à son homologue flamande.

Cette asymétrie reflète en outre que les francophones tendent dans leur ensemble à considérer que Bruxelles est une région à part entière et que les flamands dans leur grande majorité considèrent qu'il s'agit d'une région qui n'est pas comme les autres. Il y a aussi des évolutions dans le temps. Pour prendre un exemple précis, c'est davantage que des nuances qui ressortent à la comparaison du Plan régional de développement élaboré au cours de la première période et du Plan régional d'affectation du sol appelé à le préciser (et, dans l'esprit de certains, à l'infléchir) et qui n'a pas encore été adopté à la fin de la deuxième.

En outre, deux législatures successives, couvrant ensemble toute une décennie, n'ont pas suffi à apaiser tout contentieux autour du statut institutionnel de Bruxelles. On se souvient des prises de position en faveur d'un statut de district européen dont il n'était pas précisé avec qui il était négociable. On connaît le projet de «Constitution flamande» et les résolutions du «Parlement» (Conseil) flamand favorable à un modèle d'Etat basé sur une dualité fondamentale, c'est-à-dire sur un Etat fédéré flamand et un Etat fédéré francophone, Bruxelles étant doté d'un statut spécifique. On sait que ce type de statut entraînerait pour les Bruxellois une situation de subordination dans laquelle le destin de la région serait décidé en-dehors d'elle.

Les élections du 13 juin semblent plus ouvertes que jamais Quels sont les scénarios possibles à Bruxelles ?

Personne ne peut aujourd'hui prédire les résultats du 13 juin ni le déroulement de l'après-élection. La Fédération PRL-FDF conserve son rang de première force politique régionale. Les perspectives sont sans doute plus ouvertes pour les autres partis. L'élément bruxellois est souvent très mal représenté dans les échantillons soumis à sondage. Ce qui accroît l'incertitude.

Les résultats que réaliseront le 13 juin les listes d'extrême-droite constituent un des enjeux importants du scrutin. Le Vlaams Blok développe une stratégie, y compris sur le plan électoral, visant à le placer en position de force dans le groupe linguistique flamand du Conseil régional. Cette stratégie tend à attirer des voix non seulement d'électeurs flamands mais également d'électeurs francophones susceptibles d'être sensibilisés par certains de leurs thèmes de campagne. La liste Front national avait en effet

réalisé une réelle percée en 1994 mais ses élus s'étaient ensuite divisés.

Le Vlaams Blok n'atteindra peut-être pas cet objectif mais il peut contraindre éventuellement - dans une situation un peu semblable à celle du Conseil communal à Anvers - les partis démocratiques à s'allier ensemble contre lui, ce qui aurait pour effet d'estomper le débat entre eux.

Quel regard portez-vous aujourd'hui sur l'état des relations entre les associations et les pouvoirs publics à Bruxelles ?

A Bruxelles comme ailleurs, les associations et les pouvoirs publics sont face à face, les unes et les autres agissent à partir de logiques différentes.

A Bruxelles plus qu'ailleurs, le face à face est conditionné par des problématiques exclusivement urbaines, avec toutes les implications prévisibles au regard de l'exclusion sociale et aussi au risque de progression électorale de l'extrême droite (écho politique de l'anomie urbaine pour reprendre les termes de Pascal Perrineau⁽¹⁾).

Ni les associations ni les pouvoirs publics ne sont des ensembles homogènes. Les associations sont actives dans de multiples secteurs, dissemblables en termes d'enjeux et de moyens. Les pouvoirs publics existent à divers niveaux, eux aussi dotés de façon inégale.

Le face à face associations-pouvoirs publics n'est pas toujours frontal, loin de là. Des parlementaires régionaux constituent de ce point de vue une sorte d'espace de médiation.

Le face à face associations-pouvoirs publics n'est pas toujours frontal, loin de là. Des parlementaires régionaux constituent de ce point de vue une sorte d'espace de médiation.

Ce qui se passe au Kosovo peut-il faire voir d'un jour différent l'avenir de la Belgique ?

Cela ne constitue pas comme tel un enjeu de la consultation du 13 juin. Mais c'en est sans doute un facteur de conditionnement. Il appelle à une réflexion (bien sûr à travers une lunette grossissante de forte puissance !) sur les risques inhérents à l'éclatement d'un Etat fédéral et notamment sur la difficulté de considérer les limites administratives internes d'un tel Etat comme la préfiguration de frontières internationales. Et aussi à une réflexion sur l'accueil des réfugiés.

* Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale
** Directeur du Centre de Recherche et d'Informations Socio-Politiques (CRISP)

*** Secrétaire-Général du CBCS

(1) Pascal Perrineau, «Front national; l'écho politique de l'anomie urbaine», in *La France en politique 1988*, pp. 22-38, Esprit Fayard Seuil.

LES CONTRATS DE SÉCURITÉ **6 ans!**

CONTEXTE

L'évaluation scientifique : quel mandat ?

Depuis le début de l'installation des contrats de sécurité en 1992 au niveau local, un dispositif de recherche évaluative scientifique des programmes d'actions inscrits dans ces contrats a été organisé par le ministère de l'Intérieur. A cette fin, des mandats de recherche évaluative ont été confiés à différents centres de recherche, dont l'asbl Synergie pour les contrats de sécurité et de société bruxellois¹.

Etant donné l'impossibilité de mener une recherche sur l'ensemble des actions inscrites dans ces contrats (en termes de moyens accordés), le mandat de recherche ainsi confié à Synergie s'est centré sur des catégories d'actions apparaissant pour les commanditaires (le ministère de l'Intérieur, Police Générale du Royaume) comme prioritaires, à savoir: les pratiques de police de proximité, les pratiques de lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaires, les pratiques de coordination des volets social et policier des contrats de sécurité ainsi que le fonctionnement des conseils consultatifs communaux de prévention.

Pendant plus de quatre années, hormis le travail de collecte d'informations issus de la littérature scientifique, des textes de lois et documents officiels, des notes internes aux services étudiés,... nous avons procédé à l'examen des pratiques professionnelles d'acteurs de terrain (assistants de police, civils au sein des services de la famille et de la jeunesse des polices communales, agents de police, médiateurs scolaires communaux et fonctionnaires de prévention) et de leurs représentations professionnelles des fonctions les ayant institués sur l'échiquier du champ des interventions préventives et répressives. Tant le dire (la pratique discursive) que le faire (les pratiques effectives) ont fait l'objet de nos travaux.

Comment a-t-on procédé et pourquoi?

Le constat du passage d'un Etat «providence» centralisateur à un Etat «animateur»² oblige à considérer autrement le rôle de l'Etat. La décentralisation bouleverse les règles du jeu dans la mesure où les acteurs de terrain sont «invités» explicitement à se questionner sur la valeur et les effets des actions qu'ils accomplissent, dans un processus de travail dont ils n'ont pas la totale maîtrise. Les caractéristiques personnelles, aptitudes, compétences acquises, traits de personnalité, qualités sociales constituent sans aucun doute des facteurs d'efficacité individuelle dans l'organisation. Néanmoins, comme l'explique Levy-Leboyer, *Il faut que l'organisation sache employer ces qualités, notamment qu'elle donne à son personnel des conditions de travail satisfaisantes, qu'elle crée un cadre et un climat propres à favoriser la motivation et l'implication dans le travail et qu'elle favorise le*

développement individuel des compétences. Autrement dit, le comportement et l'efficacité des personnes dans l'organisation ne peuvent être expliqués totalement par les variables individuelles, et ceci est essentiel pour comprendre la méthode et les techniques de recherche évaluative que nous avons mobilisées. Si l'on accepte ce postulat, il faut reconnaître que des contextes locaux différents peuvent donner naissance à des réalités professionnelles différentes. C'est pourquoi notre objectif n'a jamais été d'évaluer des performances individuelles mais bien d'évaluer la mise en œuvre des projets inscrits dans un programme politique, développés au niveau local et, certes, portés par des personnes.

Pour soutenir l'adéquation de cette option méthodologique à notre objet d'étude (une politique publique, locale, contractuelle), nous nous sommes inspirés de recherches évaluatives effectuées, entre autres, en France, et aux Etats-Unis, où la diffusion de la culture de l'évaluation démocratique des politiques publiques au niveau local a été largement impulsée ces deux dernières décennies.³

Les autorités communales⁴ sont donc bien au centre du pilotage local des programmes d'actions (ou de projets) inscrits dans les contrats de sécurité et de société, à charge de chacune d'elles de recruter le personnel nécessaire à l'accomplissement de son engagement contractuel et d'offrir un cadre de travail approprié au bon déroulement de ces activités.

La **méthode d'évaluation** retenue est qualifiée d'**interactive** parce que le rapport interindividuel est privilégié, permettant de déboucher sur un véritable dialogue prenant en compte et faisant ressortir les attentes des parties impliquées dans le processus évaluatif. La méthode est également **contextualisée et qualitative**.

Les raisons de ce choix méthodologique tiennent d'abord à la politique elle-même et à son dispositif de mise en œuvre. Dans la mesure où il s'agit d'une politique qui insiste sur les nécessaires contextualisation locale et prise en compte des spécificités locales, sur la nécessité d'y adapter les projets et réalisations, les chercheurs doivent inclure dans leurs investigations une attention à la réalisation de ces principes (qui sont une orientation de base de la politique à évaluer).

Elles tiennent aussi aux exigences d'un dispositif d'évaluation susceptible de produire des résultats pertinents d'un point de vue politique et défendables sur un plan scientifique.

Pour une politique qui se veut «locale», il semble pertinent de coupler la question «qu'est-ce qui marche?» à une autre portant sur «les circonstances où ça fonctionne?». Une action ou un service peut fonctionner dans certaines circonstances et être un

échec dans d'autres. Il serait contre-productif de disqualifier cette action parce qu'elle ne marche pas dans une certaine commune alors qu'ailleurs elle produit des résultats intéressants. Il est dès lors important d'analyser les circonstances et les facteurs qui expliquent la différence et pour cela il faut tenir compte des contextes et des spécificités locales (nature des problèmes, mais aussi facteurs organisationnels, ressources locales, etc.). D'une manière générale, au-delà du caractère «local» de la politique à évaluer, il nous a semblé qu'il ne fallait pas faire l'économie de l'analyse des processus intermédiaires et du contexte de mise en oeuvre des projets devant être évalués. Sans connaître le contenu de la «boîte noire», on n'a aucun moyen d'interpréter les résultats obtenus, qu'ils soient positifs ou négatifs. Or, évaluer signifie comparer «quelque chose à quelque chose» (ou comparer un référé à un référent). En l'absence de point de départ, la construction d'un référent (directement lié aux objectifs des projets) a constitué une étape indispensable pour chacun des projets développés dans les services, et ce local, afin de pouvoir se forger une opinion critique sur les activités organisées.

La connaissance des projets (soit la construction de référent) et des contextes locaux a nécessité l'adoption de techniques qualitatives de collecte d'informations auxquelles nous avons eu recours pendant 4 années (recueil de données déjà existantes dans des dossiers construits individuellement par les intervenants et analyse de leur contenu, entretiens individuels, entretiens de groupes, observations *in situ* ou directe).

Ce délai a été indispensable à deux titres:

- (1) à l'acceptation de la culture d'évaluation au niveau local, incarnée notamment par les chargés d'évaluation scientifique;
- (2) à l'accumulation d'informations pertinentes, c'est-à-dire complètes et fondées sur une multiplicité de points de vue.

Pour l'évaluation d'une politique inscrite dans une perspective pragmatique et basée sur l'expérience, ce qui est le cas des politiques de sécurisation, nous avons dû nous donner les moyens d'analyser les étapes du processus de mise en oeuvre puisqu'on est en plein dans l'expérimentation politique. L'analyse du processus de mise en oeuvre implique en l'occurrence la prise en considération des éléments pertinents du contexte par rapport à l'objet à évaluer.

C'est seulement la comparaison et l'analyse transversale des réalisations d'un même «genre» (les «thèmes» ou les projets énoncés de manière semblable) dans différents lieux (les communes) qui permettent de cerner certains facteurs à caractère local pertinents pour la mise en oeuvre d'un type d'action ou la création d'un service.

Quelle volonté politique ?

Les lignes directrices de la politique socio-sécuritaire menée depuis l'entrée en vigueur des contrats de sécurité (et de société) s'inscrivent elles-mêmes dans le contrat que le Gouvernement fédéral voulait conclure avec le citoyen, présenté dans sa déclara-

tion gouvernementale du 9 mars 1992. Ce contrat reposait sur cinq défis à relever: la sécurité du citoyen, plus d'équité par une meilleure administration de la justice, une meilleure maîtrise de l'immigration, une politique de l'environnement plus poussée, une société solidaire. La rencontre du premier de ces défis (...) *vise la restauration d'une vie «normale» dans les grandes entités urbaines. Cela implique la poursuite et le renforcement des actions de prévention contre la petite criminalité. En plus, l'Etat conclura des «contrats de sécurité» - permettant de mieux répondre aux besoins locaux, - prioritairement dans les grandes entités urbaines, - qui comprendront des engagements précis tant de la part des «acteurs de sécurité» que de celle de l'Etat, notamment sur le plan financier. Les contrats de sécurité se situent dans un programme d'urgence axé sur les problèmes de société et permettent de réagir rapidement sur les problèmes quotidiens du citoyen*⁵. Le développement de la politique socio-sécuritaire devait reposer à Bruxelles sur des lignes directrices émises par le Fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale.

**«Notre objectif
n'a jamais été
d'évaluer des perfor-
mances individuelles
mais bien d'évaluer
la mise en oeuvre
des projets inscrits
dans un programme
politique, développés
au niveau local et,
certes, portés par des
personnes»**

Les fonctionnaires de prévention, les médiateurs scolaires communaux, les assistants de police et civils des services de la jeunesse et de la famille des polices communales, ainsi que le personnel des polices communales nous ont tous parlé, plus ou moins explicitement, de la manière dont ils se représentaient leur fonction. Si ces fonctions s'inscrivent dans les lignes directrices de la politique socio-sécuritaire développée depuis 1991, force est de constater qu'il s'agit d'un discours peu présent. C'est dire que si une politique et ses discours s'imposent aux acteurs comme un cadre organisateur venu du haut et porteur d'idéologies, ce sont les acteurs de terrains, les praticiens, qui en ont la maîtrise, maîtrise spécifique aux conditions locales dans lesquelles le programme d'actions ou de projets s'actualise. Si les professionnels connaissent plus ou moins le discours normatif instituant leur fonction, ce discours normatif va échapper à ceux qui l'ont produit, le «terrain» va se le ré-approprier.

La volonté de construire une politique sur base de données fiables

Il s'agissait, pour le supra-local, d'inviter les communes à prendre en compte les statistiques de la criminalité enregistrée dans leur gestion concrète de la criminalité. Les statistiques présentées par le ministère de l'Intérieur étaient celles issues des services de police, portant sur leurs activités (estimation chiffrée des faits de délinquance sur le territoire) et celles issues du Service Général d'Appui Policier. Pour produire une analyse fine, les autorités communales étaient encouragées à prendre en compte, dans l'interprétation et l'usage de ces données, le contexte local. Un des projets inscrits dans certains contrats de sécurité et de société signés au niveau local concerne d'ailleurs la constitution d'un service d'analyse criminelle dans chaque commune.

Alors que la validité des statistiques de la criminalité enregistrée comme mesure de la «délinquance» demeure sujette à caution⁶, il n'en reste pas moins que politiques et médias, restent très friands de ces données quantitatives présentées comme «objectives». Le fait que ces données statistiques ne constituent pas un reflet objectif de la réalité, mais sont le résultat d'une

construction nécessite une lecture et un usage critiques et prudents. L'effet inattendu d'un usage non raisonné, irréflecti de ces données peut être le ravivement ou la production d'un sentiment d'insécurité. La proximité policière, par exemple, organisée dans des quartiers ciblés, est légitimée par une sorte de consensus, d'accord tacite, sur l'existence d'un sentiment d'insécurité contre lequel il faut lutter. «Si au départ, dans les discours théoriques, mais aussi et surtout dans les discours politiques, le sentiment d'insécurité était réduit uniquement à la 'peur du crime' ou à la peur d'une probabilité d'être victime (ou plus largement, d'une agression), aujourd'hui, bon nombre de scientifiques s'accordent pour dire que le sentiment d'insécurité est 'plus que la peur du crime'. C'est-à-dire qu'il n'existe pas de lien direct et mécanique entre le taux de délinquance et l'importance du sentiment d'insécurité. Ce qui ne signifie pas que le taux de délinquance n'ait aucune influence sur ce dernier; cependant, il n'explique pas tout»⁷. Les résultats de l'enquête «moniteur de sécurité» conduite par le Service Général d'Appui Policier ont d'ailleurs démontré qu'en termes d'insécurité, au niveau des quartiers, la sécurité routière, la saleté, les odeurs, les bruits préoccupent fortement la population dans la plupart des communes, avant même les risques d'agression⁸.

La volonté de mener une politique reposant sur une approche globale, intégrée

Cette volonté supposait le recours simultané à la prévention situationnelle (prévention technique et policière) et à la prévention sociale (générale et spécialisée). En invitant à inscrire les efforts dans une approche large et une politique de bien-être global, les politiques admettaient la complexité des phénomènes. Lutter contre ces derniers nécessitait, selon les pouvoirs publics, le développement de réponses jouant sur le couple prévention/répression. Schématiquement, l'idée proposée était la suivante: une politique de prévention et de répression large ou globale, impliquait la concertation avec une politique sociale générale et une politique de poursuites judiciaires adaptées. Cela explique pourquoi les contrats de sécurité et de société incluent des actions de nature plus sociale (inscrites dans ce qui été nommé initialement le volet «prévention») souvent financées par les Régions, à côté d'actions de maintien de l'ordre relevant du ministère de l'Intérieur (inscrites dans le «volet police»). Depuis le lancement des contrats de sécurité, de nouveaux partenaires politiques et financiers se sont inscrits dans ce programme politique, projets faisant l'objet de nouveaux volets: ministère de la Justice (mesures judiciaires alternatives), ministère de l'Emploi (assistants de prévention et de sécurité dans le cadre des Agences Locales pour l'Emploi.), ministère des Affaires Sociales (toxicomanie), ministères de la Communauté Française et de l'Éducation et Promotion de la Santé (opérations de prévention des toxicomanies dans certains établissements d'enseignement secondaire de langue française). L'ensemble de ces pouvoirs publics constituent désormais les pourvoyeurs de fonds des contrats de sécurité et de société. En '98, un autre volet s'est ouvert: volet Renouveau Urbain (discuté en Conférence Interministérielle), qui inclut la participation du Fédéral, des Régions, de la Communauté Française (prévention générale), et des communes qui doivent aussi s'engager financièrement (10 % minimum), étant entendus pour ces deux derniers partenaires qu'il peut s'agir soit de valorisation de l'existant, soit de participation financière supplémentaire.

Sur le terrain, dans les communes, qu'advient-il de ces déclarations d'intentions et projets?

Des services publics ont été créés (des bureaux d'assistance aux victimes, des services de médiation scolaire communale, des

services d'assistants de concertation, des services d'éducateurs de rue etc.); d'autres ont été renforcés par l'engagement de civils attachés à des services de police, des auxiliaires de police, des agents de police); enfin, au sein de certains services, du personnel a dû se centrer sur des tâches particulières (hyperspécialisation, par exemple autour de la lutte contre l'absentéisme scolaire).

Il est vite apparu que l'installation matérielle (bureau situé dans le commissariat, à la maison communale, dans un service social communal, dans une mission locale etc.) et le lien hiérarchique supposé avec le chef de corps (par les travailleurs sociaux du secteur classique de l'aide sociale) ont contribué aux difficultés d'intégration de ces nouveaux travailleurs sociaux dans le paysage communal et d'identification claire des praticiens aux champs d'intervention préventif ou répressif. C'est ce que d'aucuns ont appelé le mélange des genres ou la confusion des rôles, social et policier, préventif et répressif.

En théorie, et très schématiquement, une fonction se caractérise par la détermination d'un service à rendre, par l'adhésion à un rôle professionnel attendu et par l'activation de compétences spécifiques en adéquation avec le rôle joué, et ce pour un ensemble de personnes exerçant une même activité. C'est à partir d'une définition de fonction claire que les professionnels vont pouvoir se nommer et ainsi s'exposer aux regards des autres catégories de professionnels, et par conséquent s'en différencier. D. Verba écrit d'ailleurs à ce sujet que *Dire sa profession ou son métier, c'est donc bien dire qui l'on est, se signifier aux yeux des autres, se valoriser ou se dévaloriser à tel point que notre activité professionnelle et le titre par lequel nous la désignons nous disposent, à l'inverse des sociétés traditionnelles, bien plus sûrement dans l'espace social que notre nom ou notre appartenance régionale. Les mots par lesquels les activités professionnelles se désignent constituent ainsi des efforts permanents d'imposition symbolique qui font partie de l'effort argumentaire en vue de la conquête non seulement d'un statut, mais d'une identité personnelle*⁹.

Particulièrement, en ce qui concerne les professionnels engagés dans le volet social des contrats de sécurité et de société (fonctionnaire de prévention, médiateur scolaire communal, assistant de concertation, éducateur, travailleur social, assistant de prévention et de sécurité, etc.) et le personnel civil attaché aux services de police, nous avons vu tout au long de nos démarches que les définitions de fonction préalablement établies étaient peu opérantes et, de leur point de vue, insatisfaisantes. Ces «nouvelles» fonctions - dont la nouveauté se limite parfois au contexte politique les instituant - sont légitimées, entre autres, par des consignes de travail imprécises et sujettes à interprétations variées.

Sur le terrain des professionnels, une différence s'impose entre le personnel du volet social et le personnel policier. Pour la première catégorie de personnel, c'est l'empirisme et le pragmatisme qui ont régné, induisant un travail quotidien basé dans un premier temps (plus ou moins long) sur l'improvisation et l'expérimentation, et ensuite sur les leçons à tirer des essais plus ou moins malheureux et ceux plus chanceux. Pour la deuxième, le personnel de police chargé d'actualiser la politique de proximité, le poids du pragmatisme est à relativiser (des nuances existent entre les policiers selon la spécialisation du service de police) dans le sens où un cadre structurant pré-existait, ainsi que des définitions de fonction et des missions; il n'en reste pas moins que la notion même de proximité et les manières de la mettre en

œuvre sont laissées à la libre interprétation des fonctionnaires de police.

Les professionnels engagés dans les services communaux de médiation scolaire, entre autres, ont été mis face à l'obligation de construire une fonction, de créer un service «intuitivement», «inductivement», par expérimentation à partir de leurs formations, de leurs éventuelles expériences professionnelles, de leur analyse plus ou moins rapide/plus ou moins fine des problèmes locaux, et en fonction des possibilités offertes par les autorités communales. Ces possibilités dépendent par exemple des facteurs suivants: la politique de prévention déclarée et construite par les élus locaux, l'organisation et le fonctionnement des structures de consultation comme le Conseil de prévention, le recours éventuel à une structure décisionnelle en amont, en aval, ou parallèle à ce Conseil de prévention, le soutien effectif dans la création, la connaissance et la reconnaissance au niveau local d'un nouveau service, la localisation du service, le matériel de travail disponible, l'inscription dans un service communal déjà existant, la publicité faite au service créé, etc.

Ce pragmatisme ambiant a été favorisé par la faible réflexion sur le sens des fonctions instituées et par la rapidité de leur mise en place. Comme si donner un nom à une fonction suffisait à la définir et à la rendre réelle... La politique n'a-t-elle été pensée qu'en termes «promotionnels»: nommer sans réellement construire?

Certes, il est question de prévention intégrée et de police de proximité, mais ces concepts sont suffisamment flous et imprécis, même dans leur théorisation, pour que d'un point de vue pratique chacun des professionnels devant s'inscrire dans ces «philosophies» puisse y comprendre ce qu'il veut. En fonction de sa propre compréhension d'une idée générale, le professionnel construit sa fonction (et organise son service) à sa manière, dans un contexte local et institutionnel qui lui est propre. Au centre de ce constat se trouve toujours l'acteur et sa représentation de la fonction qu'il assure, renforcé par le caractère novateur (le dispositif socio-sécuritaire) et l'identification de ces nouvelles fonctions au travers de leur dénomination: fonctionnaire de prévention, médiateur scolaire, médiateur social, assistant de concertation, conseiller de prévention, etc. Quel est le sens de ces mots (et cela vaut pour les politiques, les professionnels et la population)? A quels référentiels professionnels renvoient-ils? Dans la manière dont les professionnels se représentent mentalement ces nouveaux métiers, quels imaginaire et symbolisme sont mobilisés?

La volonté de conduire une politique reposant sur une approche multidisciplinaire

Il s'agissait en outre de concevoir un programme d'actions basé sur deux conceptions de la prévention, l'une «offensive-structurelle» analysant les causes dans une optique de changement des structures et l'autre «défensive-personnelle» (défense contre un problème à visée de changement individuel). Cette approche qualifiée de «prévention intégrée» devait se réaliser par la concertation au niveau local entre professionnels de secteurs différents, les mesures à prendre devant être coordonnées dans un ensemble cohérent. A cette fin, chaque commune disposant d'un contrat de sécurité et de société a dû répondre à deux obligations:

- 1) Celle de nommer un fonctionnaire de prévention chargé de la coordination des projets du contrat de sécurité et de société, ainsi que de l'établissement et de l'entretien d'un réseau professionnel. Les contrats précisent qu'il doit être la personne de référence en matière de prévention dans les



communes bénéficiant d'un contrat de sécurité et de société. Depuis 1996, il est assisté - en principe car le cumul de fonctions est encore d'actualité dans certaines communes - d'un évaluateur interne, d'un coordinateur administratif et financier et d'un manager (généralement le Bourgmestre), tous désignés en principe par le conseil communal.

- 2) Celle de créer et de faire fonctionner un conseil consultatif communal de prévention, qui devrait rassembler des institutions de la commune, du milieu associatif ou extra-communal, ainsi que des citoyens. Les représentants ainsi mandatés devraient avoir pour dénominateur commun le souci de la qualité de la vie de la commune.

Les conseils consultatifs de prévention, dans les communes bruxelloises, ont été créés dans une logique de respect des injonctions émanant du supra-local, injonctions explicitées au travers de la circulaire OOP 18, dernièrement refondue. Reflétant souvent les équilibres politiques locaux et les «styles» des autorités locales particulières, ces instances ont rarement été composées en fonction d'une politique clairement définie de la prévention. Les réunions sont très souvent organisées dans l'objectif d'informer les membres de cette instance à propos du fonctionnement des services et projets (évaluation de l'année, présentation du «nouveau» contrat de l'année suivante, etc.) Le type d'organisation de ces conseils (la quasi impossibilité de préparer les réunions, la limitation des temps de parole, etc.) favorisent peu le débat démocratique (donc contradictoire) et la concertation, qui implique non seulement la transmission d'informations descendantes mais également remontantes. En termes de décisions - ou plus souvent d'avis - il s'agit souvent d'entériner ce qui a été déci-



entre services, de concertation et de collaboration. Du point de vue de la gestion des projets, des collaborations entre les projets communaux et ceux issus d'autres fonds (Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés, le fonds Cohabitation-Intégration, ...) étaient espérées. En fait, le centrage sur le local, la commune, positionnait l'élu local comme patron d'une certaine forme de travail social et de prévention ainsi que gestionnaire de fonds. Il était attendu que les élus politiques en redistribuent aux «entreprises» locales de projets de prévention.

Or, nous constatons que les projets subventionnés par le fonds socio-sécuritaire sont ceux développés par les mêmes instances négociant les contrats: elles financent d'emblée des projets communaux ou para-communaux. Les travailleurs sociaux du champ classique de l'aide sociale ont exprimé en de nombreuses occasions leur sentiment d'être 'doublés' sur le terrain par des nouveaux arrivants dont les missions, relativement floues, étaient soutenues par des moyens financiers largement supérieurs. C'est la logique d'intervention qui a été remise en question par les travailleurs sociaux du secteur traditionnel de l'aide sociale. Ils ont dénoncé la prééminence des pouvoirs publics, de la commune, sur les partenaires privés et le rapport inégalitaire entre les partenaires; l'absence de concertation au niveau de l'élaboration des dispositifs et de la définition d'objectifs; la redistribution des subventions est jugée

dé ailleurs et par d'autres. Les membres des conseils de prévention sont souvent réduits à être des spectateurs. Certains y investissent peu de temps. Ils interpellent rarement les responsables politiques, marquent peu d'attentes envers le conseil de prévention, demandent peu de comptes aux élus locaux (en termes de justification des décisions prises par exemple) ou d'éclaircissements sur les documents proposés (les rapports d'évaluation interne par exemple)... tant il est vrai que l'enjeu de ce type de conseil est absent, ou s'il l'est, est incompris ou caduc. De plus, les interpellations sont rares par peur que les critiques portent ombrage aux individus-travailleurs généralement membres d'office des conseils de prévention.

La «prévention intégrée» est loin d'être formalisée, réfléchie et construite en termes de politique (manière de mener les relations avec les autres, définitions de priorités d'interventions relative au bien être de la collectivité, etc.); et pour peu qu'elle le soit, elle reste «l'affaire de quelques uns» - des responsables communaux - et non de la société civile et de la société associative.

En termes de pouvoir d'avis, la logique consultative est minimaliste dans la mesure où les avis que le conseil de prévention est censé rendre aux autorités communales émanent en quelque sorte souvent de ces mêmes autorités!

La volonté de développer une politique prenant appui sur le local

Le fait de se centrer sur le niveau local supposait une plus grande souplesse au niveau de l'action puisque la distance entre les instances et le terrain est réduite. Il était postulé une meilleure connaissance des réalités des problèmes locaux. Ce centrage vers le local devait être couplé aux principes de décloisonnement

insatisfaisante. Dans ce «partenariat dirigé», l'acteur public est largement maître du jeu et de ses règles¹⁰.

En fin de compte, le caractère novateur de cette politique socio-sécuritaire se résume à trois points:

- Elle a institué, en les nommant, des «nouveaux» métiers: assistant de concertation, conseiller en prévention, médiateur social communal, assistant de prévention et de sécurité, et en complément des métiers «classiques» du champ de l'intervention sociale et de celui de l'intervention policière.
- Elle a élargi le champ de la prévention par sa volonté de «compléter» le champ classique de l'aide sociale; mais ce faisant, elle a placé des professionnels dans des positions institutionnelles difficiles: à proximité des services de police, à proximité ou au sein de services identifiés par la population comme communaux. Elle a véhiculé une idéologie et un discours stigmatisants et non reconnus par les professionnels du secteur de l'aide sociale classique. Les filiations institutionnelles ainsi créées (filiations «policière et communale») peuvent être perçues, par la population et par les travailleurs sociaux du secteur de l'aide sociale classique, comme l'exercice d'un pouvoir et d'une contrainte (émanant du Bourgmestre et de ses services) auxquels il est impossible de se soustraire.
- Elle a impulsé une logique de projet et d'évaluation des activités dans les communes, les services ont dû s'adapter à des nouvelles injonctions et logiques de travail. En ce qui concerne le personnel des services créés pour la circonstance, les professionnels ont été obligés - du moins pour les projets relevant du volet social des Contrats de sécurité et de société - de monter «avec les moyens du bord» des projets

d'actions répondant tant aux finalités supra-locales que locales, quand elles étaient exprimées.

ILLUSTRATION - LES PRATIQUES DE LUTTE CONTRE L'ABSENTÉISME SCOLAIRE.

La prévention est un champ de pratiques qui s'est étendu depuis la fin des années '80 et qui est encore aujourd'hui en grande confusion. Le cœur des débats activés par la mise en oeuvre de la politique des contrats de sécurité et de société, s'est constitué autour de la question de la coexistence de deux politiques de la jeunesse, divergentes, concurrentes, conflictuelles, et dans les faits parfois aussi reconnues comme complémentaires voire coopératives¹¹.

La politique de l'Aide à la Jeunesse se caractérise globalement par un idéal d'aide (générale et spécialisée), de prévention, d'intégration sociale, d'autonomie, de lutte contre l'exclusion sociale, de travail communautaire, de déjudiciarisation, d'émancipation (augmentation du capital social et culturel), de construction du jeune en tant que sujet de droits (et acceptation par le jeune et ses éducateurs d'échecs à court terme puisque c'est le long terme qui est visé), de reliance sociale...

La politique des contrats de sécurité et de société, elle, se caractérise globalement par un idéal de contrôle policier et social des catégories de population à risque (fragilisées), par un souci de sécurisation du citoyen insécurisé par des figures menaçantes (droit à la sécurité individuelle de tous les citoyens), par une conception de la prévention «intégrée» (répression pénale, prévention policière et sociale), par la reproduction d'un ordre social déterminé et non remis en question, par la volonté de résultats visibles à court terme, par l'encadrement des jeunes susceptibles de tomber dans la délinquance (ciblage de figures «menaçantes»), etc.

Ces deux politiques se définissent par une pratique de discours sur la jeunesse et des pratiques de terrain à l'égard de la jeunesse. L'émergence d'une nouvelle conception de la prévention «intégrée» n'a pas manqué de questionner le monde scientifique ainsi que les travailleurs sociaux soudain mis dans l'obligation de partager leur champ de travail avec des «nouveaux venus», souvent jeunes, inexpérimentés, suspectés d'être endoctrinés par la politique (socio-sécuritaire) les ayant institués. Très vite, on a vu apparaître deux clans, celui des «bons» (les anciens) et celui des «méchants» (les nouveaux)... Pourtant, actifs sur le terrain des jeunes, les travailleurs sociaux, et particulièrement ceux attachés aux volets sociaux des contrats de sécurité, affirmaient faire la même chose, le même travail social et qu'ils n'étaient pas pieds et poings liés par la philosophie socio-sécuritaire.

Les griefs des premiers travailleurs sociaux à l'égard des seconds étaient présentés dans une note de synthèse issue de «la déclaration commune concernant les contrats de sécurité»¹². Cette note a été rédigée à la suite de l'organisation d'une conférence-débat le 15 mars 1994, réunissant des professionnels du terrain psycho-médico-social. S'en est suivie une conférence de presse le 28 juin 1994.

Les signataires se disaient heureux que la sécurité des personnes et des biens soit reconnue comme un enjeu considérable et que les différentes instances politiques se soient décidées à coordonner leurs efforts et à débloquent des moyens financiers. Mais ils regrettaient l'absence d'une concertation préalable avec le secteur associatif alors qu'ils ont une longue expérience en matière de prévention et d'analyse des problèmes:

- ils regrettaient la confusion causée par l'usage de la notion de «prévention policière»;
- ils déploraient l'idéologie sécuritaire qui fait reposer *le poids des dysfonctionnements sociétaux* sur les épaules d'individus fragilisés, alors que la solution ne peut pourtant venir que d'une volonté politique s'attaquant aux *racines du mal* et non à ceux qui en subissent les conséquences;
- ils s'inquiétaient de la qualité de la confiance qu'un jeune en rupture peut avoir dans un travailleur social intervenant en cheville avec l'appareil policier;
- ils s'étonnaient des montants consacrés à ces nouveaux dispositifs alors que les moyens habituellement consacrés à la prévention dans le secteur traditionnel de l'aide sociale et à la jeunesse sont insuffisants;
- ils déploraient l'inscription des contrats de sécurité et de



- société dans un climat général de repénalisation;
- ils estimaient que l'ensemble des mesures législatives et sécuritaires témoigne d'une méfiance extrême à l'égard du travail social, des conceptions, des théories et de la déontologie défendues par le monde socio-sanitaire,
- en conclusion, ils plaidaient pour une démarcation nette entre le social et le judiciaire, entre l'associatif et le sécuritaire.

La globalisation dans un contexte sécuritaire a mis et met encore souvent mal à l'aise, les professionnels de l'aide sociale «classique». Ils évoquent les difficultés pour les travailleurs sociaux des contrats de sécurité et de société de respecter le code de déontologie du travailleur/assistant social et de maintenir le secret professionnel. Il faut cependant souligner que malgré cette situation des modalités de fonctionnement ont pu être trouvées, même si elles ne s'affichent pas publiquement.

Un paradoxe est présent à nos yeux: certains des discours mettent souvent l'accent sur le mélange de genre indu, alors que d'autres discours affirment que des collaborations satisfaisantes ont vu le jour, dans des situations chaque fois particulières. Le particularisme énoncé empêche souvent les intervenants de construire une réflexion sur les mécanismes de collaboration. Le travail en partenariat, en réseau, est un slogan: il n'existe pas de consensus sur ce qui est défini et sur comment l'atteindre. Les discours révèlent que ces pratiques de collaborations sont effectives dès lors que la rencontre entre deux personnes «se passe bien», la philosophie politique instituante s'effaçant dès lors. Il semble que la volonté de travailler ensemble a trait à la «personnalité» et à la marge de manoeuvre du travailleur social «contrat de sécurité» lui permettant de naviguer en dehors des «eaux troubles».



Fidèles à notre option méthodologique, nous avons adopté une démarche empirique afin d'appréhender cette pratique de travail social, soumise à débats par les intervenants du secteur social «classique» (par opposition aux «nouveaux» travailleurs sociaux recrutés dans le cadre d'un contrat de sécurité et de société). «Nous faisons la même chose que vous» est-il courant d'entendre du côté des travailleurs sociaux recrutés par le fonds «contrat de sécurité», le cadre étant à ce point imprécis que la marge de manoeuvre du personnel recruté a pu être étendue. Cette défense discursive - qui représente une obligation de justification - face aux critiques et attitudes de méfiance, de suspicion manifestées par les travailleurs sociaux «classiques» nous a semblé devoir être analysée en profondeur. S'ils font vraiment la même chose, où se situent les limites entre les uns et les autres? Sur quoi porte le débat?

Notre recherche a nécessité l'adoption du postulat selon lequel l'actualisation d'une fonction est déterminée à la fois par des prescriptions (mandat supra-local, mandat local, circulaire,

définition de fonction au sein d'un service, etc.); par le sujet qui agit dans une situation concrète, avec ses atouts et ses contraintes variables dans le temps, et par la représentation que chacun des sujets se fait de sa fonction (et de l'objet de ses interventions), des compétences qu'il va mobiliser (relatives à sa formation professionnelle initiale et à ses expériences professionnelles).

Nous sommes tout à fait d'accord avec Bernard Hengchen et Dominique Simon¹³ lorsqu'ils déclarent que chercher à définir empiriquement le travail social mène à un échec tant les pratiques sont éclatées et les discours épars, tant la réalité est diffuse et polymorphe - et en effet, nos investigations sur cet axe d'étude confirme cette pluralité et cet éclatement. C'est pourquoi nous nous sommes intéressés à 3 dimensions de la réalité:

- (1) le cadre politique instituant;
- (2) les pratiques professionnelles: les techniques, le statut professionnel ou institutionnel des intervenants, les formations suivies par les intervenants, avec l'objectif d'établir la spécificité éventuelle de l'intervention de médiation scolaire «communale» (par opposition aux médiateurs scolaires institués par la Communauté française, aussi dénommés «médiateurs scolaires Di Rupo») face aux autres modèles de travail social développés par les travailleurs sociaux d'un autre champ institutionnel;
- (3) la formulation du «sens», par les travailleurs de terrain, de la politique instituante et de ses modalités d'actualisation sur le terrain, ce qui devait permettre de ne pas réduire la médiation scolaire communale à ses aspects techniques.

Le cadre politique instituant

En avril 1993, une représentante du Cabinet de l'Enseignement de la Communauté française présentait le projet pour lequel elle avait été détachée: *projet de lutte contre le décrochage scolaire par un contrôle de l'obligation scolaire et par une action positive sur le terrain visant à l'amélioration de la fréquentation scolaire*. Ce projet, lancé à la suite d'une enquête dans des écoles de la Région bruxelloise, est centré sur la Région de Bruxelles-Capitale et conduit par les Communautés française et néerlandophone, était une *concrétisation d'une action demandée par le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés suite aux événements de Forest à partir desquels on s'est rendu compte que beaucoup trop de jeunes étaient à la rue pendant les heures de cours*.

La volonté des décideurs était de cerner le problème de l'absentéisme, voire du décrochage scolaire tant du point de vue des élèves que de l'organisation de l'école qui n'arrivent plus à maîtriser ces phénomènes. La représentante du Cabinet de l'Enseignement précisait que *le public-cible n'est pas forcément celui des jeunes issus de l'immigration, ce sont les jeunes Bruxellois à risque [nous soulignons]. On ne pouvait pas avoir de préjugé. C'est pour cela que l'enquête se fait dans toutes les écoles de l'agglomération bruxelloise et non pas dans des écoles précibées. Cependant, au fil de la recherche, on se rend vite compte que dans les écoles à forte population de jeunes issus de l'immigration le problème est énorme*.

L'enquête révélait qu'il s'agissait surtout des écoles de type professionnel où tant les jeunes issus de l'immigration que les jeunes belges, qui sont en minorité, décrochent. L'enseignement général fréquenté par les jeunes issus de l'immigration ne connaît pas de gros problèmes d'absentéisme, on y trouvera quelques cas, mais tout à fait gérables par l'établissement scolaire. *Le problème commence là où l'absentéisme est tellement important que*

l'école ne peut plus le gérer. Ainsi une école de 500 élèves avec une centaine d'absents par jour...

Selon les résultats de l'enquête, les écoles demandaient qu'une personne ressource soit présente pour, dès qu'un élève s'absente, (...) *entrer en contact avec l'élève et sa famille, afin de juguler le problème dans la mesure du possible.* Par ailleurs, les élèves rencontrés dans l'enquête demandaient *quelqu'un à qui parler (...)* *Je rencontre des jeunes avec des problèmes qu'un adolescent ne peut gérer seul. S'ils ne peuvent s'en libérer, ils ne pourront pas se concentrer sur leur travail*¹⁴. Les résultats de cette enquête ont été à l'origine de la mise en place des 28 médiateurs scolaires en Région bruxelloise dans des écoles ciblées et connues pour les difficultés qu'elles doivent gérer.

Dans cet exposé des motifs, il faut relever l'usage de la notion de «risque» associée aux jeunes d'origine immigrée - même si le Cabinet s'en défendait - en particulier ceux qui fréquentent les filières d'enseignement professionnel, ceux vus en rue pendant les heures de cours lors des «événements de Forest» de mai 1991, ceux pour lesquels le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés a mis en place un dispositif d'actions (dit «projets FIP») visant à promouvoir une politique d'intégration. Le risque ici combattu est supposé lié aux risques encourus par la présence des jeunes en rue: il n'est pas encore explicitement question de risques de petite délinquance. Ce pas sera franchi avec la décision d'affecter des médiateurs sociaux et des assistants de police à la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaires dans le programme d'action de la politique de prévention et de sécurité du ministère de l'Intérieur et de la Région Bruxelles-Capitale.

En outre, dans cette présentation du projet, la représentante du Cabinet de l'Enseignement insistait également sur le fait que l'école devait aussi changer «de l'intérieur». Elle évoquait: le manque d'information des enseignants sur les types de problèmes sociaux rencontrés par les familles; une institution scolaire dépassée par le rythme de développement de la société et son *enfermement dans un carcan-programme*; un enseignement professionnel devant être *mieux ciblé et dépoussiéré*; des rythmes scolaires inadaptés; des carences dans la formation des maîtres (particulièrement le manque de formation à la communication avec les élèves); et enfin, l'âge de la scolarité obligatoire qui pourrait être ramené à 16 ans¹⁵.

En mai 1993, la Conférence Interministérielle pour la Politique des Immigrés décida de lutter contre les phénomènes d'absentéisme, de décrochage et de non-inscription scolaire. Elle chargeait le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme de présider un dispositif coordonné et transversal de lutte contre le décrochage (le Dispositif Accrochage Scolaire) et déléguait ses pouvoirs à un Groupe de Pilotage Interministériel dont la présidence était également confiée au Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme.

Ce groupe de pilotage est composé de représentants du Premier Ministre, des Ministres Fédéraux de l'Intérieur, de la Justice, des Affaires Sociales, de la Santé, des Classes moyennes, des Ministres communautaires de l'Éducation, de l'Aide à la Jeunesse, du Ministre Régional Bruxellois ayant la Tutelle des Communes dans ses compétences. Le Groupe de Pilotage gère le programme de lutte contre le décrochage scolaire et oriente les travaux des deux coordinateurs du Dispositif Accrochage Scolaire, dans le souci «(...) *d'offrir une réponse globale et coordonnée au problème*». Trois axes de travail avaient été choisis:

(1) *coordination: mener les études nécessaires; harmoniser les*

missions de tous les acteurs; mettre les acteurs du terrain autour de la table; créer les synergies indispensables et informer les uns et les autres des missions de chacun;

(2) *réactivation: identifier les acteurs de lutte contre le décrochage scolaire; préciser les filières de prévention et de sanction en cas de décrochage scolaire ou de non inscription; réactiver celles-ci et évaluer leur efficacité;*

(3) *innovation: engager des médiateurs scolaires; orienter le travail d'un médiateur social communal vers les jeunes dans la rue; engager des assistants de police chargés du décrochage; organiser des coordinations locales permettant aux acteurs de se rencontrer; mener des actions locales et établir des passerelles entre l'école et l'environnement social*¹⁶.

Il s'agit d'un dispositif visant à faire travailler l'ensemble des partenaires intra et extra scolaires en complémentarité, ce qui présuppose que les uns et les autres puissent délimiter clairement leur champ d'intervention, définir des fonctions précises et fixer des objectifs à atteindre réalistes, chacun à son niveau!

Sur le plan intra-scolaire, premier niveau de gestion, le Dispositif Accrochage Scolaire envisage comme partenaires les directeurs, les médiateurs scolaires, les inspecteurs médico-sociaux, les centres psycho-médico-sociaux, les professeurs, les secrétariats, les éducateurs. Ensemble, ils ont pour mission générale la *Réorganisation de l'école en vue de répondre à la problématique du décrochage (organisation du suivi des élèves en difficulté; suivi des contacts et collaboration avec les parents; choix des interlocuteurs pour tous les contacts avec les partenaires extérieurs, diffusion de l'information, etc.)*. Il s'agit donc d'identifier les élèves «absentéistes», ce qui implique que les relevés d'absence soient systématiques, et que les travailleurs intra-scolaires soient à même de pouvoir comprendre et résoudre les difficultés à l'origine de l'absentéisme.

Sur le plan extra-scolaire, deuxième niveau de gestion, le Dispositif Accrochage Scolaire pointe comme partenaires la concertation communale, les médiateurs sociaux communaux, les délégués et conseillers du S.A.J., les travailleurs sociaux des A.M.O., la police (les assistants de police), les services sociaux et médicaux, le Parquet, les agents de prévention STIB, les maisons de quartiers, les maisons de jeunes, etc. Ils ont pour mission générale de *faire se connaître et se rencontrer les partenaires scolaires et extérieurs en vue de répondre aux difficultés scolaires et sociales des jeunes (informations mutuelles sur les missions et rôles de chacun; identifier les besoins précis des élèves en difficulté et créer les réseaux sociaux pour y répondre; mettre en action des initiatives nouvelles)*.

En juin 1993, la Conférence Interministérielle pour la Politique des Immigrés fixe les finalités et les missions globales des participants au dispositif. La philosophie générale est la suivante: *Pour répondre à la situation des jeunes non inscrits dans le système scolaire, ou en situation d'absentéisme scolaire, voire de décrochage scolaire, le présent projet, dans sa globalité, entend avoir un caractère constructif et non répressif. L'essentiel de la problématique des jeunes en rue [nous soulignons], devra être résolue par une approche globale, intégrée, dont le volet répressif, reconnu comme nécessaire, vient en appui d'une philosophie positive et préventive*¹⁷.

Il faut noter que la présence des jeunes en rue est une préoccupation centrale de la politique socio-sécuritaire. Nous voyons ici comment les deux dispositifs se rejoignent.

Les pratiques professionnelles

L'identification des professionnels

Depuis 1994, les contrats de sécurité et de société des communes bruxelloises ont inscrit dans leur programme de prévention (de la petite délinquance) et de sécurité (du citoyen) des projets de lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaires. Ces phénomènes doivent être combattus (puisque'il est question de «lutte») au niveau des communes, particulièrement - mais pas exclusivement - par deux catégories de professionnels: les assistants de police des services de la jeunesse des polices communales (subventions du ministère de l'Intérieur) et les médiateurs sociaux chargés particulièrement de l'absentéisme scolaire (subventions de la Région de Bruxelles-Capitale).

Ce sont les pratiques professionnelles de ces médiateurs scolaires communaux qui font principalement l'objet de l'article, les pratiques de lutte contre l'absentéisme scolaire au sein des services de la famille et de la jeunesse des polices communales seront évoquées de temps à autre afin d'éclairer les pratiques de ces premiers.

S'ils se nomment de façon diverses selon les communes - médiateurs sociaux, médiateurs sociaux scolaires, médiateurs scolaires communaux, médiateurs scolaires, agent de médiation - le travail social est pourtant ce qui les réunit. Cette disparité des noms de fonction reflète deux volontés:

1. la volonté de travailleurs sociaux de ne pas être stigmatisés par la politique instituante (les médiateurs sociaux étant originellement mis en place par la Région de Bruxelles - Capitale et non pas par le ministère de l'Intérieur), ou par le pouvoir local (la commune);
2. la volonté d'insister sur la spécificité de leur intervention (l'objet «scolaire»), ou sur la technique de référence (la «médiation»).

Pour notre part, la dénomination générique à laquelle nous aurons recours pour les identifier est celle de médiateur scolaire communal. Ces professionnels s'inscrivent dans le volet «social» (ou «prévention») des contrats de sécurité et de société¹⁸.

Les mandats

Les services communaux de médiation scolaire assoient leur légitimité sur le descriptif volontairement sommaire figurant dans les contrats de sécurité et de société co-signés par les parties. Il s'agit généralement de l'engagement pris de détacher un médiateur social de ses fonctions et de l'affecter à la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaires. Les textes de référence sont très généraux: *des actions spécifiques centrées notamment sur la famille, les jeunes concernés, les lieux de récréation, les institutions scolaires afin d'apporter une réponse plus adéquate tant aux problèmes de l'absentéisme scolaire qu'aux problèmes de violence au sein des écoles; rencontres interfamilles* (formulation standardisée reprise dans un contrat de sécurité et de société en 1996).

Que font-ils?

On lit dans le texte de présentation du Dispositif Accrochage Scolaire la volonté d'un certain partage des rôles entre les services de médiation scolaire - selon un axe intra-scolaire concernant les médiateurs scolaires de la Communauté française et un axe extra-scolaire concernant les médiateurs scolaires communaux - et c'est cette option que la plupart des communes ont adoptée.

Toutefois, les médiateurs scolaires communaux peuvent être «internes», c'est-à-dire que, à l'instar des médiateurs «Di Rupo», ils travaillent alors à partir d'une école. Leurs interventions peuvent être centrées prioritairement sur le climat scolaire de l'établissement. Ils assurent une permanence, reçoivent sur rendez-vous, accueillent des élèves qui sont à l'initiative de l'intervention, accueillent des élèves «envoyés» par le directeur ou professeur ou un éducateur, convoquent les parents (à la demande du directeur), vérifient les «points d'éducation», la tenue du journal de classe, les arrivées tardives, les sanctions inscrites dans le journal de classe... Ils peuvent également élaborer un plan de travail pour un élève en difficulté scolaire (soutien), reformuler des consignes pédagogiques, être un interface avec l'environnement extra-scolaire, organiser des séances d'étude, organiser un centre, modeste, de documentation et de prêt de livres, rechercher un établissement où inscrire un élève renvoyé en cours d'année, procéder à une médiation en cas de conflits, etc.

Certains sont ponctuellement «internes», quand des permanences sont organisées dans plusieurs établissements; ils peuvent également être «volants», c'est-à-dire venant dans une institution scolaire quand celle-ci leur lance un appel.

D'autres encore sont «externes», c'est-à-dire situés en dehors des écoles, dans un échevinat, une maison communale, le service «central»/coordinateur d'un contrat de sécurité, une mission locale. Les interventions sont activées au départ d'un service communal toujours situé en

dehors des écoles, à la suite d'un «signalement», de la «dénonciation» d'un problème particulier (par un directeur d'école, par un service de la famille et de la jeunesse via le Parquet). Certaines interventions sont activées à la suite de la visite d'un parent inquiet pour la scolarité de son enfant, ou d'un jeune qui a à se plaindre d'un fait discriminant à son égard. La volonté dans ce cas de figure est de créer un nouveau service communal correspondant au principe de service public, mis à la disposition de l'ensemble des écoles de la commune (parfois tous réseaux confondus).

En dehors des situations où ce sont des jeunes ou des parents qui s'adressent initialement à un service communal de médiation scolaire, les médiateurs scolaires de ce service peuvent être avertis par un tiers (école, service de la famille et de la jeunesse de la police communale). Ce dernier attend du médiateur scolaire communal qu'il analyse la situation individuelle à l'origine du sentiment d'inquiétude du monde scolaire, ou à l'origine d'une apostille du Parquet quand des faits répétés d'absentéisme se sont manifestés. Ainsi, des parents sont «convoqués», invités à se présenter, pour clarifier la situation de leur enfant. L'action se fonde sur l'obligation scolaire et fait appel à l'autorité symbo-

«Comment, par exemple, ne pas comprendre le jeune qui s'en va quand, depuis parfois son plus jeune âge, l'école lui dit «tu n'arriveras jamais à rien»»

lique attachée au Bourgmestre et à son administration. L'aide ainsi proposée est clairement contraignante, le médiateur scolaire communal, mandaté, possède l'avantage de son mandat face à son «client»: savoir, pouvoir et légitimité¹⁹.

Ce faisant, on substitue le critère d'action «interne»/«externe» au critère d'action institutionnel «médiateur Di Rupo/«médiateur communal». Ainsi, on estompe la ligne de démarcation entre les intervenants des deux secteurs.

Face à l'absence de définition des fonctions, les médiateurs scolaires communaux ont mobilisé leurs compétences professionnelles (savoir faire et savoir être) pour créer un projet de «médiation scolaire». Ainsi, dans un espace de variation déterminé par la formation professionnelle (assistant social, criminologue, éducateur, enseignant), les compétences mobilisées renvoyaient à des techniques du travail social. A contrario, ils pouvaient exprimer ce qu'ils n'étaient pas ou ne voulaient pas être²⁰: ni un éducateur en milieu scolaire qui enlève des points d'éducation, ni un *surveillant*, ni un *administratif* qui se charge de faire les relevés d'absence (même si, situé au sein d'une école, on sait qu'il peut être difficile d'y échapper).

Les interventions des services communaux de médiations scolaires peuvent porter sur:

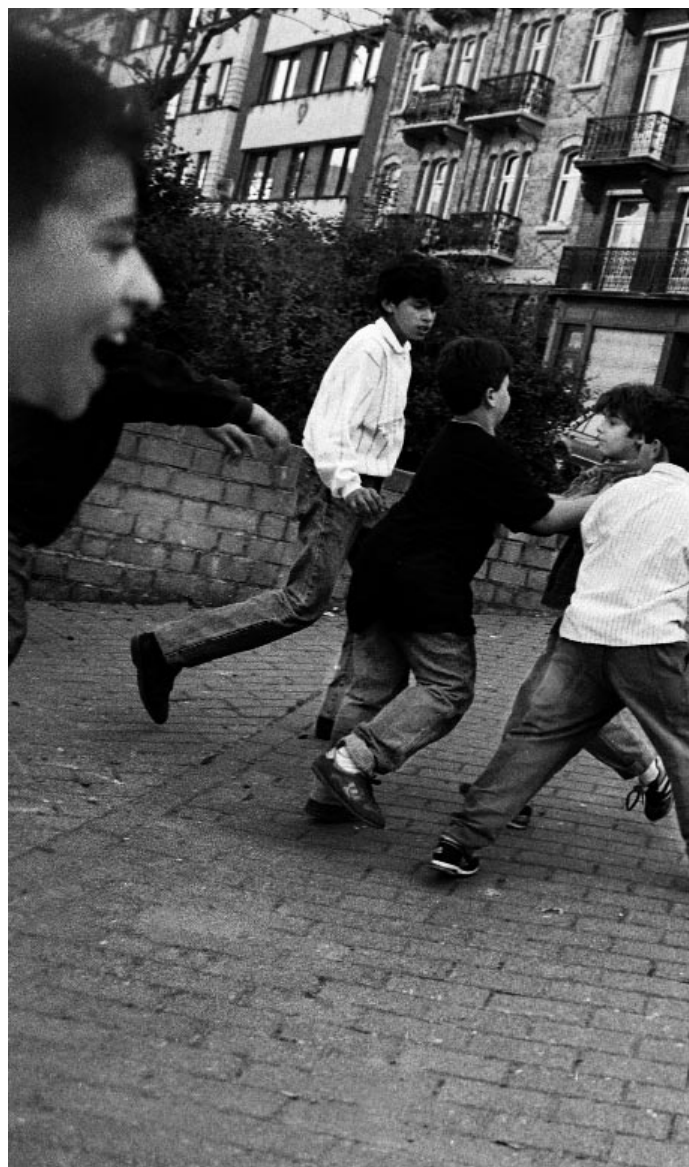
- des aspects d'ordre pédagogique: conseils sur la remise en ordre des cours, du journal de classe, sur la planification de la préparation des examens, sur la quête d'une école de devoirs, sur le fonctionnement d'une bibliothèque, sur la recherche de documentation scolaire,...
- des aspects d'ordre personnel et/ou social: comment et où chercher un job étudiant, un accompagnement pour obtenir un minimex, une aide pour organiser son émancipation d'un point de vue administratif, une aide pour la négociation d'un plan d'épurement de dettes (amendes de la STIB par exemple, pour un élève majeur), recevoir des informations sur les activités de loisir dans la commune, un soutien pour retourner à une situation familiale paisible pour tous,
- des aspects d'ordre institutionnel: préparation de la contestation de sanctions, établissement du relevé du nombre d'absences injustifiées, gestion des absences injustifiées jugées plus ou moins graves qu'il convient de «freiner», gestion des refus d'inscription au moment de la rentrée scolaire et par conséquent la recherche d'un établissement scolaire, gestion des exclusions en cours d'année et par conséquent la recherche d'un établissement scolaire, suivi de la fréquentation scolaire (contrat de bonne conduite, contrat d'accrochage scolaire dits aussi contrat de fréquentation scolaire), respect du règlement scolaire (gestion des retards), etc.

Selon nous, les pratiques professionnelles développées dans les services communaux de médiation scolaire, particulièrement pour ceux situés en dehors des écoles, mobilisent les techniques propres aux interventions en travail social.

En effet, dans le cadre d'interventions directes, ils clarifient et soutiennent, informent et éduquent, persuadent et influencent, contrôlent et exercent une autorité (accompagnement, suivi, expression d'exigences et de limites). Ils mettent en relations et créent des opportunités nouvelles (utilisation et création de structures de l'environnement et participation à celles-ci). Ils structurent une relation de travail avec le client/l'utilisateur (structuration dans le temps, utilisation de l'espace, focalisation sur des objectifs de travail).

Dans le cadre d'interventions indirectes, ils organisent l'espace et le temps et se documentent. Ils programment et planifient les interventions directes. Ils interviennent sur l'entourage de l'utilisateur. Ils collaborent, tant que faire se peut, avec d'autres travailleurs sociaux (liaison, concertation, travail en équipe, consultation).²¹

L'intervention sociale est individualisée, la règle est celle du cas par cas. Si certains services de médiation annoncent une spécialisation scolaire, l'intervention est rarement exclusivement centrée sur cet objet et la médiation, en tant que technique de résolution de conflits, est peu activée, tant il est vrai que les interventions sont initiées au départ d'autres événements qu'un «conflit». Cette technique de résolution de conflits se donne pour objectif de produire un consensus, dans un esprit de coopération, entre deux parties séparées par un différend. Le point de départ est, apprend la théorie, toujours un conflit. L'action de médiation par une tierce personne entre des groupes ou des personnes doit être *librement consentie par ceux-ci et doit être faite de telle manière que ce soient ces personnes ou ces groupes qui décident eux-mêmes des liens ou des solutions à établir par eux*²². Le tiers est une personne qui n'appartient à aucune des parties à rapprocher, il est au milieu. En principe, un médiateur n'a pas le pouvoir de trancher, il n'est ni juge ni arbitre, il n'a pas de pouvoir de décision. Les parties sont libres de s'engager dans une action de médiation, de se retirer et d'écouter les suggestions de la tierce personne. Le médiateur se voit attribuer un pouvoir moral, symbolique et c'est à ce titre qu'il est interpellé. Ces définitions stipulent donc que le médiateur est une tierce personne neutre et indépendante.



L'effort relatif à la position de neutralité est incontestable dans les discours: il est dit qu'il s'agit de veiller à ce que l'intervenant ne prenne pas position pour ou contre l'élève et ne pose pas de jugement sur ce qui s'est passé. Cette attitude est, pour certains, d'autant plus tenable si le professionnel est situé à l'extérieur de l'école ou s'il est considéré comme «agent communal au service de toutes les écoles». Néanmoins, la médiation scolaire telle qu'elle se déroule en dehors des établissements scolaires ne met pas souvent les deux parties opposées par des intérêts divergents en présence. Et ce d'autant plus que les médiateurs scolaires communaux travaillent le plus souvent dans l'urgence et se mettent au service du jeune et/ou de sa famille dans le but de régulariser la situation scolaire d'un jeune.

S'il n'est pas «pour ou contre» le jeune, le médiateur scolaire communal agit dans l'intérêt du jeune et s'engage parfois à *fond, très loin* dans la relation d'aide individuelle dans le cadre d'une intervention de type social et individuel. La position de neutralité et de «tiers neutre sans vrai pouvoir» est malmenée par le travail quotidien.

Quel est le sens des interventions extra-scolaires d'accrochage scolaire? ²³

Les médiateurs scolaires communaux sont des agents de régulation sociale. In fine, ils justifient leurs interventions respectives à partir de l'existence d'un cadre normatif, légal, auquel les jeunes sont obligatoirement confrontés: la loi sur l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans. Il s'agit d'une intervention sociale, d'aide, dans un cadre normatif et contraignant, développée dans l'idée d'échapper à l'entrée dans le système pénal ou d'empêcher

de s'y installer: éviter d'être soumis jusqu'à la fin de sa scolarité au suivi de la fréquentation scolaire par un service de la jeunesse et de la famille de la police communale, à la suite d'apostilles du Parquet. Mais ceci ne doit pas justifier de faire l'économie de penser encore l'absentéisme et le décrochage scolaires en termes de retards et d'échecs scolaires.

De par leur position institutionnelle et le cadre politique qui les a mis en place, les médiateurs scolaires communaux sont (ont été) régulièrement amenés à clarifier le champ dans lequel ils travaillent. Ils parlent de travail social, de travail individuel, de travail préventif. Ils disent se situer *quelque part dans la dimension préventive, avant la dimension répressive et faire de la prévention de dernière limite, de la prévention un peu moins douce que le médiateur scolaire de la Communauté Française, de la prévention de deuxième ligne.*

Ce qui pose problème, c'est leur identification à un dispositif sécuritaire et un travail de médiation alors que ce n'est pas ce qu'ils font à proprement parler. Continuer à les identifier par une dimension technique du travail social, c'est continuer à mettre l'accent sur le conflit et sur des belligérants qu'ils ont pour mission de mettre en présence et de pacifier.

En de nombreux endroits, il leur est demandé de justifier leur statut, rôle et fonction dans le paysage communal. Au travers de cette demande, c'est tant la politique communale et le cadre politique organisateur qui sont visés. Cette demande de justification leur est adressée par les travailleurs sociaux du champ classique de l'aide sociale, lorsqu'ils désirent participer à des réunions de concertation ou simplement lors de la présentation de leur service. Il nous a été rapporté que ces situations pouvaient prendre des formes inquisitoires et susciter chez les médiateurs scolaires communaux un étrange sentiment d'être «soumis à la question», les renvoyant à l'étiquette *méchant, flic, en manque de professionnalité, sans code de déontologie*, stigmaté qui colle encore à la peau de certains professionnels du volet social des contrats de sécurité et de société. Selon nous, le débat et la justification des mesures politiques prises doit avoir lieu en d'autres lieux (conseil communal, conseil de prévention,...). Ce ne sont pas les personnes qui doivent être «évaluées», mais bien des politiques locales et supra-locales.

Dans leur espace d'action, ces travailleurs sociaux, bénéficiant de fait d'une marge de manoeuvre propice à la découverte et à la compréhension de la «boîte noire» que constitue chaque établissement scolaire, ont été confrontés au système scolaire dans son ensemble (dimensions politique, institutionnelle, pédagogique et environnementale). Ils ont dû admettre que les chances de succès en matière de fréquentation assidue et de «raccrochages scolaires» sont limitées. Ils ont eu l'opportunité de découvrir un monde autrefois réservé strictement aux acteurs intra-scolaires. Comme d'autres catégories de professionnels concernés par le monde scolaire, certains insistent nettement sur la nécessité pour les établissements scolaires de *changer de l'intérieur.*



Ainsi, ils estiment que le système scolaire interne aux établissements est absent lorsqu'il s'agit de déterminer qui est responsable de l'absentéisme d'un élève. La suspicion porte soit sur l'élève, soit sur les parents qui couvrent les absences par des mots d'excuse, et éventuellement sur le médecin qui délivre des certificats de complaisance. Si ces situations sont réelles, leur mise en évidence tend à camoufler les difficultés internes aux institutions scolaires. Ces dernières peuvent être à ce point dégradées que les cours/leçons ne peuvent être assurés que lorsque les mauvais élèves - ceux qui dérangent l'ordre scolaire, le professeur, et les autres élèves - sont absents! Dès ce moment, il est aisé d'imaginer ou de considérer que l'institution scolaire s'accommode de l'absence de certains élèves.

L'enseignement est un droit que certains jeunes, mineurs ou majeurs d'âge, revendiquent même s'ils ont été exclus d'un établissement scolaire pour motif d'absentéisme, combiné ou non à de l'indiscipline. Les médiateurs scolaires communaux ont l'occasion de pointer que l'école n'est pas un espace d'égalité des droits individuels, que l'école en tant qu'institution est discriminante, que des jeunes en absentéisme scolaire, qu'ils soient mineurs ou majeurs, nourrissent encore un désir de scolarité ou de projet de formation: il s'agit de jeunes plutôt à la recherche d'une orientation scolaire en plus grande adéquation avec leur projet et d'un établissement plus respectueux de leur personne, d'une école qui soit moins maltraitante à leur égard. C'est rappeler que les orientations scolaires sont souvent peu satisfaisantes et trop précoces. Dans le cadre de leurs interventions, tant les médiateurs scolaires communaux que le personnel des services de la famille et de la jeunesse spécialisés dans la gestion de l'absentéisme scolaire constatent que des jeunes *sont paumés: sans projet scolaire ni professionnel, ils changent tous les deux mois de section: boulangerie, mécanique, hôtellerie... Ils rencontrent des jeunes qui ont été orientés très tôt dans le professionnel et qui le regrettent en expliquant qu'ils auraient préféré doubler une année plutôt que de passer en technique ou en professionnel.*

Avec les moyens dont ces travailleurs sociaux disposent, ils travaillent au retour du jeune sur les bancs de l'école la mieux adaptée à leurs projets scolaires (que ce soit à temps plein, à temps partiel ou en contrat d'apprentissage); quitte à devoir opter pour la stratégie qui consiste à s'inscrire dans un établissement «de dernier choix» (sur la liste d'écoles retenues en fonction du projet scolaire individuel) en attendant la rentrée scolaire suivante offrant la possibilité de s'inscrire dans une école «de premier choix». Cependant, cette stratégie est loin de satisfaire les professionnels. En effet, l'inscription d'un jeune dans une école de dernier choix pour les quelques mois restant de l'année scolaire risque de le stigmatiser comme «mauvais élève» une fois pour toute. En raison de ce stigmate, ce jeune peut se voir refuser l'inscription scolaire dans l'école de son premier choix l'année scolaire suivante.

Des jeunes mineurs d'âge reconnaissent que l'obligation scolaire représente une contrainte jusqu'à leur majorité et se positionnent en tant que victimes. En cas d'absentéisme «fréquent» (critère d'appréciation non défini mais proposé comme tel par le Parquet aux services de police), un programme de surveillance de la fréquentation scolaire peut être programmé. Il sera élaboré et suivi soit par un assistant de police, qu'il soit civil ou agent de police. Le respect de l'engagement peut être formalisé dans un contrat de fréquentation. En ce qui concerne ces jeunes dont la régularité de la fréquentation est suivie, l'espoir de l'effet de la contrainte et des admonestations répétées lors des rendez-vous de contrôle hebdomadaire permet, chez le représentant de l'au-

torité symbolique, soit l'assistant de police ou le civil attaché au service de la famille et de la jeunesse, de trouver un sens à sa mission. Le sens de leur travail peut être construit sur deux justifications, à l'efficacité toute relative, ce qu'ils admettent. Premièrement, s'ils évoquent la vertu éducative de la sanction et de la contrainte - justification professionnelle - ils la contrebalancent parfois par la conviction selon laquelle remettre de force des jeunes non motivés sur les bancs d'une école qui ne fait rien pour l'accrocher, *le retenir*, est un objectif vain! En d'autres termes, ils n'y croient pas! D'autres font le pari qu'il restera bien «quelque chose» dans l'éducation du jeune des cours auxquels il a assisté contre son gré, même s'il n'en a pas conscience: *c'est toujours ça de pris*, disent-ils.

Certains estiment que renvoyer de force des jeunes non motivés est efficace si l'objectif est le maintien de l'ordre public, mais inefficace si l'objectif est d'assurer aux jeunes une réussite scolaire.

Le Dispositif Accrochage Scolaire tel que conçu politiquement a eu un effet stigmatisant sur certains jeunes, «ceux présents en rue», faisant d'eux une figure menaçante, source d'insécurité. *La réponse à l'insécurité s'organise sur base des récriminations des publics menacés à l'égard des publics menaçants. Dans la mesure où une politique de sécurisation s'accompagne aussi d'un impératif de propreté, rendre présentable l'image de la ville, il s'agit de nettoyer les espaces territoriaux menaçants par des travaux d'aménagements de l'espace et par l'éviction de l'espace public de certains publics (les vagabonds, les toxicomanes, les jeunes immigrés,...), et d'autre part d'améliorer les relations sociales au sein des espaces territoriaux considérés comme problématiques. Reste que ces deux attitudes sont parfois contradictoires puisqu'elles cristallisent des stigmatisations réelles ou imaginaires de conflit⁴.*

Sous un discours de détachement judiciaire, le Dispositif Accrochage Scolaire a bel et bien activé la filière judiciaire et l'intensification des activités policières proactives en matière d'identification de «jeunes à risque», voire de «familles à risque». Dans les faits, l'occasion est donnée aux services de police de collecter des informations sur des jeunes et sur leur situation familiale, même si lors des contrôles «absentéisme», le jeune contrôlé est «en ordre», «régulier». Selon les services, même au départ d'un contrôle «régulier», un fichier individuel peut être ouvert.

Selon le Parquet, les opérations-brosse et les contrôles de routine pour absentéisme avaient pour objectif de rechercher les jeunes en infraction par rapport à la loi sur l'obligation scolaire. Pratiquement, les effets recherchés sur le terrain, qu'ils soient voulus ou non par les professionnels chargés de cette lutte par le contrôle (agents de police accompagnés ou non de civils attachés aux services de la famille et de la jeunesse) peuvent être ceux de la lutte contre le sentiment d'insécurité par la présence accrue de policiers en train d'effectuer des missions de surveillance et de contrôle de jeunes.

Les activités proactives des services de police posent la question de la politique de contrôle déterminée: ciblage ou non de rues, de quartiers, de publics. En ce qui concerne ce dernier point, le critère «l'air d'avoir moins de 18 ans» est bien fragile et peu pertinent. En effet, force est de constater que beaucoup de jeunes contrôlés à partir de ce critère avaient plus de 18 ans. Et d'une manière générale, beaucoup de jeunes contrôlés étaient licenciés pendant une heure de «fourche» - en raison de l'absentéisme scolaire des enseignants!! - ou encore avaient fini les

cours, et n'étaient donc pas en absentéisme.

Dans l'absolu, on peut craindre qu'un sentiment de harcèlement s'installe parmi les jeunes, sentiment créé par la répétition des contrôles pour «absentéisme». Lors d'opérations de contrôle, des jeunes ne manquent d'ailleurs pas d'interpeller l'agent de police à propos de leur droit de disposer de leur temps comme ils l'entendent quand ils n'ont pas cours.

Pour terminer, reposons avec Olivier Degryse, coordinateur du Dispositif Accrochage Scolaire de la région bruxelloise, ces questions: «*Le jeune est-il le seul responsable? L'école et la société ne portent-elles pas une part de responsabilité dans cet échec? Comment, par exemple, ne pas comprendre le jeune qui s'en va quand, depuis parfois son plus jeune âge, l'école lui dit: 'tu n'arriveras jamais à rien'. N'est-ce pas une grande cohérence de sa part que de refuser de fréquenter un lieu qui lui dit ne rien pouvoir faire pour sa formation et son avenir, l'école de la rue lui semblant autrement plus efficace?*»²⁵?

NOTES

* L'asbl Synergie est une association pluraliste et pluridisciplinaire (sociologie, criminologie, philosophie) composée d'universitaires, chargés de recherche et/ou de formation. Créée en 1988 par des acteurs du monde associatif intervenant dans les domaines de l'éducation permanente et de l'aide à la jeunesse, son conseil d'administration se trouve aussitôt élargi à des universitaires sollicités pour les soutenir dans la réflexion et l'interrogation sur les pratiques professionnelles et leurs rapports aux politiques.

Les politiques relatives à la jeunesse (petite enfance, adolescence, jeunes adultes), à l'enseignement, à l'insertion socio-professionnelle, à la prévention etc. constituent son objet social. Depuis 1988, l'asbl réalise des travaux scientifiques s'appuyant sur des outils d'analyse et d'intervention diversifiés et complémentaires: recherches, recherches-action, formations, interventions en milieux institutionnels, supervisions pédagogiques d'équipes, animations, publications, etc.

- (1) A l'heure actuelle, l'U.L.B. est chargée de la recherche évaluative des contrats wallons et la K.U.L. des contrats flamands. Rappelons que 29 communes et villes, dont 9 communes et 1 ville bruxelloises, sont concernées par cette politique.
- (2) Repris à J. Donzelot, E. Estèbe, *L'Etat animateur, essai sur la politique de la ville*, Paris, Esprit, 1994.
- (3) Voir le portefeuille de lecture comprenant une série de résumés commentés et illustrés d'ouvrages et d'articles relatifs à l'évaluation démocratique de politique publique, locale, contractuelle. J. Lacroix, C. Tange (SYNERGIE), *Evaluer les contrats de sécurité. Portefeuille de lecture*, éd. Politeia s.a., Bruxelles, 1997.
- (4) Contrats de sécurité et de société bruxellois: Anderlecht, Bruxelles-Ville, Etterbeek, Forest, Koekelberg, Ixelles, Molenbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse, Schaerbeek.
- (5) Déclaration gouvernementale du 9 mars 1992, brochure éditée par Inbel, 1992.
- (6) H.-O. Hubert, J. Lacroix, P. Ponsaers, C. Tange, «Du bon usage des statistiques dans le cadre de l'évaluation d'une politique publique», in *Mouvement Communal*, édition des Villes et Communes wallonnes, janvier 1998.
- (7) H.-O. Hubert (SYNERGIE), «Incivilités et insécurité dans le quartier (II). Des inciviliés aux infractions», in *Le Chaînon manquant*, bulletin de liaison

du réseau Cohabitation de Forest, Mission Locale de Forest, asbl, n° 4, mai 1998, p. 6.

- (8) Service Général d'Appui Policier, Manuel Moniteur de Sécurité 1997, Division Appui en matière de Politique Policière, Bruxelles, 1997.
- (9) D. Verba, *Le métier d'éducateur de jeunes enfants*, La Découverte/Syros, Paris, 1993, p. 26.
- (10) Pascal Henri, G. Cartuyvels, «Les mutations institutionnelles et leurs répercussions sur l'aide sociale», in *Travail social, pouvoirs publics et secteur associatif, Schaerbeek Demain!*, actes d'une après-midi d'étude consacrée à la recomposition du champ de l'action sociale à Schaerbeek, le 4 mai 1994.
- (11) Voir Ch. Schaut, «Les contrats de sécurité, l'aide à la jeunesse et les jeunes. Une coexistence difficile?», in *Journal Droit des Jeunes*, Liège, n° 171, janvier 1998, p. 20.
- (12) B. Van Keirsbilck, «Sécuritaire et socio-sanitaire: je t'aime moi non plus», *Journal Droits des Jeunes*, n° 137, septembre 1994
- (13) B. Hengchen, D. Simon, «Le service social et la rencontre: mise en scène du moi et construction du réel», in *Travailler le social. Rencontres*, revue de l'Institut Cardijn, Louvain-la-Neuve, n° 6-7, 1993, pp. 55106.
- (14) Fr. Berwart (entretien avec Mme Dognies), «Absentéisme: réprimer ou changer l'école?», in *Agenda Interculturel*, CBAI, n° 13, avril 1993, pp.3-5.
- (15) Fr. Berwart (entretien avec Mme Dognies), *ibidem*, p. 5.
- (16) Fr. Tant, O. Degryse, *Dispositif Accrochage Scolaire*, Bruxelles, Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, août 1994, p. 3.
- (17) Fr. Tant et O. Degryse, *Dispositif Accrochage scolaire*, édité par le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, Bruxelles, août 1994.
- (18) La circulaire du 11 juin 1991 du Ministre Président de la Région de Bruxelles-Capitale relative au personnel engagé dans le cadre des mesures tendant à améliorer le climat de sécurité dans certaines communes de la Région de Bruxelles-Capitale met en place des médiateurs sociaux ayant comme mission l'amélioration des relations entre l'administration communale et la population. La circulaire ministérielle (ministère de l'Intérieur et ministère de la Région de Bruxelles-Capitale) relative aux contrats de sécurité conclus entre l'Etat, la Région et huit communes bruxelloises, du 14 décembre 1992 concerne l'incorporation des assistants de concertation et des médiateurs sociaux au contrat de sécurité et de société local. Ils restent des «agents contractuels subventionnés» par la région Bruxelles-Capitale et les autorités communales restent leur interlocuteur de référence. Notons que bien qu'employés dans un contrat de sécurité et de société, certains d'entre eux insistent pour préciser qu'il s'agit d'un projet «Région» et non «ministère de l'Intérieur».
- (19) B. Hengchen, D. Simon, op. cit., p. 69.
- (20) Tout dépend de la nature effective de la relation au sein de l'établissement scolaire entre le médiateur scolaire communal et le directeur de l'établissement.
- (21) Voir Cr. De Robertis (coll.) *Méthodologie de l'intervention en travail social*, Paris, Bayard Editions, 1995, pp. 163-167.
- (22) J. Fr. Six, *Le temps des médiateurs*, Paris, Seuil, 1990; p. 165.
- (23) Pour en savoir davantage à ce sujet, voir Joëlle Lacroix, «Réflexions relatives aux pratiques de lutte contre l'absentéisme scolaire au sein des services communaux de médiation scolaire et des services de la famille et de la jeunesse des polices communales», in *Journal du Droit des Jeunes*, Liège, novembre 1998, n° 179, pp. 17-26.
- (24) A. Rea, «Sécurité ou solidarité. Confusion dans la politique de sécurisation des villes», in *Cahiers Marxistes*, Belgique, n° 200, novembre/décembre 1995, pp. 20-21.
- (25) O. Degryse, «Décrochage scolaire. Une quête de sens?», in *Journal du Droit des Jeunes*, Liège, novembre 1998, n° 179, p. 30.

TIMIDE, vous avez dit timide?

Vous venez de rédiger un mémoire sur les phobies sociales que vous introduisez par une chanson de Jacques Brel «Les Timides»? Je pense ne pas me tromper en affirmant que peu de personnes la connaissent; Pourquoi avoir choisi une chanson qui ne vient pas spontanément à l'esprit lorsqu'on évoque cet artiste?

En effet, il s'agit d'une chanson qui ne fait pas parler d'elle... tout le comme le sujet qu'elle dépeint si bien. Brel a écrit une musique collant parfaitement à la vie du personnage timide, résumée dans ce texte si pertinent et authentique. Comportements, cognitions et émotions sont décrits avec justesse et pudeur, sans ironie.

Si les littéraires, et non des moindres, je pense à Jules Renard, Jean-Jacques Rousseau, et Marcel Proust, se sont intéressés à ce sujet à travers leurs œuvres depuis des siècles, pourquoi les scientifiques ont-ils attendu si longtemps avant d'en faire de même ?

Je vous répondrai mais pourquoi, après tout, psychologues ou médecins le feraient-ils ? N'ont-ils pas d'autres pathologies plus graves, plus «sérieuses» à traiter ? «Ce n'est pas si grave ; cela passera avec l'âge» se voient répondre les enfants et les adolescents. Quant aux adultes, ils se disent «c'est dans leur nature, alors pourquoi la changer».

Il est vrai que le timide ne dérange personne, ni sa famille ni sa classe lorsqu'il est enfant, ni son entourage professionnel, social ou familial, une fois devenu adulte. C'est donc un comportement qui alertera rarement les parents, l'instituteur, les amis, le conjoint, le patron, somme toute contents d'avoir affaire à une personne tranquille, voire docile.

Enfin, la personne elle-même de par la nature même de son trouble n'osera pas prendre le risque de s'exposer à ce qu'il conçoit comme un jugement plutôt qu'une aide auprès d'un spécialiste. L'anxieux social se juge déjà lui-même de façon très critique : «Que vont-ils penser de moi ? C'est tellement ridicule, honteux !» Et même s'il était possible de changer son «caractère», comment faire, à qui s'adresser «Un psy ? mais je ne suis pas fou !». Quel seront le coût, la durée, les conséquences ?

Autant de questions légitimes que le sujet ose à peine poser par manque d'information. Par ailleurs, sur les 25 % de phobiques sociaux qui sont diagnostiqués, bien peu bénéficient d'un traitement adéquat.

Alors, ils préférèrent généralement se résigner, baisser la tête et les yeux, développer des stratégies d'évitement de sources d'anxiété sociale, renoncer par exemple à une promotion professionnelle qui impliquerait une augmentation des contacts avec autrui ou tout simplement refuser un rendez-vous.

Vous venez de parler d'anxiété sociale, de phobies sociales, de stratégies d'évitement, pourriez-vous nous en donner de brèves définitions ?

Nous pouvons définir l'anxiété sociale comme un ensemble de phénomènes d'inconfort, pouvant aller de la simple gêne à la véritable panique, ressentis lors de la confrontation à certaines ou à toutes les situations sociales. Il se produit alors une sensation d'appréhension, de conscience aiguë de soi-même, de déficit de l'attention sur l'interaction et de détresse émotionnelle lors de situations actuelles ou anticipées. Les manifestations sont comportementales, cognitives et émotionnelles. Les formes les plus bénignes et les plus répandues sont la timidité.

Par contre, les phobies sociales représenteraient les formes pathologiques de l'anxiété sociale. Elles se distinguent des formes mineures par l'intensité bien plus importante des symptômes et l'omniprésence des évitements. Le DSM IV⁽¹⁾ les caractérise comme une peur persistante et intense d'une ou plusieurs situations sociales, et dans ce cas il s'agit du type généralisé, ou bien de situations de performance durant lesquelles le sujet est en contact avec des gens non familiers ou bien peut être exposé à l'éventuelle observation attentive d'autrui.

Quant à la personnalité évitante, nous pouvons la définir comme un mode général d'inhibition sociale, de sentiment de ne pas être à la hauteur et d'hypersensibilité au jugement négatif d'autrui.

Selon le DSM IV, il semble y avoir un chevauchement important entre ce trouble de la personnalité et la phobie sociale généralisée, au point que ces deux diagnostics sont peut-être des manières différentes de considérer des affections identiques ou similaires. Mais là, je vous dirais que le débat n'est pas encore clos.

D'après vous, quelles sont les personnes les plus susceptibles de souffrir de cette phobie et à quel âge apparaît-elle ?

Les phobies sociales apparaissent comme le trouble anxieux le plus fréquent et le troisième trouble psychiatrique après la dépression et la dépendance à l'alcool. Ce trouble touche une personne sur treize à un moment de sa vie.

La phobie sociale est plus fréquente chez la femme que chez l'homme. Cependant, cette proportion de 3 pour 2 en faveur des femmes, s'inverse en consultation, les hommes estimant probablement ce trouble plus invalidant.

Cette phobie apparaît le plus souvent à l'adolescence, entre 11 et 15 ans. Elle s'installe pour 40 % des cas avant l'âge de 10 ans



les timides

*Les timides
Ca se tortille
Ca s'entortille
Ca sautille
Ca se met en vrille
Ca se recroqueville
Ca rêve d'être un lapin
Peu importe
D'où ils sortent
Mais feuilles mortes
Quand le vent les porte
Devant nos portes
On dirait qu'ils portent
Une valise dans chaque main*

*Les timides
Suivent l'ombre
L'ombre sombre
De leur ombre
Seule la pénombre
Sait le nombre
De leurs pudeurs de Levantin
Ils se plissent
Ils pâlisent
Ils jaunissent
Ils rosissent
Ils rougissent*

*S'écrevissent
Une valise dans chaque main*

*Mais les timides
Un soir d'audace
Devant leur glace
Rêvant d'espace
Mettent leur cuirasse
Et alors place
Allons Paris tiens-toi bien
Et vive la gare
St-Lazare*

*Mais on s'égare
On s'effare
On se désespère
Et on repart
Une valise dans chaque main*

*Les timides
Quand ils chavirent
Pour une Elvire
Ont des soupirs
Ont des désirs
Qu'ils désirent dire
Mais ils n'osent pas bien
Et leur maîtresses
Plus prêtresses*

*En ivresse
Qu'en tendresse
Un soir les laissent
Du bout des fesses
Une valise dans chaque main*

*Les timides
Alors vieillissent
Alors finissent
Se rapetissent
Et quand ils glissent
Dans les abysses
Je veux dire quand ils meurent
N'osent rien dire
Rien maudire
N'osent frémir
N'osent sourire
Juste un soupir
Et ils meurent
Une valise sur le coeur.*

Auteur : Jacques BREL
Compositeur : Jacques BREL
(c) Editions Musicales Pouchenel,
Bruxelles, 1964.
Avec autorisation spéciale.

et pour 95 % des cas avant l'âge de 20 ans. A noter que la phobie sociale est une cause fréquente de phobie scolaire.

Nous constatons également que plus des 2/3 des sociophobes présenteront au moins un autre trouble psychiatrique durant la vie, tel que l'agoraphobie, l'alcoolisme, la dépression et l'abus de substances.

Les phobiques sociaux ont le plus souvent un mode de vie solitaire de par leur difficulté à entrer en contact avec autrui. Leur niveau d'éducation est également inférieur et ce d'autant plus que le trouble est apparu précocement entraînant ainsi une phobie scolaire. Suite à cela, les résultats scolaires s'en ressentent sérieusement avec des conséquences à long terme inévitables. Au regard de toutes ces données, les phobiques sociaux ont donc une plus grande probabilité d'être isolés socialement et familialement, d'avoir un niveau d'éducation et professionnel plus faibles et d'être financièrement dépendants.

Dans votre mémoire vous faites également un clin d'œil au 7^{ème} Art...

Parce que l'anxiété sociale a souvent été exploitée au cinéma par des metteurs en scène ou des scénaristes qui semblent parfois particulièrement bien connaître le sujet.

La description souvent précise et pertinente de ces scènes, tant du point de vue cognitif que comportemental, pourrait être utilisée dans un but didactique. Le patient, par ailleurs, parvient à mieux partager ses émotions par observation du modèle proposé.

Mon expérience clinique d'animation de groupes de patients sur ce thème me fait penser que le ton souvent humoristique du scénario, par une auto-dérision prudente et progressive, pourrait présenter un intérêt, mais je devrais l'étayer par des recherches ultérieures, dans la dédramatisation et la mise à distance des situations anxieuses.

De nombreux films peuvent ainsi être exploités par certaines de leurs scènes aussi intéressantes qu'hilarantes. Pour n'en citer que quelques uns :

- Woody Allen ratant son rendez-vous avec une inconnue dans «Tombe les filles et tais-toi» ou dans «Bananas» où il tente d'acheter une revue érotique dans une librairie en s'efforçant de ne pas attirer l'attention.
- L'achat de slip devient un véritable cauchemar pour Pierre Richard, soumis à l'évaluation critique d'une jeune vendeuse dans «Je suis timide mais je me soigne».

Après vous avoir entendu, nous nous rendons compte que la phobie sociale a des conséquences importantes sur l'avenir des gens qui en souffrent. Pourtant, on parle encore très peu de l'aide que l'on pourrait leur apporter. Que préconisez-vous ?

L'anxiété sociale est un phénomène très répandu qui a certainement un caractère adaptatif dans certaines circonstances et qui a probablement participé au développement de l'espèce et de

l'individu.

Il est possible que la phobie sociale ne soit pas seulement une forme sévère de timidité.

Les nombreuses recherches en cours dans le domaine biologique, génétique, pharmacologique et bien entendu clinique devraient continuer à nous éclairer.

Cependant, l'existence de facteurs acquis ne doit pas faire oublier la part déterminante de l'apprentissage social, en particulier par l'observation des modèles parentaux.

Plutôt que d'évoquer un seuil entre le normal et le pathologique, il conviendrait mieux de prendre en compte la souffrance du patient. Comme l'écrit Christophe André dans «La Timidité» : «La timidité est une difficulté silencieuse pour le corps social, alors que c'est loin d'être le cas pour l'individu qui en souffre».

Même si la phobie sociale a toujours existé dans toutes les cultures et à toute les époques, puisque dès l'Antiquité, Hippocrate en donnait déjà une description clinique assez proche du tableau clinique actuel, il est à craindre que notre civilisation actuelle, par ses pressions et ses exigences n'amplifie le problème : diminution et superficialité des interactions sociales, règne de l'apparence et du «look», inhibition de l'expression des émotions, performance individuelle, compétition sociale sévère...

Les jugements rapides sur la personne font du timide «le grand spécialiste du ratage de l'entretien d'embauche» (C. André). Cet enjeu n'épargne pas l'étudiant lors d'un examen oral ou écrit, ni même les candidats à la présidence de la république lors d'un débat télévisé. Malheur à celui qui ne fait pas bonne «impression» !

Les évaluations sociales rapides sont généralement en défaveur de ces sujets. Lors d'un premier contact, les timides sont considérés : moins amicaux, moins détendus, moins équilibrés, moins doués que les autres ; quant aux personnalités évitantes, elles sont taxées de froides et distantes si ce n'est pas franchement d'antipathiques, désagréables et asociales.

Longtemps ignorées, malgré leur large répartition dans la population, leur lourd handicap et leur grave comorbidité, les phobies sociales restent encore sous-diagnostiquées, et parmi celles-ci, bien peu reçoivent le traitement adapté.

De très nombreuses études scientifiques démontrent pourtant l'efficacité à court et moyen terme d'une pharmacothérapie bien sélectionnée ainsi que la pertinence et l'efficacité à long terme de la thérapie cognitivo-comportementale⁽²⁾.

Une information du problème et des solutions existantes me paraît donc nécessaire auprès du public et des professionnels de la santé mentale et physique, pour le dépistage, en particulier chez l'enfant, et la prévention de ce trouble invalidant, afin d'assurer à l'individu, une meilleure qualité de vie.

* psychiatre et psychothérapeute cognitivo-comportementaliste, consultant au Nouveau Centre Primavera et à l'Institut de Psychiatrie et de Psychologie médicale du CHU Brugmann.

(1) DSM IV : Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux. American Psychiatric Association - Masson 1996.

(2) Thérapie cognitivo-comportementale : La thérapie cognitivo-comportementale est la psychothérapie la plus utilisée dans le traitement de l'anxiété sociale et fait l'objet du plus grand nombre d'études scientifiques validant son efficacité.

C'est une approche concrète, brève et pragmatique, centrée sur les difficultés vécues actuellement, ici et maintenant, et qui s'articule autour de 3 axes essentiels : comportement, modes de pensée et émotion.

Tout comme l'entraîneur d'un sportif, le thérapeute comportementaliste s'implique, explique, participe, accompagne, répond aux questions. Il propose des hypothèses qui seront mises à l'épreuve de la réalité par le patient qui va mettre en pratique ce qu'il aura appris en entretien, prenant ainsi un rôle actif.

Ainsi l'anxieux social apprendra à affronter progressivement les situations tant redoutées au lieu d'avoir recours à la fuite, l'évitement ou l'abus de substances qui ne font qu'entretenir le problème. Une préparation préalable est nécessaire afin de lui apprendre une meilleure communication par l'affirmation de soi ainsi qu'une évaluation plus réaliste de la situation anxiogène par la modification du mode de pensée, trop souvent catastrophiste, dévalorisante et critique.

LUTTE CONTRE *l'isolement social*

L'isolement social est un fléau grandissant de notre civilisation, c'est un phénomène difficile à cerner.

Une enquête récente*, réalisée dans l'une des 19 communes bruxelloises, a permis d'établir que la majorité des usagers des services sociaux vivent seuls. Or, à Bruxelles, une personne sur quatre se trouve dans cette situation...

Le territoire local est le lieu privilégié de restauration du lien social.

La finalité des deux études est la lutte contre l'isolement social, mais également la création de liens sociaux.

La première étude a été effectuée dans la commune de Woluwé-Saint-Lambert où le taux des personnes isolées est plus élevé que la moyenne régionale: 26.7% pour 24.9%.

Elle est basée sur des entretiens qualitatifs avec 20 travailleurs sociaux travaillant dans 14 services publics et privés et 9 services culturels.

La seconde étude dépasse le cadre local et fait état de témoignages de personnes isolées.

L'isolement social: un monde d'exclusions et de pertes.

L'isolement social est une notion sociologique et socio-économique, un état de fait, la situation objective d'une personne vivant seule et constituant une entité économique, que ce soit par choix ou par suite des circonstances de la vie. (Patrick Traube).

Cette définition est assortie d'exclusions, soit du monde du travail, soit des liens familiaux ou sociaux, soit à cause de l'état de santé, aux caractéristiques inhérentes à la personne, à l'éloignement du circuit administratif, ou aux moyens financiers.

Par contre, la notion de solitude renvoie à un vécu psychologique, à un état d'esprit, à une incapacité ou à une difficulté de s'exprimer d'une personne qui se sent seule et qui en souffre.

L'isolement social est soit le produit d'un schéma d'individualisme intériorisé, soit le résultat de ruptures dans le parcours de vie qui induisent la perte de points de repère pratiques, familiaux, temporels, psychiques, physiques, professionnels.

Une machine à exclure...

Les modèles prônés par notre société de consommation se réfèrent au règne de l'avoir et non de l'être. C'est l'individualisme forcené qui est le modèle dominant.

Partant de la multiplicité des situations d'exclusions, on peut se demander qui répond encore aux normes dominantes.

Les travailleurs sociaux pensent que les valeurs et représentations partagées par nombre de personnes isolées sont la reconnaissance en tant qu'individu et l'image de soi positive, le sentiment d'utilité, le travail en tant qu'activité choisie, motivante et valorisante, le confort financier et la consommation, la santé, le couple et la famille, le maintien à domicile et des habitudes de vie, la vie de quartier et les réseaux de relations.

Les caractéristiques communes des personnes isolées

C'est un ensemble de facteurs qui provoquent l'isolement ou en sont la conséquence. Leur impact influence à la fois les personnes concernées et leur entourage, accentuant ainsi l'effet de repli sur soi et d'éloignement affectif.

Ainsi, peuvent être mis en exergue: l'éducation, le caractère et la personnalité, la mentalité et les préjugés, l'image corporelle et le regard de l'autre, la santé, l'éloignement géographique et la mobilité, le manque de moyens financiers, l'exclusion administrative, l'exclusivité de la valeur travail ou le type de profession.

Que font les services sociaux?

Les services sociaux sont unanimes. En matière d'isolement, la demande n'est quasiment jamais explicite, mais elle est médiatisée par d'autres demandes concrètes ou fonctionnelles qui sont pour la plupart des prétextes.

Small is beautiful!

Les grandes administrations régionales et fédérales sont éloignées des préoccupations des citoyens et provoquent des comportements de méfiance.

Les travailleurs sociaux sont devenus des médiateurs privilégiés entre ces organisations et la population, ils en possèdent le code d'accès et le langage adéquats, ils participent à la même culture et possèdent les connaissances voulues pour comprendre et utiliser les mécanismes et les circuits administratifs.

Par contre, la proximité territoriale et des objectifs sont des facteurs de rapprochement avec les individus. En ce sens, les services sociaux et culturels locaux peuvent accentuer leur rôle de

prévention, associés aux groupes d'entraide et aux comités d'habitants. L'engagement des habitants au sein d'associations est de nature à construire des réseaux et à prévenir les situations d'isolement.

Les travailleurs sociaux ont un rôle de médiation essentiel. Quant aux travailleurs socio-culturels, ils sont devenus des agents d'intégration sociale sans toujours être conscients de ce rôle.

Propositions

Du concret s.v.pl.

Le rapprochement des forces de travail, la mise en concordance des objectifs et la convergence d'actions ont été peu pratiqués entre les secteurs sociaux et culturels ou socio-culturels. Les passerelles établies entre ces secteurs pourront optimiser les moyens d'action des uns et des autres et tenter de résoudre la question fondamentale de la désinsertion sociale.

1. La participation citoyenne

«Être citoyen, c'est avoir droit à la parole, être consulté et concerté, c'est participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de toutes les politiques».

L'activité volontaire complète le travail social professionnel et devient un moyen d'insertion ou de réinsertion sociale. L'individu y trouve structuration psychologique et utilité sociale. Il apporte son écot à la vie collective et devient un citoyen actif qui non seulement utilise selon ses besoins les structures créées pour lui, mais peut quitter son rôle d'«institué» (consommateur du système) pour devenir «instituant» (agent de changement social).

2. Le travail de réseau

Ce travail est une méthode récente de travail social visant à la recomposition du réseau de relations des personnes par la mise en contact des «aidants naturels» et des professionnels du médical, du social, de la santé et du culturel.

3. L'optimisation de l'action des services existants et le décloisonnement des secteurs sociaux et culturels

Pour intégrer les personnes à l'associatif culturel et socio-culturel, le premier pas doit être nécessairement pédagogique: il faut leur démontrer la possibilité matérielle et la nécessité psychologique de participer à la vie sociale et culturelle par un engagement soit passif (assister aux activités), soit actif (être promoteur des activités).

Par ailleurs, les travailleurs sociaux doivent exercer une médiation entre les usagers et les associations culturelles pour favoriser la participation.

Divers moyens sont envisagés, notamment l'utilisation de «chèques culturels» gratuits ou à des prix préférentiels, qui permettent d'assister à des représentations, ou le parrainage, pour être introduit dans une association socio-culturelle.

Dans le cadre de cette recherche, une expérience-pilote a été lancée début 1998.

Au niveau des administrations régionales et fédérales, il est impératif que des stratégies de rapprochement avec le citoyen se mettent en place, notamment par la généralisation de la fonction de médiateur (ombudsman).

4. Le développement des initiatives participatives existantes ou la création d'activités adaptées

L'animation des groupes par des professionnels de la communication permet de mieux intégrer les personnes défavorisées.

La généralisation de certains services, comme les écoles de devoirs, permettra de différencier les modèles d'identification et de favoriser l'insertion dans le quartier et dans le circuit scolaire.

D'autres initiatives jouent un rôle fondamental en matière de lutte contre l'isolement social: les comités de quartier, les repas et services à domicile, les restaurants de quartier, les clubs sportifs, les lieux de rencontre formels et informels pour adultes, les activités intergénérationnelles, les activités interculturelles, les groupes d'usagers de services, les logements communautaires pour personnes âgées, handicapées ou isolées, etc.

5. La modification de l'organisation individualiste du système social

Le système de sécurité sociale et de revenus de remplacement favorisent clairement les ménages isolés et les familles monoparentales, induisant ainsi des effets pervers tels que la séparation des familles afin d'obtenir des moyens financiers suffisants.

Des mesures doivent être prises pour éviter la détérioration du lien social, notamment le relèvement du montant des minima des moyens d'existence et des allocations de chômage qui tiennent compte de la durée du paiement des cotisations.

Conclusions.

Dans le contexte de l'action sociale globale, les travailleurs sociaux se situent essentiellement comme des «médiateurs» entre les usagers et les responsables institutionnels: ils restaurent «l'identité administrative» des usagers et leurs réseaux de relations en utilisant les voies d'accès et les ressources des institutions. Ils matérialisent le dernier lien (la «re-liance») entre les usagers et la société dont ils sont les agents intégrateurs.

Mais ils doivent aussi devenir des acteurs institutionnels pour soutenir la démarche des citoyens, notamment en étant à l'origine de propositions de modification et d'adaptation des législations en vue de restaurer une vie «conforme à la dignité humaine» telle qu'elle est édictée dans l'article 23 de la Constitution et l'article 27 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme.

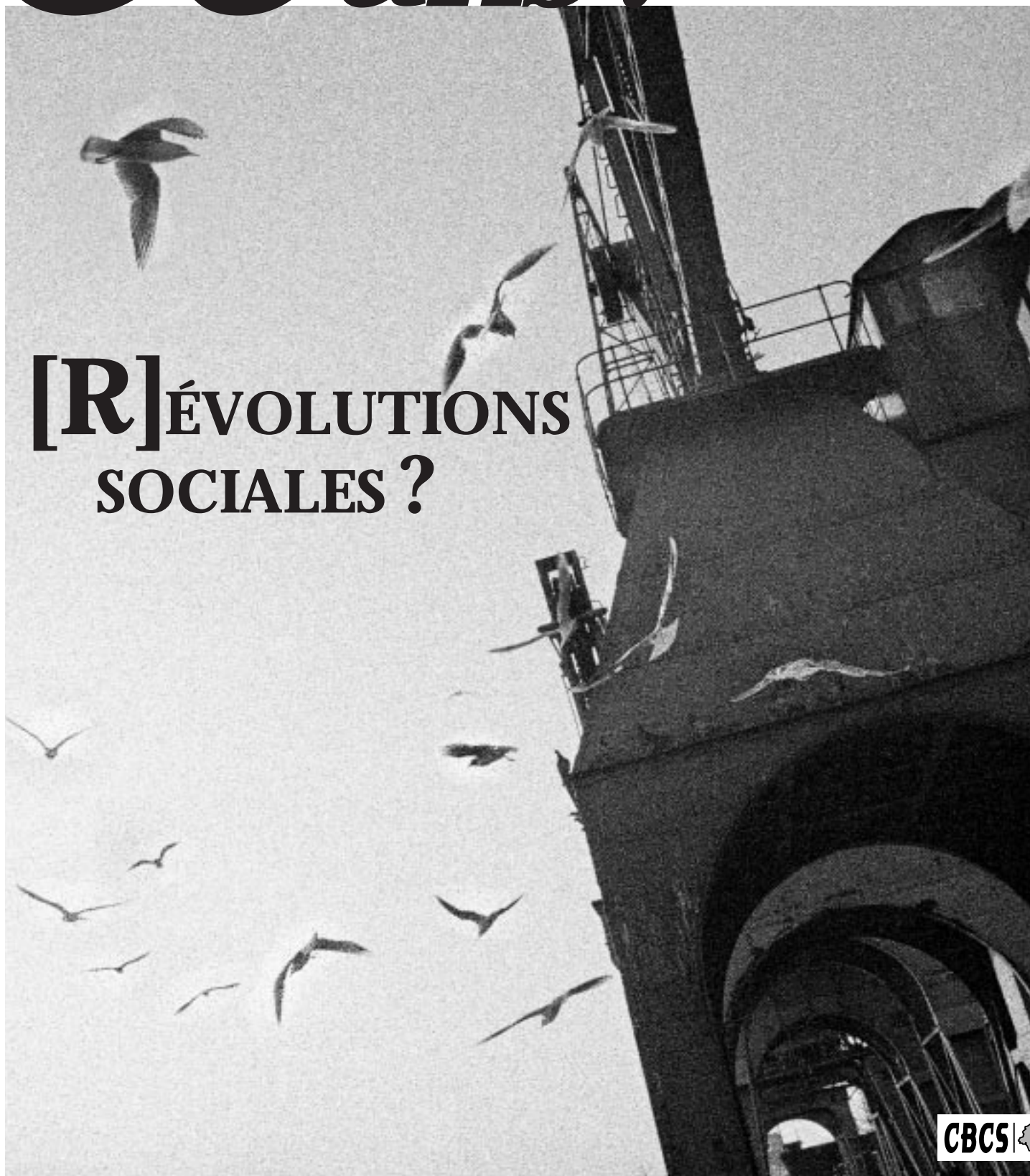
* Un résumé appauvrit et dessèche forcément le contenu de tout rapport. Toute personne intéressée peut demander les rapports complets à Wolu-Services, 105 Bd Brand Whitlock, 1200 Bruxelles, téléphone: 733.01.82 ou fax: 732.03.94.

Les deux études ont été réalisées en 1997/98 et 1998 par Annette Perdaens, sociologue, dans le cadre du centre d'action sociale globale Wolu-Services, grâce au subventionnement de la Commission communautaire française. Elles se présentent en 3 volumes: l'interprétation des interviews des travailleurs sociaux et des travailleurs culturels, les interviews intégrales de ces travailleurs, les témoignages de personnes isolées (interprétations et interviews).

FORMATIONS SOCIALES **80** ans!

Dossier

**[R]ÉVOLUTIONS
SOCIALES ?**



INSTITUT SUPÉRIEUR DE FORMATION SOCIALE ET DE COMMUNICATION
Haute Ecole «Groupe ICHEC - ISC Saint Louis - ISFSC»

Rue de la Poste 111 - 1030 Bruxelles

<http://www.isfsc.be>

Tél. : 02/227.59.00 - Fax : 02/223.13.48 - E-mail : isfsc@euronet.be

L'Institut a été créé en 1920 par le mouvement social de l'époque. En ce début de siècle, l'industrialisation rapide et la guerre entraînent leurs lots d'aliénations et de bouleversements sociologiques. Les mouvements ouvriers réagissent : mutualités, coopératives, syndicats se multiplient... On se bat pour faire avancer les réformes au plan politique.

Une femme militante féministe, Victoire Cappe, se préoccupe particulièrement de la détresse des femmes ouvrières doublement exploitées. Elle prend l'initiative de rassembler ces femmes afin de les impliquer dans la lutte pour leurs droits ; parallèlement, elle utilise différents moyens pour alerter l'opinion publique sur les conditions de vie des ouvrières.

Victoire Cappe insiste sur l'importance de la formation des militants pour les rendre plus compétents dans l'action sociale. Il faut comprendre et analyser l'état de la société pour y intervenir. Dès 1919, des cours intensifs s'organisent à Bruxelles puis en province ; ces sessions s'avèrent vite insuffisantes pour rencontrer les objectifs fixés. Une école va prendre le relais. L'école catholique de service social qui organisera un cycle de deux années d'études. C'est l'acte de naissance officiel de l'actuel Institut Supérieur de Formation Sociale et de Communication.

Aujourd'hui, l'Institut constitue la catégorie sociale de la haute école «Groupe ICHEC - ISC Saint Louis - ISFSC» qui compte également une catégorie économique de type long. L'Institut à côté de la formation d'Assistant(e) Social(e) offre un graduat en Communication.

Le projet pédagogique

Aujourd'hui, dans une société qui produit exclusion, décrochage, dualisation, ... l'assistant(e) social(e) doit être capable de recréer des liens sociaux et de faciliter la réinsertion des groupes et des personnes dans des réseaux de solidarité et les circuits d'activité socio-économique. Les professionnels sont amenés à remplir différentes fonctions : agent de développement, médiateur, éducateur social, éducateur de rue, gestionnaire de ressources humaines, etc.

Il s'agit donc de former des professionnels capables à la fois :

- D'exercer au mieux leur futur métier
- De mener en permanence une réflexion sur leurs pratiques et démarches
- De faire preuve de créativité et par-là de participer à l'évolution de leur profession

Pour réaliser ces objectifs,

l'Institut met en œuvre différents moyens :

Décodage de l'environnement

Les cours de sciences humaines et sociales, permettent à l'étudiant d'utiliser des clés de décodage théorique de notre environnement dans un esprit de questionnement perpétuel, à l'opposé de tout enseignement dogmatique ; ce travail trouve son point culminant dans la réalisation d'un travail de fin d'études qui comprend une distanciation fondée sur des bases théoriques solides.

Les cours de méthodologie et l'encadrement des stages ouvrent à la complexité des situations professionnelles ; ils doivent développer la critique des situations professionnelles.

Réflexion éthique sur la profession

Les travaux de groupe, les séminaires et les supervisions seront mis à profit pour amener l'étudiant à réfléchir sur les présupposés moraux et les implications éthiques de sa pratique. La déontologie propre à sa profession sera étudiée, analysée et débattue.

Intervention des étudiants

dans la prise en charge de leurs stages

En concertation avec leur maître de formation pratique, les étudiants procèdent à l'investigation des différents champs d'action possibles pour choisir leur lieu de stage. La confrontation aux terrains devient de ce fait pour les étudiants un lieu d'évolution et de réalisation de leur personnalité.

INSTITUT CARDIJN ECOLE SUPÉRIEURE DE FORMATION SOCIALE

Haute Ecole Charleroi- Europe

Rue de l'Hocaille 10 - Louvain-La-Neuve

Tél. : 010/482.999 - Fax : 010/482.998

L'Institut Cardijn a été fondé en 1922 par le Mouvement Ouvrier Chrétien. L'objectif était au départ de former des permanents et des militants des organisations sociales d'inspiration chrétienne. Les lieux d'implantation de l'Institut ont été successivement Leuven, Bruxelles et actuellement Louvain-la-Neuve.

Le projet pédagogique

Dès sa fondation, l'École a développé une pédagogie active. La formation, par son caractère d'alternance, entend conjuguer approche théorique et approche pratique des phénomènes de société. Cette conjugaison des approches implique que l'étudiant soit mis en position d'acteur dans une démarche dynamique qui allie un projet de transformation sociale et une visée de formation personnelle. Le programme des études est conçu de manière telle que s'y entrecroisent les dimensions politique, sociologique, juridique et psychologique que requiert toute analyse pertinente des phénomènes sociaux.

ECOLE OUVRIÈRE SUPÉRIEURE
Haute Ecole Libre de Bruxelles Ilya Prigogine,
département social

Rue Brogniez, 44 - 1070 Bruxelles (près de la Gare du Midi)
 Tél. : 02/523.78.40 - Fax : 02/521.73.68

.....

L'Ecole Ouvrière Supérieure, créée au lendemain de la 1^{ère} guerre mondiale, devient rapidement une véritable école de combat et un laboratoire d'idées neuves pour le mouvement socialiste. Elle est fondée pour répondre au double souci de former des cadres-militants pour le Parti Ouvrier Belge et des auxiliaires sociaux pour l'action sociale. Elle va accueillir dans ses locaux les figures marquantes de l'entre-deux guerres et, par son progressisme et la particularité de ses conceptions pédagogiques, donner naissance à une génération impliquée dans tous les grands engagements politiques et sociaux de gauche des années trente. C'est donc naturellement très tôt qu'à Bruxelles, en 1940, la mise sur pied du mouvement de résistance socialiste est dirigée par les principaux animateurs de l'EOS et par ses étudiants. L'E.O.S. développera son action de formation sociale de manière indépendante après la guerre 40-45.

Pour en savoir plus : DIERICKX (Ariane), «l'Ecole Ouvrière Supérieure : un laboratoire d'idées pour le POB», Bruxelles, Labor, 1996, coll. Archives du Futur/Histoire.

Le projet pédagogique

En 1996, dans le cadre de la fusion de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles, l'E.O.S. se regroupe avec les établissements d'enseignement supérieur du réseau libre non confessionnel, et se retrouve ainsi le département social de la Haute Ecole Libre de Bruxelles Ilya Prigogine (H.E.L.B.-I.P.) La philosophie de la HELB-IP est de rejeter résolument tous recours explicatifs à des dogmes, préjugés ou arguments d'autorité qu'ils soient d'origine religieuse, scientifique ou politique ; elle repose donc sur le libre-examen. Elle considère que son enseignement doit s'engager dans la lutte contre l'injustice, dans le respect profond des droits de la personne, dans la revendication d'une égalité sociale, économique, culturelle pour tous les hommes et pour toutes les femmes, quelle que soit leur appartenance religieuse, raciale, ethnique, philosophique. Aussi, l'E.O.S., qui reste un lieu engagé, a pour objectif la promotion individuelle et collective et le changement social à travers une action de formation de qualité.

Les options de l'Ecole expliquent la présence dans le programme de cours tels que : Histoire du mouvement ouvrier et des doctrines sociales, Coopération, Syndicalisme, Mutualisme, Problèmes sociaux du travail, Economie sociale, Séminaire sur la laïcité...

Formation : «Auxiliaire social / Assistant social» - graduat social en 3 ans - cours du jour - cours à horaire décalé. Possibilité d'examen d'admission pour les candidats qui n'ont pas le C.E.S.S.

INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SOCIAL
Haute Ecole Paul-Henri Spaak - Département social

Rue de l'Abbaye, 26 - 1050 Bruxelles
 Tél. : 02/649.34.43 - Fax : 02/640.50.42

.....

L'Institut d'enseignement supérieur social vit le jour sur l'initiative du Ministre de la Justice E. Vandervelde sous le nom de l'Ecole centrale de service social créée par l'arrêté royal du 15 octobre 1920. Celle-ci remplaçait les «Cours temporaires de service social» initialement mis sur pied. L'arrêté royal du 27 mai 1922 transforme l'Ecole centrale en établissement privé. Elle le restera jusqu'en 1948 pour redevenir une école de l'Etat jusqu'à la communautarisation de l'enseignement en Belgique.

Sa proximité tant géographique que philosophique avec l'Université libre de Bruxelles lui a longtemps donné des professeurs communs en particulier au cours de la seconde guerre mondiale pendant laquelle l'occupant allemand avait fermé cette université ne pouvant en accepter l'idéologie. Des liens informels existent toujours.

L'école abrite également une section formant des bibliothécaires-documentalistes dont l'origine est la spécialisation «bibliothèques» prévue par l'arrêté royal du 10 août 1921 relatif à l'obtention du diplôme d'auxiliaire social. Ces professionnels, désormais loin de l'éducation populaire, sont très utiles au fonctionnement des organisations les plus diverses et en particulier les entreprises privées. Depuis près de quarante ans, l'école délivre également le diplôme d'assistant social psychiatrique qui peut être obtenu au terme d'une année d'études. Ce perfectionnement est accessible aux assistants sociaux œuvrant dans ce secteur

et souhaitant acquérir une formation complémentaire ou obéissant aux vœux plus ou moins fermement formulés par leur employeur. La qualification nécessitée par ce type de travail est très spécifique, tant les difficultés rencontrées sont grandes.

Le projet pédagogique

Organisée par la Communauté française, l'école est un service public faisant partie de l'enseignement officiel et neutre. Elle est ouverte à tous sans distinction de sexe, d'origine, de culture, de convictions politiques, religieuses ou philosophiques. Elle s'efforce de mettre sur le marché du travail des professionnels rapidement autonomes, capables de s'insérer efficacement dans leur milieu de travail. Ceci est d'ailleurs une caractéristique de l'enseignement supérieur de type court qui vise à favoriser chez les étudiants la capacité de prendre en charge leur développement continu. La formation est composée d'apports théoriques et pratiques avec l'indispensable collaboration des professionnels du secteur. Les stages pratiques constituent une part essentielle de la formation. Cette particularité attire d'ailleurs beaucoup la plupart des étudiants moins enclins à se satisfaire d'une approche uniquement intellectuelle. Certains d'entre eux choisissent cet enseignement soit directement après les études secondaires soit après un passage insatisfaisant par l'enseignement universitaire. Ils pourront ensuite, souhaitant un approfondissement théorique ou un diplôme de niveau plus élevé, poursuivre leurs études dans une université grâce aux nombreuses passerelles qui ont été mises sur pied.

25 - 35 - 45 ET 55 ANS

4 générations d'assistants sociaux se dévoilent (un peu) pour nous

Jeunesse oblige, **Fanny Leclercq** est la première à s'exprimer: en 1996, elle termine sa formation rue de l'Abbaye, école qu'elle a choisie pour la réputation de sérieux dont elle jouissait auprès de son entourage. A la base de sa «vocation»: **la volonté d'aider en s'appuyant sur des contacts humains.**

Elle est engagée dès septembre au CPAS de Molenbeek et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle n'a pas eu le temps de s'ennuyer depuis: «On est tout de suite plongé dans le bain dès l'arrivée: à raison de deux jours par semaine où l'on traite des demandes d'aide (ce qui représente environ vingt personnes par jour à entendre). Les autres jours sont réservés à l'élaboration des dossiers, pour lesquels on est amené à contacter toute une série de services (mutuelle, chômage, commune, assurance,...). On se rend également sur place pour évaluer la réalité de vie des demandeurs».

Si Fanny est parfaitement à l'aise avec la législation relative aux CPAS qu'elle estime avoir abordée de manière approfondie durant ses études, c'est beaucoup moins le cas dans les relations humaines qu'elle est amenée à développer avec le public qui s'adresse au CPAS: «Ce qui a été le plus difficile, c'est de faire face à l'agressivité des personnes en demande, à la violence liée à la situation de détresse dans laquelle elles se trouvent. On est également confronté à des personnes déséquilibrées mentales.

On finit par s'endurcir et à trouver un ton pour leur répondre, mais ce n'est pas évident, cela prend du temps. Malheureusement, cet aspect-là de la relation d'aide n'a que très peu été abordé pendant ma formation. On a bien évoqué le fait que le CPAS était perçu comme un miser cash. Mais à aucun moment donné, nous n'avons été préparés à la manière de réagir face à des situations conflictuelles qui sont pourtant tellement fréquentes. Lors des stages, on est constamment encadré, on n'est donc pas amené à gérer cela en première ligne. Peut-être si l'école avait davantage fait appel à des personnes extérieures, déjà engagées dans la vie professionnelle, pour venir nous parler des réalités de leur métier, serions-nous plus à même de réagir adéquatement et plus rapidement à la sortie des études».

Autre grief que Fanny formule non plus à l'égard de sa formation, mais de son encadrement professionnel, cette fois: le fait qu'aucune supervision n'est proposée au sein même du CPAS: «Si vous désirez suivre une formation technique sur un aspect législatif, là aucun problème. Par contre, si vous désirez échanger avec d'autres collègues, avec des responsables, des psychologues au sein de groupes à propos de la manière dont le travail se déroule, cela semble mission impossible. Si vous souhaitez

recevoir une formation à la gestion de conflits ou du stress, on vous rétorque que c'est un problème personnel que vous avez à régler seul. Or, ce n'est pas un bon calcul: de nombreux collègues sont en incapacité de travail, dépressifs. On n'a pas l'impression d'être respecté dans son travail, ni par le public, ni par ses propres responsables. Pour ma part, j'essaie de parler individuellement avec mes supérieurs, dès que j'ai un problème. Mais rien n'est mis en place pour faciliter ce contact».

Si Fanny compte travailler encore longtemps en CPAS? Elle ne le sait pas encore. «Pour l'instant, c'est un job qui me motive et puis, c'est une première expérience où l'on touche à tout, la plus généraliste possible».

«Les écoles devraient ouvrir plus largement leurs portes à des personnes extérieures déjà engagées dans la vie professionnelle pour venir nous parler des réalités de leur métier»

L'envie de trouver les réponses

Pascale Scheers a 35 ans et déjà plusieurs expériences professionnelles à son actif. C'est rue de la Poste qu'elle a suivi la formation d'assistante sociale et à l'époque, son choix s'est porté sur cette école car elle était celle qui lui semblait la plus proche du mouvement associatif. Pour Pascale, entamer ces études était également un défi, ayant interrompu ses humanités.

Son premier job, c'est auprès d'un CPAS qu'elle le décroche: «C'est ma première découverte du travail social sur le terrain et l'on peut dire que c'est un bonne école après l'école, car on est



d'une part rôlé à la législation sociale, ce qui n'était pas mon cas à la sortie des études puisque j'avais suivi la filière «Protection de la jeunesse» et m'étais orientée davantage vers des cours à option à orientation psychologique. Par ailleurs, en travaillant comme assistante sociale au CPAS, on apprend à découvrir les ressources d'une commune».

Contrairement à Fanny, la confrontation avec le public lors du premier entretien et dans le suivi de la relation d'aide n'a pas posé problème à Pascale: «Je pense qu'au cours des études, cet aspect-là a été particulièrement soigné. Un accent particulier était mis sur la qualité de la relation d'aide et sur les enjeux qui peuvent se développer à cette occasion et c'est sans doute pour cela que je n'ai ressenti aucune difficulté dans ce type d'approche».

Pascale Scheers a connu deux autres expériences professionnelles en tant qu'A.S.: «après avoir été gérante de magasin pendant quelques temps après mon passage au CPAS, je me suis rendue compte que le social me manquait. Ce pourquoi j'avais choisi cette formation, c'est-à-dire aller à la rencontre des gens dans le contexte d'une relation d'aide à construire, m'a amené à alors à m'investir dans un projet-pilote d'action communautaire à destination des locataires de logements sociaux. J'ai eu l'occasion dans ce cadre de développer un projet, de lui donner une assise, de l'animer, d'en rendre compte par le biais du rapport d'activités, à l'égard des pouvoirs subsidiaires et des pouvoirs communaux. J'y ai travaillé deux années».

A la recherche de nouvelles perspectives allant dans le sens d'une maturation, Pascale a ensuite rejoint l'équipe de C.S.D. (la Centrale des soins à domicile) où elle travaille depuis 1992. Elle a été recrutée dans le cadre d'un nouveau projet d'aide à la santé mentale où l'objectif était d'adapter les services de la CSD à la prise en charge de cette problématique dans la vie de tous les jours.

«Je dois dire que les boulots successifs que j'ai connus m'ont permis d'évoluer par rapport au travail social. J'ai également suivi d'initiative une formation à l'écoute, ainsi qu'en programmation neuro-linguistique. Mais ce qui m'a sans doute le plus aidé à la base, c'est l'école qui me l'a donné, à savoir l'envie, ainsi que les outils pour me débrouiller, aller chercher l'information où elle se trouve. Le but n'est pas d'avoir réponse à tout mais de pouvoir se retourner pour rechercher les réponses aux questions soulevées. Ceci dit, quand je supervise des étudiants qui effectuent leur stage à la CSD et quand j'envisage les responsabilités qu'un travailleur social doit parfois endosser, il serait utile que les écoles sociales approfondissent davantage l'aspect institutionnel spécifique propre à la Région bruxelloise, ainsi que certaines notions de gestion auxquelles les travailleurs sociaux sont souvent confrontés lorsqu'ils sont amenés à élaborer un projet. Il pourrait également être intéressant que les écoles ouvrent plus largement leurs portes aux acteurs de terrain afin que les étudiants aient une meilleure connaissance des réalités sociales. Cela se fait: j'ai été recontactée par l'école en tant que lectrice de mémoires, ainsi que dans le cadre d'une évaluation des formations et des stages lors de tables rondes et il me semble que c'est une démarche très positive».

Faire bouger les choses

Si Guy Laurent a, quant à lui, choisi les études d'assistant social quand il avait vingt ans, c'était - air du temps oblige - dans une optique relativement contestataire, avec la volonté de faire bouger les choses. C'est sans doute la raison pour laquelle il choisit à l'époque de suivre la filière «développement communautaire» à Cardijn, une école qui lui convient notamment en raison de sa filiation avec le mouvement ouvrier chrétien. «Le choix de ces études ne s'est pas fait à l'époque avec une vision très précise du boulot que je voudrais exercer plus tard. J'ai surtout voulu profiter de l'opportunité qui m'était offerte pendant trois ans de m'ouvrir l'esprit, de faire des expériences enrichissantes durant mes stages, de pouvoir côtoyer des personnes intéressantes. J'ai axé mon mémoire sur les mouvements de contestation d'après 68. Il me semblait important de pouvoir exercer une profession où je pourrais peser de manière concrète sur les rapports sociaux avec l'espoir de les voir évoluer. C'est peut-être aussi pour cela que je n'étais vraiment pas préparé au premier boulot que j'ai exercé, c'est-à-dire éducateur dans un home où je suis resté pendant deux ans. Alors que pendant mes années d'études, je m'étais tourné vers une démarche plutôt politique du travail social, je me suis retrouvé face à des adolescents et je n'y étais nullement préparé. Heureusement que lors de cette première expérience professionnelle, j'étais bien encadré». Après avoir travaillé pendant deux ans à Virton, Guy Laurent a quitté sa région natale pour tenter sa chance à Bruxelles et surtout, avec la ferme intention de prendre le temps de trouver une activité qui corresponde à ses aspirations. Cette occasion, il la trouve en participant à la mise sur pied du Centre d'accueil et de traitement du Solbosch (CATS). «Aborder cette problématique de la toxicomanie et mettre sur pied un projet cohérent par rapport à un symptôme social me rapprochait davantage de l'orientation que j'avais suivie durant mes études, même s'il m'a fallu également me plonger dans un secteur que je ne connaissais pas a priori et que j'ai découvert, notamment au moyen de stages effectués en Suisse dans des communautés thérapeutiques pour personnes dépendantes. Il est clair que la complexité du social nécessite une approche spécifique qui ne peut être abordée qu'en contact avec la réalité de terrain».

A l'âge de 45 ans, Guy Laurent travaille aujourd'hui au Centre d'orientation éducative «les Alouettes» à Watermael. Selon lui, ce sont sans doute les expériences professionnelles qu'il a engrangées qui l'aident le plus aujourd'hui dans son travail avec les enfants, les jeunes. «Mes études m'ont donné une sorte de formation générale que les années d'expérience ont étoffée. Mais, outre les connaissances spécifiques, il y a d'autres aspects du travail social qui me semblent importants à soulever: depuis 81, date à laquelle j'ai commencé aux Alouettes, ce qui m'a le plus frappé dans le fonctionnement de l'équipe, c'est la mise en place de supervisions individuelle et de groupe. Je n'imaginais plus aujourd'hui travailler sans ce souci d'une réflexion sur la manière dont le travail est effectué, via un regard extérieur ou simplement d'un autre membre de l'équipe. J'imaginais mal mon travail sans cette nécessaire prise de distance qui permet de ne pas se figer dans des pratiques professionnelles. Cette remise en cause récurrente me semble être le prolongement naturel d'une formation de base».

Un engagement politique

La plus ancienne des assistantes sociales rencontrées dans le cadre de ce reportage, c'est Maryse Thonon qui est sortie de l'École Ouvrière Supérieure en 68. Même si, au départ, ce sont les études en psychologie qui l'attirait, la volonté de travailler dans le relationnel l'a naturellement amené à se tourner vers la formation d'assistante sociale.

Si le choix des études d'A.S. était guidé par des raisons personnelles (le fait de terminer rapidement sa formation pour se marier), Maryse Thonon a par contre choisi de manière très consciente l'EOS pour son engagement politique très marqué. «En effet, notre famille a toujours été très politisée. Dès lors, si je devais m'engager sur le plan professionnel dans le travail social, il n'était pas question d'en avoir une lecture neutre. Mon désir, avant même d'entamer ces études, était de ne pas devenir un garde-chiourme de la société, mais bien un acteur de changement. Je n'ai pas été déçue: sortant d'humanités dans une ville bourgeoise de province (Namur), je me suis frottée, tout au long de mes études, à des personnes issues de cultures, de générations, d'âges très divers. C'est par ce genre de rencontres qu'on apprend, selon moi, à réfléchir. Par ailleurs, la formation que l'EOS dispense est à ce point spécifique qu'encore aujourd'hui, lorsque je participe à une assemblée ou à une formation, je repère très rapidement les anciens de l'EOS et surtout, pour une même attitude, une même logique, une même lecture des événements. Je ne retrouve pas cette attitude, cette distance chez les stagiaires que je suis amenée à encadrer au sein de mon service (il ne s'agit pas d'étudiants de l'EOS): au risque de passer pour une personne d'un autre âge, je ne vois aucune velléité de remise en cause du système chez les jeunes travailleurs sociaux».

«L'école sociale vous donne une première base, les rudiments, l'indispensable pour continuer à se former»

Si Maryse Thonon a été pleinement satisfaite de ces études, elles n'ont été, pour elle, qu'un marche-pied: «L'école sociale vous donne une première base, les rudiments, l'indispensable pour continuer à se former. C'est un peu comme lorsqu'on sort des études primaires: on sait lire, écrire, calculer, mais tout reste encore à faire. Durant les années où j'ai travaillé en CPAS, ma première activité professionnelle, j'ai suivi un post-graduat en santé mentale, ainsi qu'une formation en thérapie familiale et systémique. De la filière «service social individuel» que j'ai suivie à l'EOS, où je parlais de l'individu, je me suis formée à décrypter le relationnel au sein de la famille et au sein de systèmes. Après le CPAS, j'ai travaillé dans un centre de santé mentale. Aujourd'hui, c'est sur un plan plus général encore, celui de la prévention, que j'ai construit le service dont je m'occupe aujourd'hui, le centre de coordination de la petite enfance en région namuroise. A chaque nouveau job que j'abordais, il a fallu me former et aujourd'hui, cela me semble encore plus nécessaire car tout devient hyper-complexe. Les réalités sociales sont multiples, il existe des tas de manière de fonctionner, d'orienter sa vie et quand vous devez intervenir pour apporter une aide dans ce contexte, il est important de savoir où on met les pieds.».

Au travers des récits de ces quatre assistants sociaux engagés à différents stades de leur vie professionnelle dans le travail social, on sent très nettement poindre les grandes tendances qui traversent les formations existantes en Région bruxelloise. Des tendances qui orientent forcément la manière d'appréhender la réalité sociale et l'aide qui en découle. Mais si ces formations ont sans doute un impact non négligeable sur le travail de terrain, elles ne sont en tout cas que les prémises d'une continuelle recherche pour essayer d'appréhender ce qui constitue aujourd'hui notre société, c'est-à-dire une multiplicité de réalités, de difficultés, de déficits à combler. Se remettre en question, réfléchir à ses pratiques et se former de manière continuée sont les indispensables démarches que tout travailleur social devra effectuer pour continuer à fournir un travail de qualité.

LA FORMATION DES ASSISTANTS SOCIAUX *face aux attentes des employeurs*

Depuis quelques années déjà, les études dans le secteur social connaissent un véritable engouement. Séduits par un métier où l'humain est remis en valeur, ou attirés par un secteur qui apparemment ne connaît pas trop de pénurie d'emploi, chaque année, des assistants sociaux fraîchement diplômés se lancent sur le marché du travail. Ont-ils bien été formés pour répondre aux attentes de leur futur employeur? Se sont-ils préparés pour se «vendre» et obtenir un poste? Que pensent ceux qui font passer les entretiens de sélection de cette formation et de la capacité des assistants sociaux de se présenter sous leur meilleur jour lors des interviews?

Cette question de l'adéquation de la formation des assistants sociaux face aux attentes de leur employeur a été posée à quatre personnes : deux faisant passer des entretiens de sélection dans un CPAS bruxellois (Pierre De Proost¹ et Tina Devroey²), un professeur enseignant dans une école sociale (Alain Scufflaire³) et un jeune travailleur entré récemment sur le marché de l'emploi (Pierre-Paul Constant⁴).

Ces trois interviews reflètent des points de vue personnels sur la question. Ces points de vue ne vident évidemment pas le sujet. Ils sont guidés chacun par une logique propre privilégiant des priorités spécifiques.

Des assistants sociaux mal préparés ?

A entendre Pierre De Proost et Tina Devroey, une grande partie des jeunes assistants sociaux venant solliciter un emploi au sein de leur CPAS donnent l'impression d'être mal préparés non seulement à l'entretien lui-même mais aussi à la fonction pour laquelle ils postulent.

Pierre De Proost : *«La règle générale (à propos de l'entretien) c'est l'impréparation. Il n'y a pas de renseignements préalables qui sont pris sur l'employeur, sur le secteur etc. C'est là que le bât blesse. Pour moi, cela vient de l'idée de croire que parce qu'on a le diplôme, c'est bon, c'est fini. Alors que ce n'est pas vrai du tout. Par ailleurs, le nombre de candidats qui sont intimidés par les entretiens de sélection me paraît aussi inquiétant. Comment sera-t-on alors face aux demandeurs? Même si ce n'est pas exactement le même scénario, il y a quand même un manque de confiance en soi. Ou à l'inverse, mais ça arrive plus rarement, certains font preuve d'une totale désinvolture, ce qui est aussi alarmant. J'ai vraiment l'impression que ce qui manque cruellement, c'est un peu ce que l'on fait dans les ateliers de recherche active d'emploi: préparer la personne à se présenter, à se vendre, et ne fût-ce que rédiger un CV convenable dans lequel il n'y ait pas trop de fautes d'orthographe.(...) Je crois, et la critique est mesurée, que l'école ne prépare pas à cette transition. (...) on a souvent l'impression lors des entretiens de sélection, que si on menait ces entretiens comme ils se mènent parfois dans le privé marchand (un peu incisif, un peu dur), certains candidats s'écrouleraient, se liquéfieraient sur place tellement ils sont peu sûrs, notamment de leurs connaissances, qu'ils ont pourtant en principe, et incapables de mettre en valeur ce qui dans leur expérience de stage pourrait intéresser un employeur potentiel.»*

Tina Devroey : *«Moi je dirais que cela dépend d'une personne à l'autre, il y en a qui ont ça de soi, qui sont plus à l'aise que d'autres. (...) Mais il est vrai que parfois on a des candidats qui postulent, qui ont le diplôme d'assistant social et pour lesquels je me suis déjà posé la question: «comment ces gens ont-ils pu*

1) Responsable des affaires sociales au CPAS de Molenbeek
2) Assistante sociale en chef au CPAS de Molenbeek
3) Professeur à l'Institut Cardijn de Louvain-La-Neuve
4) Assistant social en habitation protégée, diplômé en 1995



obtenir leur diplôme?». (...)C'est aberrant, parfois ils ne savent même pas donner un compte-rendu ou une explication valable du mémoire qu'ils ont fait (...).»

Cette timidité et/ou ce manque de confiance en soi face à un futur employeur ne s'expliquerait-il pas par une appréhension angoissée du marché de l'emploi, ou par le fait que pour un certain nombre d'emplois il faille disposer d'une aide à l'embauche, ce qui signifie parfois 6 mois de chômage (précédés bien souvent d'un minimum de 9 mois de stage d'attente)?

P.D.P.: «(...) quand j'ai des contacts avec l'Orbem, il n'y a pas pléthore d'assistants sociaux demandeurs d'emploi ou chômeurs complets indemnisés. C'est vrai que maintenant les carrières professionnelles commencent par des sous-statuts, mais, semble-t-il, une fois que l'on est dedans, ça se stabilise. Si j'étais d'accord avec vous, cela voudrait dire que 6 mois, 9 mois d'inactivité professionnelle seraient déjà un facteur d'abattement et de découragement tel que le moindre entretien de sélection devient capital; mais alors que dire des chômeurs de longue durée qui ont plus de 5 ans d'inactivité professionnelle et dont nos autorités attendent qu'ils ne soient pas abattus, qu'ils soient toujours dynamiques, motivés?»

Les jeunes assistants sociaux diplômés semblent donc difficilement «se vendre» lors des entretiens de sélection. Il est un fait que le CPAS, un des plus gros employeurs dans le secteur social, ne dispose pas d'une bonne image de marque et que donc peu de candidats (motivés) s'y présentent. Peu de candidats pour un poste exigeant qui demande des travailleurs de qualité avec une solide formation. Pierre De Proost et Tina Devroey pensent que sur ce plan-là aussi des efforts restent à faire. Un certain nombre de qualités sont demandées aux assistants sociaux postulants.

P.D.P.: «De façon générale, d'abord la capacité d'autonomie, les connaissances méthodologiques de base qui doivent être totalement acquises et une bonne connaissance de la législation sociale (organisation des différentes lois, règlements, arrêtés royaux...enfin, savoir s'y retrouver) et également une connaissance relativement développée du réseau social de Bruxelles.»

T. D.: «Enfin, ça, c'est déjà aller loin pour quelqu'un qui sort de l'école. C'est difficile de demander cette qualité-là si, par exemple, c'est une personne qui n'habite pas Bruxelles. Mais, c'est vrai, la législation sociale, c'est quand même assez important. Pour moi, il y a encore une qualité que l'assistant social doit absolument posséder, c'est celle de la communication. (...)»

La formation n'offre pas toujours les outils nécessaires pour développer ces compétences.

T.D.: «Je pense honnêtement, quand je vois les études que j'ai faites (mais il y a 15 ans et c'est vrai qu'il y a peut-être des différences et aussi des différences entre les écoles), que la base est bonne, mais ce n'est pas assez. Il y a des lacunes dans plusieurs domaines, aussi bien en méthodologie qu'en législation. Dans certains domaines plus précis (comme la psychiatrie par exemple) je trouve que je n'ai rien eu: un peu de théorie sur certaines maladies mais je n'ai pas été préparée à la façon d'agir dans certaines situations, à la réalité des difficultés sur le terrain. Je prends l'exemple de la psychiatrie, mais je pourrais prendre celui de la toxicomanie etc. On a une base mais la formation ne va pas assez loin.»

P.D.P.: «C'est vrai, je suis partiellement d'accord. Mais c'est aussi fonction des lieux de stage des étudiants. Lors des entre-

tiens de sélection, on remarque que les étudiants qui ont eu l'opportunité ou qui ont fait le choix d'aller dans un lieu de stage en dernière année où ils sont confrontés à des réalités professionnelles difficiles (ce n'est pas le cas de tous) ceux-là sont particulièrement bien préparés ou savent clairement qu'ils ne vont pas postuler dans ce secteur là, ce qui est important aussi.»

T.D.: «(...)Le plus important à mon sens dans la formation des assistants sociaux, c'est la méthodologie et les stages, l'apprentissage pratique. C'est pour ça que personnellement je pense qu'une quatrième année d'étude, ce n'est pas du luxe. Pour moi, il y a des lacunes dans la formation pratique. J'ose moins m'exprimer aussi catégoriquement sur la théorie. Une deuxième chose importante pour moi est la préparation à la vie professionnelle, à la vie réelle et peut-être aussi la préparation à la recherche d'emploi. Tout cela varie aussi d'une école à l'autre. Les lacunes importantes que je pointe n'impliquent pas un jugement globalement négatif sur les formations proposées. Au contraire. Mais il y a toujours une amélioration possible et dans ce cas-ci nécessaire.»

P.D.P.: «En ce qui concerne la théorie, il me semble que la formation théorique est à géométrie variable d'une école à l'autre. Des étudiants qui sortent de certaines écoles ont des connaissances théoriques de base satisfaisantes dans certains domaines et d'autres qui ont été formés dans d'autres écoles ont des connaissances théoriques de base satisfaisantes dans d'autres domaines. Cela paraît assez hétérogène. (...)»

Pour Tina Devroey, une autre lacune de la formation pourrait provenir du fait que certains professeurs de pratique professionnelle n'ont plus assez de contacts avec la réalité de terrain, qu'ils n'ont pas une vue très précise de ce qui est demandé par après dans la pratique du travail social. Pour un travail dans un CPAS bruxellois, la connaissance de la deuxième langue nationale est aussi très importante. Et la difficulté de trouver un candidat adéquat réside également dans la méconnaissance du néerlandais. Cette connaissance n'est évidemment pas prise en charge par la plupart des écoles sociales qui, de toute façon, ne pourraient pas rendre leurs élèves bilingues en trois années d'études.

Le choix d'un candidat n'est évidemment pas chose aisée. Il est difficile de cerner parfaitement une personne en un ou deux entretiens. Des éléments tels que la maturité, la capacité de gérer les conflits, la capacité d'intégration dans l'équipe ont également une grande importance dans la prise de décision. Là encore, le stage et le suivi par le professeur de pratique professionnelle sont déterminants pour l'acquisition et le développement de ces qualités. Si le stage, la manière dont il a été vécu et ce que l'étudiant en a retiré est un élément de poids dans la sélection d'un candidat, le sujet du mémoire et le grade obtenu n'ont, quant à eux, guère d'intérêt pour nos sélectionneurs.

Ce qui semble par contre évident pour eux, c'est la nécessité d'une formation continuée.

P.D.P.: «Je voudrais d'un certain côté adoucir mes propos et ne pas trop charger les écoles sociales parce que ça serait trop facile. Les écoles sociales font avec ce qu'elles reçoivent. Je ne crois pas qu'un employeur du social attend un produit fini; la formation continuée doit faire partie des soucis de l'employeur. Il doit donner la possibilité au travailleur de continuer à se former. On n'est pas à la recherche de gens immédiatement performants, même si ça serait bien pratique, mais ce n'est pas du tout réaliste. Ça va de soi qu'il y ait des imperfections. Nous avons tous nos qualités et nos défauts professionnels. Il ne faut pas être là trop entier. Mais par contre, ce que j'ai parfois l'impression, c'est que les écoles sociales, en tout cas un certain nombre d'entre

elles, sont peut-être plus sociales que d'autres écoles et que peut-être que du côté de la pratique professionnelle il y a un côté, je vais dire, un peu trop maternaliste alors qu'un employeur du social comme le CPAS n'est pas plus social qu'un autre employeur. C'est un employeur, point; avec une activité sociale bien entendu, mais il n'est pas plus social vis-à-vis de son personnel que par exemple une administration communale. Et là il y a une espèce de divorce. C'est une différence sans doute difficile à gérer pour le jeune qui découvre le marché de l'emploi.

Or, il n'y a pas vraiment de lieu de rencontre, de contact, entre l'école sociale et les employeurs du social. Le chef de stage n'est généralement pas directement un employeur du social. Les assistants sociaux qui prennent des stagiaires ne sont pas ceux qui font passer les entretiens de sélection etc. ce ne sont pas eux qui ont la décision du recrutement. Là, il y a une absence de contact avec les employeurs du social. Il n'y a pas de lieu de rencontre entre les deux. Et souvent les employeurs du social ont toute une série de remarques sur la formation et du côté de la formation on n'est pas du tout au courant des desiderata des employeurs. Quand on se rend compte qu'il y a des nouveaux secteurs porteurs d'emploi, on essaye de suivre (comme l'insertion socio-professionnelle), on essaye de donner quelques cours mais sans connaître de façon plus précise quelles sont les exigences des gens qui vont recruter dans ce secteur. Je crois qu'il y a là un espace qu'il faudrait combler. Il y a des liens avec des professionnels du social à travers les stages mais pas avec les employeurs proprement dits.

En ce qui concerne le travail dans un CPAS, c'est vrai qu'il y aurait plutôt un constat négatif sur la formation car vu l'exigence du travail, il faut des travailleurs de grande qualité mais c'est vrai qu'on ne voit pas beaucoup de candidats. Par contre dans d'autres secteurs où il y a beaucoup plus de candidats qui se présentent, le constat pourrait être moins négatif.»

Travailler l'identité sociale

Pour Alain Scufilaire, professeur à l'Institut Cardijn mais aussi recruteur occasionnel d'assistants sociaux pour le Ministère de la Justice, il semble également que les assistants sociaux savent difficilement se vendre. Beaucoup n'ont pas les mots pour faire valoir ou exprimer leur expérience. Mais au-delà de cette difficulté, la formation dispensée au futur professionnel du métier possède ses objectifs propres dont la priorité n'est peut-être pas de répondre directement aux attentes des employeurs.

«J'ai l'impression que l'objectif (de la formation) est de donner à des personnes une identité professionnelle. C'est-à-dire de pouvoir occuper une position sociale et de poser des actes professionnels suffisamment crédibles. Mais ça n'est pas simple.

Si je complète cet objectif, je dirai aussi que depuis quand même une bonne quinzaine d'années, il y a l'instauration d'une nuance entre agent social et acteur social. Au départ nous formions des agents sociaux. Le service social est une fonction d'exécution de la politique sociale. Et j'aurai tendance à dire qu'il faudrait qu'elle le reste, parce que c'est sa source. Et puis l'évolution des choses aidant, je pense que, ça fait aussi partie de l'histoire des écoles, on a toujours voulu des assistants sociaux engagés. Il y a eu des revendications et on s'est donné les moyens pour devenir des acteurs sociaux. Ce qui nécessite alors d'introduire

de la formation une lecture du social. Et aussi d'introduire au minimum de la philosophie, si pas de l'idéologie. Il devient de plus en plus difficile de former des assistants sociaux en dehors d'une conception de la société. Je pense que c'est une dimension qui est maintenant intégrée dans toutes les écoles. Il n'y a plus d'assistants sociaux neutres. Et il n'y a plus de formation neutre non plus.(...)

L'assistant social bien formé est capable à partir d'une situation individuelle de l'élargir et de la globaliser et il est capable de faire le mouvement inverse. De plus en plus on considère que s'il y a un problème, le problème se trouve dans l'interaction entre l'individu et son environnement. Cela nécessite qu'on puisse aborder la personne en tant que personne et faire de la psychologie et aussi que l'on puisse aborder l'environnement en tant qu'environnement et faire de la sociologie, voire de la politique. On est à un tournant à ce niveau-là. Ces quinze dernières années, on avait deux options. Il y avait des gens qui avaient tendance à psychologiser, je caricature, mais leur option était individuelle, le problème se trouve dans l'individu et il faut l'exorciser, le «thérapiser». D'autres disaient que le problème était dans l'environnement et on avait une approche beaucoup plus sociologique. Les débordements étaient, je caricature toujours, la psychanalyse ou l'engagement politique. Et maintenant on sent qu'il y a une

volonté chez certains de se recentrer: il faut pouvoir parler à la fois de la personne en tant que telle et de son environnement. Nous devenons des gens qui arrivent à questionner les interactions et les rapports sociaux là où ils se présentent. Avec chaque fois le mouvement de l'individu dans sa famille, dans son couple, à la société à laquelle il appartient. Cela mène à une formation hyperglobale. (...)

«Il n'y a pas de lieu de rencontre entre les formateurs et les employeurs du social. Il y a là un espace à combler»

Tout au cours de la formation il y a le travail en petit groupe, l'expérience de la prise de parole, l'invitation à se prononcer sur les événements du social, et ce qu'on appelle la supervision individuelle et collective. Le thème étant toujours «je

fais ce que je suis». Je suis porteur d'une conception du service social et j'essaie de la réaliser le plus parfaitement possible. A partir de quoi, il faut faire des choix et savoir les défendre. (...) J'ai l'impression que les gens que nous formons maintenant, globalement ont une expérience de souffrance bien plus importante que celle que j'avais personnellement à leur âge. (...) Et on sent que ça fait partie de leur bagage. Mais je maintiens que nous savons très bien qu'une bonne formation se passe au lieu où un questionnement personnel rejoint un questionnement professionnel. Il faut d'une certaine manière produire ce lieu et puis on vérifie, si on l'a, si on peut le supporter et ce qu'on en fait. Et puis on tombe sur une limite, on n'est pas là pour faire de la psychothérapie. C'est évident, notre limite c'est quand même la gestion normale d'une souffrance inhérente à l'existence et la capacité qu'on a à gérer ses zones de souffrance tout en gérant les zones de souffrance des autres. Alors on peut donner des moyens pour aider des gens et on constate alors que ce qu'on peut démontrer avec d'autres, on peut se le réapproprier pour soi et inversement. Ça devient très dynamique. Mais ça c'est la gestion du risque de ce type de formation.»

Pour Alain Scufilaire, le mémoire, ou plus justement le travail de fin d'études (TFE), est un outil important de la formation, signe de maturité, de professionnalisme et de prise de recul par rapport à sa pratique.

«Le TFE, c'est la démonstration de la capacité qu'on a à tenir un discours théorique, à conceptualiser une pratique qu'on a eue. (...) Je trouve que de plus en plus d'employeurs demandent aux assistants sociaux le type de TFE qu'ils ont fait, de quoi il a traité. Et au moins, ça démontre qu'ils savent appréhender un aspect du service social autrement que par le biais du pratico-pratique, c'est-à-dire de la débrouillardise. Cela démontre qu'ils savent mettre des mots sur des choses, qu'ils ont la capacité d'analyser la situation et de la mettre dans un contexte plus large et de l'argumenter éventuellement en terme de revendications sociales par exemple.

Pour autant qu'il y ait une véritable pratique de service social dans le stage, ce qui n'est pas vraiment évident, mais s'il y en a une, le TFE est vraiment l'occasion de montrer qu'on sait penser ce qu'on fait et de pouvoir défendre une position sociale avec des interlocuteurs valables. (...) C'est un signe de professionnalisme et de maturité. L'idée, c'est toujours, que l'assistant social dans cette circonstance-là ne fait pas n'importe quoi n'importe comment et il a les mots pour expliquer à d'autres professionnels comment il s'y prend, pour expliquer la pertinence des choix qu'il fait et éventuellement d'avoir un regard critique sur sa propre production. Ca s'est vraiment l'objectif du TFE et c'est le seul travail dans le courant de la formation qui a cet objectif-là. Les autres travaux sont plus scolaires je vais dire.»

Le stage est quant à lui le moyen de mettre l'étudiant directement en contact avec le monde professionnel: «Nous voulons que le contrat de stage soit un contrat d'emploi. On essaie de faire vivre le stage comme une véritable expérience professionnelle. On essaie d'intervenir le moins possible là-dedans et de leur montrer que lorsqu'on signe un contrat, on s'engage à des choses et que c'est pas toujours bien de signer n'importe quoi et d'être d'accord de faire des heures supplémentaires qui ne seront pas payées ou de ne pas avoir prévu s'il y a une assurance et qu'on emploie sa voiture personnelle. Tout ça fait partie de la formation.

(...) Dans l'esprit des gens, même des formateurs, ce n'est pas encore certain que le travail d'assistant social soit une profession. (...) Ce métier est encore considéré d'une certaine manière comme un engagement social, si pas comme un sacerdoce.

L'assistant social se situe peut-être aussi entre ce qu'il fait (professionnellement) et ses intérêts (personnels). Il faudra alors créer une forme de gestion différée (de ces deux aspects) car il faut différencier, il faudra bien qu'il admette qu'il est un travailleur.»

La formation a bien sûr aussi pour objectifs de donner des compétences aux assistants sociaux, car c'est bien évidemment un critère de sélection sur le marché de l'emploi. Pour A. Scufflaire, sur ce point-là tous les étudiants ne seront pas à égalité. L'idéal serait d'ajuster les compétences que les étudiants ont besoin d'acquérir par rapport à la conception du service social qu'ils ont envie de développer. Mais, une fois diplômés, ils ne vont pas toujours postuler dans le secteur qui correspond à leur vision des choses. La caractéristique d'un assistant social, c'est d'être et de rester polyvalent, même face à l'émergence de nou-

veaux métiers. «Je dirais qu'il ne faut pas les former par rapport à ces différents métiers, ce n'est pas le problème de la formation des assistants sociaux. Je crois en la formation des assistants sociaux dans le sens de leur donner les moyens là où ils sont, de permettre l'établissement et le développement de rapports sociaux où on peut créer des conflits et les régler entre des intérêts personnels et des intérêts collectifs quelle que soit la dimension de la collectivité (...) Mais en terme de formation ça ne servirait à rien de prendre du temps dans une école comme celle-ci pour former des gens à la médiation de dettes. Je crois qu'ils doivent avoir une conception d'un métier qui va dans le sens de ce qu'on vient de dire et puis la médiation de dettes, il y a moyen de former en trois mois quelqu'un à la compétence nécessaire pour cette fonction -là. (...)

Je pense que dans la formation de base, il faut des bases en terme de ressources sociales auxquelles on a généralement accès (loi sur le logement social, sur le minimex...), il y a des ressources sociales qu'il faut au moins pouvoir exploiter. Il faut au moins savoir poser des questions pour définir un problème social et connaître les moyens d'accéder aux ressources et à l'information sur les ressources. C'est un minimum. Maintenant quand dans un CPAS, vous engagez un assistant social pour s'occuper de l'endettement, c'est quand même une spécialité. Cette compétence-là, il en a l'essentiel dans sa formation de base, il sait ce que c'est, mais peut-être que certains détails non, mais ça s'apprend assez vite.»

Les paramètres qui vont faire qu'un assistant social n'est pas l'autre (notamment en terme d'acquisition de compétences) sont très nombreux. Cela varie d'une école à l'autre, d'un professeur à l'autre, d'une année à l'autre, d'un stage à l'autre, d'un étudiant à l'autre, d'une conjoncture à l'autre...

Un autre critère de sélection sur lequel se base les employeurs est la capacité de communication, la capacité d'entrer en relation, de faire émerger des tensions et des conflits et de se donner les moyens de les aplanir. Cette capacité de communication est développée à travers des groupes de discussion, à travers les entretiens des étudiants avec leur professeur de pratique...

Mais il est vrai que la préparation des étudiants à leurs futurs entretiens d'embauche est laissée à l'appréciation de chaque professeur. Rien n'est prévu comme tel dans les programmes.

Pour Alain Scufflaire, l'idée d'une trop grande pression due à la difficulté de trouver un emploi en tant qu'assistant social n'est pas non plus très crédible pour expliquer une certaine timidité des postulants. Peut-être faudrait-il trouver une piste d'explication dans le retournement de position: l'assistant social est habitué à être une personne ressource à qui on demande de l'aide. Il y aurait alors une certaine culpabilité à se retrouver soi-même demandeur d'emploi. L'idée pour les assistants sociaux d'être eux-mêmes demandeur ou de revendiquer quelque chose pour soi, ils ne l'ont pas prévu. La difficulté réside peut-être aussi dans le passage d'un milieu social (l'école) à un milieu où si même l'employeur travaille dans le secteur social, lui ne l'est pas

Les gens que nous formons maintenant, globalement ont une expérience de souffrance bien plus importante que celle que j'avais personnellement à leur âge. Cela fait partie de leur bagage. Mais je maintiens qu'une bonne formation se passe au lieu où un questionnement personnel rejoint un questionnement professionnel.

vraiment. Le secteur social s'organise de plus en plus comme une entreprise. Si l'intérêt de la professionnalisation du secteur réside dans de meilleures conditions de travail pour les assistants sociaux et un service de qualité pour les usagers, le désavantage est l'organisation du secteur en un marché où le mot rentabilité prend de plus en plus de sens.

A travers les échos que ses anciens étudiants lui font parvenir, Alain Scufflaire réalise qu'il y a une grande demande de formation continuée et plus spécialement de supervision.

«*Mon expérience est qu'il y a surtout une demande de supervision. C'est après un certain temps qu'on peut remettre des mots sur une pratique qui est plus solide. Maintenant qu'on a la tête bien remplie de théorie et qu'on a une expérience un peu plus solide, on a besoin de mettre un peu d'ordre. (...) La supervision, ça doit être un débat organisé entre professionnels à propos de l'exercice de leur profession pour autant qu'ils en ont une conception suffisante, partageable. Mais de nouveau je dirais que la supervision, ce n'est pas une psychothérapie. Les questions que l'on se pose sur sa propre pratique doivent rester dans le cadre de la pratique. Et tout ça, c'est à apprendre. Par exemple, la distance qu'il y a entre vie privée et vie professionnelle. Il y a de plus en plus de moments où il faut parler de ce qui est vécu.*»

En fin de comptes, et compte tenu de l'évolution des moyens disponibles, Alain Scufflaire pense que la formation actuelle des assistants sociaux les prépare bien à leur métier de demain.

«*Si tout se passe bien, en fin de parcours, ils auront des éléments de compétences, des moyens intellectuels pour réfléchir le lien entre l'individu et le collectif et ils auront plus de moyens pour être eux-mêmes comme ils ont envie d'être.*

De nouveau, c'est une question de lien entre une demande et une offre. S'il y a une formation où un étudiant doit prendre sa formation en charge, c'est bien celle-ci.

Notamment au niveau de la recherche d'un emploi et c'est vrai que si ça s'introduit plus dans la formation, ça va venir d'eux. Les débats changent... On est vraiment en train de former au sens propre des citoyens qui ont comme fonction de problématiser des rapports sociaux, de montrer aux gens que si un de leur rapport social est problématique, c'est autant d'eux que de leur environnement.»

Besoin de supervision

Cet avis que la formation actuelle prépare bien les assistants sociaux à leur profession est partagé par **Pierre-Paul Constant**. Assistant social en habitation protégée, diplômé en 1995, il s'est lancé dans les études d'assistant social attiré par l'envie générale d'aider les autres. En débutant ses études, il n'avait pas d'idée précise du secteur dans lequel il allait travailler. C'est au fil de la formation que se profile le portrait de l'assistant social dans toute sa dimension professionnelle. Mais être en formation, c'est être aussi un étudiant avec sa logique propre et des choix posés en n'étant pas toujours rivé sur la future réalité professionnelle.

«*Il y avait un désir chez moi de faire un boulot dans le social. Je suis arrivé avec cette grande envie de sauver le monde, de sauver la planète. Je ne pense pas que ma motivation première soit directement liée à la volonté de répondre à une souffrance personnelle particulière. Mais, à force de travailler sur les problèmes des gens et sur leur souffrance, c'est clair que ça te renvoie à ta souffrance aussi. Mais je crois que ce n'était pas conscient dans un premier temps.*

Le premier temps de la formation, c'est un peu la gifle de départ. On se rend compte qu'il y a encore plein de choses à apprendre et que cette formation-là, elle est là pour quelque chose.

Pour moi, la formation d'assistant social correspond à la conjonction de trois pôles, de trois noyaux: la théorie (qui représente une grande partie des cours de première), la méthodologie et la pratique. Tu pars au stage pendant quelques jours, et par rapport à ça, tu dois avoir une méthodologie pour réfléchir et tu dois aussi savoir de quoi on parle et donc avoir un certain acquis théorique (...)

A l'époque où j'ai commencé mon mémoire, je pense que je n'avais pas encore bien la perception de l'importance de cette triple combinaison. Moi, j'ai mis du théorique, de la méthodologie et très peu de pratique. L'objet de mon mémoire était de réfléchir sur les clichés qu'on a en tant qu'assistant social, sur la souffrance des autres et sur les barrières que l'on peut avoir pour se protéger soi, assistant social, et qui se traduisent par nos images d'Epinal.

Je trouve que mon mémoire était plus une avancée à tâtons. J'imaginai que l'école attendait qu'on puisse avoir une démarche assez structurée en posant une question pertinente au départ et en essayant d'y répondre.

Je ne me souviens pas vraiment des objectifs plus concrets. C'est plus aussi le promoteur qui guide, qui connaît la démarche (...)

Les objectifs des stages sont, eux, chaque année différents. Parce que les milieux qu'on a choisis d'une année à l'autre sont différents. Parce que chaque année, on a un degré de formation à avoir en plus. Il faut pouvoir analyser la demande et y répondre dans la dynamique de l'institution. Ça met du temps à saisir. J'ai moi-même saisi en 3ème année. J'ai eu un très bon chef de stage. Il arrivait à me dire: «quelle est la demande, qu'est-ce que tu vas répondre, où sont tes images d'Epinal, tes propres idées, qu'est-ce que l'institution attend de toi, qu'est-ce que la société attend de toi?». (...)

«(A la fin de la formation) Je pense qu'il faut avoir beaucoup de connaissances en psychologie, en sociologie, en gestion humaine, en économie. Il faut savoir aller à peu près dans tous les sens dans ces logiques là. Je trouve que la formation te donne la capacité de le faire. On te fait bien comprendre que tu ne seras jamais expert mais que tu dois quand même apprendre certaines choses. Il faut savoir ce qu'est le travail social, savoir qu'on est un assistant social qui a un mandat et rencontrer ce mandat institutionnel et la demande de la personne qui est en face de soi. C'est je crois ce qu'on t'apprend dans la formation.

On apprend aussi beaucoup à être critique par rapport à ce que l'on fait et par rapport à ce que l'institution fait par cette dynamique: méthodologie, pratique et théorie. J'ai l'impression que la plupart des assistants sociaux sont des gens très critiques que ce soit par rapport à leur boulot ou à la société en général.»

(...) «*Je pense que la formation donne assez d'outils pour développer la maturité. Elle te dit que ta formation, c'est de comprendre comment ça fonctionne mais que tu n'es jamais assez formé. On ne peut pas être diplômé et se dire ouf, on est parti, on a toutes les armes. On n'a pas toutes les armes, on a un noyau dur. Et puis, on travaille sur le tas. C'est tellement varié comme boulot, qu'il faut prendre le risque de se planter et de se dire que là je ne suis pas capable de travailler parce que je ne m'attendais pas à ça, parce que ce milieu là est trop difficile etc. Je pense que jamais une formation ne pourra te donner le panel de toutes les logiques institutionnelles et c'est pour ça qu'elle te*

donne le panel de tous les assistants sociaux qu'il y a moyen d'être pour que toi tu puisses choisir celui que tu voudrais être et te lancer dans le monde de l'emploi.»

Content de ce que sa formation lui a apporté au niveau pratique et théorique, Pierre-Paul trouve également que la recherche de lieux de stage pendant les études sert de préparation à la recherche d'emploi. Il y existe en effet des lieux de stage plus prisés que d'autres pour lesquels il faut également passer le cap de l'interview et se vendre pour décrocher le stage. Mais il reconnaît que les préoccupations face à l'entrée sur le marché de l'emploi ne l'assaillaient pas vraiment et que la préparation à la recherche d'un travail n'était pas sur le moment une grande inquiétude. Ses choix de stages n'étaient pas directement faits en fonction d'un plan professionnel bien établi. Pour lui, l'étudiant garde une certaine insouciance pendant ses études.

A son avis, un assistant social ne devrait pas être particulièrement spécialisé. Il devrait être polyvalent, combinant plusieurs lectures, plusieurs éclairages. Il trouve malheureusement que la formation ne donne pas assez les moyens, les outils pour combiner ces différentes lectures.

«Je pense qu'un assistant social ne devrait être ni plutôt psy, ni plutôt social. Mais on ne lui donne pas les outils pour résister aux sirènes de l'un ou l'autre. On nous dit qu'on doit connaître un peu de tout pour être pluridisciplinaire et pouvoir travailler avec tous les membres différents d'une équipe. Mais je trouve qu'on ne donne pas aux assistants sociaux un moyen de mélanger. On dit qu'il ne faut pas être trop psy, trop ceci ou trop cela. Mais il n'y a jamais eu de séminaire pour nous dire comment lire une réalité sociale d'une manière pluri-disciplinaire. Pendant la formation, on te donne plusieurs lectures, c'est clair. Mais on ne te donne pas le moyen de te dire comment tu vas agencer ces différentes lectures. Tu travailles en sachant qu'il y a plusieurs lectures mais tu ne sais pas toujours comment les lier pour être au mieux.»

«(...)J'ai eu l'apport théorique suffisant pour pouvoir me dire que je suis un assistant social. Je ne réagis pas spécialement comme un psy. Mon but c'est de voir la situation sociale des gens, la situation administrative, la souffrance, le concret: les petites culottes pas changées, les douches pas prises...Moi je ne pense pas qu'un assistant social doit être spécialisé si ce n'est dans l'action sociale. Il doit être ouvert à tout.

(...) Le must c'est de travailler en équipe pluridisciplinaire pour pouvoir occuper ce rôle de médiateur. Ceci dit, je trouve qu'on ne nous a pas du tout enseigné la façon d'y arriver. Je pense qu'il faut un temps pour se former. Il n'y a aucune possibilité pour que dans la formation on puisse aborder tous les rôles de l'assistant social dans notre société. C'est un leurre. « C'est pour cette raison qu'il pense qu'il n'est pas possible de former un assistant social qui réponde directement aux attentes des employeurs.

Même s'il n'a eu aucune difficulté pour trouver son premier emploi, il est conscient qu'une certaine pression pèse sur les jeunes qui cherchent du travail aujourd'hui. Une pression propre à sa génération qui pourrait expliquer éventuellement une certaine inhibition des assistants sociaux lors des entretiens de sélection.

«Je pense que c'est de plus en plus difficile de trouver du boulot. Il y a de plus en plus de pression sociale: tu n'as pas envie de rester chômeur. Il y a beaucoup d'offres mais beaucoup d'entre elles concernent des aides à l'embauche et il faut avoir chômé. C'est difficile aussi car une fois que tu as travaillé dans un secteur, tu risques de t'enfermer dans ce secteur-là. Tu ne retrouves jamais ta fraîcheur du début et ton côté malléable» (...)

«Je pense que la façon de gérer cette pression-là peut-être un peu outrancière quand on est jeune. C'est vraiment le gros truc qui fait très, très peur. Son stage d'attente, etc. Tu sors d'un monde étudiant pour arriver sur le marché de l'emploi, je crois que ça fait très peur. Je crois en effet, que ça peut amener certaines personnes à ne pas être assez sûres d'elles. Je crois que la pression du passage de l'âge pré-adulte à l'âge adulte est quelque chose. Parlons psy, c'est la période de la plus grande décompensation psychotique, c'est quelque chose de pas évident. Et je crois qu'on a très vite de grosses choses à gérer. Et il n'y pas toujours moyen d'avoir du recul.»

En conclusion, Pierre-Paul Constant a été satisfait de sa formation qui lui a donné les bases nécessaires pour aborder son métier d'assistant social. Conscient qu'une grande partie de l'apprentissage s'effectue dans le feu de l'activité quotidienne professionnelle, il aimerait pouvoir bénéficier d'une formation continuée pour maintenir ses connaissances de base et prendre du recul par rapport à ses activités.

«Je reste convaincu que c'est une très bonne formation. Je me base sur ma propre expérience en trouvant que je n'ai pas été piégé par la formation. J'ai eu les outils essentiels. Je pense que la formation est là pour répondre au monde de l'emploi.(...) Ni même l'évolution du travail social ne remet pas en question cette formation. (...)

Mais, c'est clair que la formation continuée est importante tant pour maintenir et actualiser la formation de base que pour pouvoir prendre du recul par rapport à son boulot dont la quotidienneté et l'urgence sont des caractéristiques qui entraînent vite une lecture univoque des événements. C'est d'autant plus important pour ceux qui sont dans des emplois qui n'offrent pas de supervision car ils n'ont alors aucun moment pour avoir une certaine distance par rapport à ce qu'ils font. La lecture de la société évolue et si tu ne suis pas, tu risques de ne plus avoir les armes pour comprendre. C'est important de continuer à avoir une formation, une réflexion par rapport à ce qu'on fait. Mais c'est vrai qu'il y a aussi une grosse demande de supervision.»

En guise de conclusion...

Nous voudrions conclure sur la mise en évidence du commun dénominateur à l'ensemble de ces interviews. Point commun d'autant plus pertinent et remarquable que le domaine semble par ailleurs être fortement empreint de subjectivité. Ainsi, tous semblent être d'accord sur l'importance de la supervision et sur la nécessité d'une formation continuée pour pouvoir prendre le recul nécessaire par rapport à sa pratique et pour pouvoir continuer à suivre l'évolution de notre société. Une grande demande existe dans ce domaine, mais il semble que l'offre quant à elle fasse en partie défaut. La formation continuée pour travailleurs sociaux a donc de beaux jours devant elle. Toute la question est de savoir qui doit et/ou va la prendre en charge....

ASSISTANT SOCIAL

pour une identité forte !

Au fil des entretiens et interviews, la formation continue apparaît comme un sésame pour l'équilibre professionnel des assistants sociaux. Nous avons rencontré José Pinilla, assistant social et docteur en sociologie, passionné des questions de formation et d'enseignement au sens large pour nous éclairer sur cette demande infinie et largement consensuelle.

La demande pressante de formation continuée exprimée par les assistants sociaux est-elle révélatrice de lacunes dans la formation de base ?

Il est tout à fait exact qu'une demande pressante de formation continuée existe. Je pense qu'il y a trois éléments qui interviennent pour comprendre cet élan. Le premier qui exprime une tendance lourde et s'inscrit en toile de fond, c'est la complexification des problèmes sociaux. De nombreux travailleurs sociaux sont placés devant des situations de plus en plus problématiques liées à l'évolution de la société notamment au renforcement de l'exclusion et de la pauvreté avec la confrontation à des situations d'urgence et l'interférence de pas mal de problèmes où tout s'enchevêtre. C'est clair, il y a une demande d'expertise à ce niveau là. Le deuxième élément qui joue c'est au niveau du marché des formations et du marché du travail. On assiste depuis un certain nombre d'années à une surenchère du marché de la formation. Je me souviens qu'il y a quinze ans déjà, on parlait de septante voies de formations possibles après les études d'assistant social. Vu la difficulté de trouver un emploi aujourd'hui, répondre à cette surenchère devient «un plus» pour trouver un boulot et pour être reconnu. Le dernier élément expliquant cette vogue des formations, c'est l'effet «mode». Il faut savoir qu'il y a toute une série de formations qui ont le vent en poupe. La systémique et l'analyse transactionnelle, par exemple, ont le vent en poupe depuis vingt ans ; aujourd'hui s'y ajoutent certaines formations liées à l'informatique ou aux nouvelles technologies. Ces modes ont tendance à durer et font que toute une série de gens se sentent obligés de suivre ces formations. Or, les professionnels ignorent que chaque formation constitue aussi une déformation. A la question de savoir s'il y a là à pointer des lacunes de la formation initiale, je dirais oui ! Mais dans le même mouvement il faut être très nuancé parce que je crois que l'exigence de formation continuée est devenue la réalité de toute une série de professions sociales et pédagogiques : en effet, les travailleurs de ces services sont amenés à gérer des situations de plus en plus complexes (multidimensionalité des problèmes sociaux, violence et agressivité des usagers, complexification législative) sollicitant une palette de compétences. Par ailleurs, la montée du travail en réseau et/ou en partenariat demande des travailleurs sociaux préparés au travail social collectif, à l'inter-

disciplinarité, sensibilisés aux logiques institutionnelles. La formation initiale ne prépare pas nécessairement toujours à cela, c'est une évidence. Avant non plus d'ailleurs, mais les exigences du métier étaient moins fortes. J'irai même plus loin en affirmant tout à fait formellement que la formation dispensée actuellement est nettement meilleure à celle que j'ai reçue il y a quinze ou vingt ans. J'ai eu essentiellement des formations encyclopédiques. Il y a bien l'un ou l'autre cours qui émergeaient à l'époque (au sein de mon école sociale) comme celui de structure des institutions, de droit social ou encore de rédaction de rapport. Aujourd'hui il y a quand même plus de méthodologie appliquée, plus de pédagogie active même si ce n'est pas suffisant, moins d'encyclopédisme et donc je m'inscris totalement en faux contre l'idée que la formation sociale aurait été plus performante dans le passé.

Ce malaise est-il typique de la formation des assistants sociaux ou est-ce un mal beaucoup plus large qui touche tous les niveaux et secteurs d'enseignement ?

Il y a effectivement un malaise typique de la formation des assistants sociaux. Malaise lié à des problématiques d'identité et de compétence. Je dirai, sans chercher à généraliser que beaucoup d'assistants sociaux ont des attitudes de type repli identitaire et se vivent entourés d'ennemis virtuels tels que les bénévoles ou les représentants d'autres professions.

Pour remédier partiellement à ce malaise récurrent, **je suis de ceux qui estiment que la formation d'assistant social mériterait le niveau universitaire.** Tout en restant - c'est un peu une vision idéale - dans le cadre des Hautes Ecoles Universitaires. D'abord parce qu'il faut maîtriser la dimension théorique pour pouvoir prendre du recul par rapport aux situations problématiques complexes ; ensuite parce qu'il faut des acteurs capables de se situer dans l'interdisciplinarité. Le réel est interdisciplinaire !

Quand j'imagine cette formation de travailleur social de type universitaire, ce n'est évidemment pas pour faire l'apologie d'un nouvel encyclopédisme. Il ne s'agit pas de former des technocrates passifs dépourvus d'humanisme. Je vois des études qui allieraient un solide contenu théorique avec des bases pratiques et techniques fortes et des savoir-faire spécifiques. Parmi ceux-ci, la référence la plus fédératrice est celle de projet socio-péda-



gogique (l'école sociale) de telle sorte qu'émergent des valeurs et des principes centraux susceptibles de mettre le corps professionnel en mouvement autour d'actions et de perspectives partagées. Il s'agit, concrètement, de préciser nos options philosophiques, de concilier transdisciplinarité, pédagogie active et compétences transversales. Encore trop souvent, les travailleurs sociaux interviennent avec des missions vagues, ce qui conduit à porter de fait « toute la misère du monde ». Être capable de définir des objectifs opérationnels, pertinents quant aux moyens que l'on possède, de les évaluer tout aussi précisément en se construisant des espaces d'autonomie me semble aussi être une priorité, car ce savoir-faire constitue un gage afin de lutter contre la culpabilité, l'impuissance, le cynisme et l'épuisement professionnel.

Au rayon des techniques à développer, il faut enfin accorder une importance particulière à la formation au sens stratégique : des thèmes comme l'analyse stratégique, la négociation, la médiation, l'argumentation prennent et prendront une part de plus en plus grande dans les pratiques quotidiennes. C'est aussi une autre manière de réhabiliter le politique. Toujours dans le cadre de cette dynamique je rêve à des écoles sociales qui deviendraient des lieux de recherche-action, des lieux d'innovation, des lieux de réflexion active. A ce moment là, le champ du travail social aurait une légitimité, une reconnaissance notamment vis à vis du champ intellectuel tandis que pour l'instant on est plus dans une situation de dépendance. La formation n'est pas seulement une réalité pédagogique. Elle est aussi un phénomène politique, le lieu et l'objet de pratiques stratégiques.

A l'heure où le lien social s'effrite dangereusement, donner au travail social une dimension universitaire c'est reconnaître l'importance d'acteurs aux savoirs polyvalents et à la culture d'engagement collectif.

La formation en travail social ne semble plus vraiment toujours correspondre aux attentes des jeunes qui s'inscrivent dans les écoles sociales ? Par ailleurs, la formation dispensée ne paraît plus toujours répondre aux exigences des employeurs du social. N'y a-t-il pas un énorme malentendu dont les écoles font les frais puisqu'elles sont prises entre des attentes inconciliables ?

Je ne pense pas qu'il y ait un bloc homogène d'attentes des employeurs. Ce qui règne sur le marché du travail social c'est au contraire une très large hétérogénéité. On trouve des situations extrêmement différentes avec des exigences de formation et de compétence très variées. C'est vrai que le thème de l'exclusion sociale a remis à l'ordre du jour la nécessité de trouver des travailleurs sociaux capables d'approche globale. Mais cette démarche n'est pas dominante. Il y a encore énormément de demandes de profils psychologisant et axés sur la relation individuelle. Il y a aussi, au niveau des CPAS surtout, confrontés à la complexification des problèmes sociaux et au développement exponentiel des législations, des demandes de compétences techniques légistiques plus fortes qu'avant.

Concernant les attentes des étudiants, c'est autre chose. Très peu sont capables, en tout cas en première année, de donner, de préciser exactement leurs attentes avec une certaine rigueur. Il y en a beaucoup qui ne savent pas très bien pourquoi ils sont là et certains s'accrochent à certaines idées maîtresses du style « aider les autres ». La dame patronnesse n'est pas morte ! Il y a vingt ans les attentes étaient-elles plus claires ? Je n'en suis pas sûr du tout. On parle également, en première année, d'écroulement de 50%... Mais il est identique à celui que j'ai connu il y a vingt ans. Pourquoi ? Parce qu'il y a beaucoup de jeunes qui sont là, dans une espèce de no man's land, qui se posent des questions fondamentales quant à leur vie, quant au sens de leur profession, ils se cherchent, ils ne savent pas ce qu'ils veulent. Ils sont là

parce qu'il faut bien être quelque part ; il y a des étudiants qui ont échoué ailleurs et qui arrivent là et qui n'y sont pas vraiment préparés mais encore une fois est-ce vraiment nouveau ? Je ne le crois pas. Par contre **ce qui est effectivement en déclin pour l'instant par rapport aux années septantes, c'est l'esprit de militance et il n'est pas vraiment remplacé par quelque chose.**

Je terminerai par un dernier aspect. La déception de certains employeurs c'est aussi, bien au-delà de la formation en travail social, l'échec relatif de l'enseignement dans son ensemble, du primaire au supérieur universitaire ou non en passant par le secondaire.

Beaucoup, beaucoup d'élèves ont été coulés dans un moule de passivité pendant des années et connaissent des défaillances flagrantes au niveau de ce qu'on appelle les compétences transversales, à savoir structuration et expression de la pensée, capacité de rédaction, culture de l'esprit critique et de la débrouillardise fondamentale, connaissance basique d'outils méthodologiques courants. Tout le système de l'enseignement vit sur le déficit d'une conception intégrée de la formation. Très peu de projets d'établissement prônent le travail en interdisciplinarité des profs pour essayer de relier les disciplines entre elles et surtout de relier la théorie à la pratique. Ceci est un problème majeur et fondamental qui traverse tout l'enseignement et qui a entre autres des répercussions sur la plupart des professions du secteur non-marchand. Lors d'une recherche menée sur l'accès à la justice il y a quelques mois, à laquelle j'ai participé, il était frappant de constater, que la plupart des professionnels ont du mal à comprendre réellement le vécu des personnes les plus en rupture. C'est comme si la culture professionnelle était en décalage avec les usagers qui cumulent les indices de vulnérabilité. On peut encore le comprendre un peu quand il s'agit de médecins, de policiers ou de fonctionnaires mais c'est déjà plus inquiétant quand il s'agit d'enseignants, de juristes, d'éducateurs, d'infirmiers. Les formations, de par la manière dont elles sont encore majoritairement conçues, sont en décalage par rapport à une certaine réalité.

Les nouveaux métiers du social (médiateur, opérateur d'insertion, agent de prévention) ne cassent-ils pas l'identité du travailleur social ?

Si médiateur scolaire, agent de prévention ou opérateur d'insertion sont des nouvelles professions, alors là on peut en imaginer quarante, cinquante. Pour moi, ce ne sont pas des nouveaux métiers, ce sont de nouvelles sensibilités liées à un contex-





te institutionnel spécifique. Si ces nouvelles inflexions sont perçues comme des dangers, comme une concurrence, je rebondis à nouveau sur la question de l'identité développée il y a quelques instants. Cette problématique identitaire, cette menace liée à de soi-disant «nouveaux» arrivés dans le champ se résorberaient en partie d'elles-mêmes, à mes yeux, avec des travailleurs sociaux universitaires polyvalents, ayant reçu une base théorique solide mais ayant aussi acquis des savoir-faire spécifiques, assortis d'une éducation de la liberté, de la connaissance et de la compréhension des autres (jusques et y compris le noyau dur des jeunes le plus en rupture), de leurs diversités, notamment culturelles et sachant faire la part des choses entre universalisme et subjectivité.

Malgré bientôt près de 80 ans de professionnalisation, le bénévolat semble recommencer à grignoter le champ du social, surtout qu'on nous le propose aujourd'hui muni des atouts de la formation et du contrat? Qu'en pensez-vous?

Il faut différencier deux aspects. D'une part, les bénévoles ne doivent jamais remplacer les professionnels lorsqu'il s'agit de tâches d'intérêt public qui demandent des compétences particulières et une formation polyvalente. D'autre part, il est bon que le bénévolat existe en tant que tel, parce que c'est la preuve du dynamisme et de la vie de la société civile. Dans une société qui souffre si douloureusement de la perte du lien social, ce n'est pas une mauvaise chose que des personnes investissent dans le champ du relationnel et de la convivialité dans les quartiers.

Très concrètement, si on prend l'exemple d'une école de devoirs, le professionnel sera celui qui a des compétences en termes de remédiation tant au niveau scolaire que social mais il se peut très bien qu'il y ait un espace pour le travail d'un bénévole circonscrit dans une tâche de lecture ou de calcul spécifique demandé par le premier. Il y a donc toute une gamme de responsabilité aussi bien au niveau de la complexité qu'au niveau de la distribution des tâches. L'important, c'est la complémentarité. Cela veut bien dire que l'on ne peut pas remplacer l'un par l'autre. Les économies budgétaires réalisées malheureusement dans ce secteur en résumant les tâches à accomplir à celles qui dans notre exemple sont prises en charge par le bénévole sont injustifiables à mes yeux. Le bénévole ne doit pas avoir de compétences pointues particulières, il doit être motivé. C'est au professionnel à avoir les connaissances, la méthodologie et l'élasticité nécessaires pour intégrer dans son travail l'énergie et les savoirs des bénévoles.

Pour ce qui est de la question du contrat, je dirais que c'est aujourd'hui une notion qui est sur toutes les lèvres, qui est mise à toutes les sauces. Responsabilité et efficacité sont les deux mamelles de l'organisation de la société sociale-démocrate. La forme contractuelle cache des modes de «travailler ensemble» très différents suivant la philosophie des acteurs. Voyez le contrat d'intégration sociale. Tout le monde sait que ce sont des pseudo contrats puisque les parties ne sont pas égales et que l'une des parties est obligée de contracter. Cet habit du contrat cache des pratiques très diversifiées suivant les lieux de travail. Ainsi certains profitent de l'espace contractuel pour renforcer leur philosophie de contrôle (existant sans aucun doute préalablement à la mise en place du contrat d'intégration sociale), d'autres utilisent au contraire cet espace pour optimiser des accompagnements souples, subtils et créatifs (existant sans aucun doute préalablement à la mise en place du contrat d'intégration sociale). A mon sens, c'est la même chose qui est à l'oeuvre dans la tendance à la contractualisation du travail bénévole.

Pour ce qui est de la formation des bénévoles, je préférerais employer le terme de sensibilisation (visant des actions de formations ciblées, courtes et ponctuelles) et laisser le terme de formation pour la formation continuée des professionnels. Je terminerais par où nous avons commencé et réinsisterais plus vigoureusement encore sur le fait que **la formation continuée est une nécessité de type éthique pour les travailleurs sociaux. Quand il faut faire face à des usagers qui sont en perte, comment peut-on être porteur d'évolution si l'on est soi-même en dehors de toute dynamique de questionnement et de recherche de mieux-être, de mieux-faire et de mieux-savoir.** Mais j'insiste, l'enjeu se situe au niveau de la plupart des professions du secteur non marchand, et, en dernière instance, on en revient au projet de société.

* Docteur en sociologie, enseignant en école sociale et gestionnaire de projets sociaux.

CHANGEMENTS dans les conceptions et les pratiques de la formation permanente

Brève photographie de départ: proposer une réflexion sur la situation actuelle de la formation permanente des intervenants sociaux implique de définir brièvement les deux termes du propos, lesquels sont de mon point de vue en train de prendre de nouvelles significations.

J'emploie à dessein le terme d'«intervenant social» pour couvrir un champ professionnel qui ne se limite pas sur le terrain aux seuls porteurs du diplôme d'assistant social. Aussi importante que soit cette formation de base (l'assistant social est souvent cité symboliquement comme la figure de référence lorsqu'on parle des intervenants sociaux), il n'empêche que les praticiens du social sont également porteurs des diplômes d'éducateur, d'infirmier social, d'aide-familiale, de psychologue, de juriste, de criminologue, de sociologue, etc...auxquels s'ajoutent encore les porteurs d'une qualification dans l'action socioculturelle¹. Les praticiens de l'action sociale représentent donc de fait une champ pluridisciplinaire, avec ce paradoxe historiquement construit qu'ils ne disposent pas (ou qu'ils n'ont pas encore constitué) une «discipline de référence» à l'instar de la médecine, la psychologie, la sociologie etc... Richesse d'un champ pluridisciplinaire et éclatement des disciplines : entre ces deux pôles, l'action sociale n'a pas encore son «corpus de référence» au sein des sciences humaines. Je pense qu'il y a là une des explications à ce qu'on appelle souvent le «malaise identitaire» des intervenants sociaux. De plus, le diplôme représente de moins en moins un référentiel de métier, compte tenu de l'important développement ces dernières décennies des «nouveaux jobs sociaux» en référence à de multiples missions nouvelles souvent spécialisées.

Le champ de la formation permanente² est particulièrement vaste et hétérogène dans l'action sociale. Du côté des systèmes obligés, on trouve des secteurs dans lesquels la formation permanente des travailleurs fait l'objet d'une subvention spécifique avec un quota d'heures déterminé (exemple : les aides-familiales); on trouve également des dispositifs non récurrents de formation inclus dans la mise en place de nouvelles politiques avec de nouvelles fonctions professionnelles (exemples : formation pour les travailleurs de rue dans le cadre d'un projet bruxellois intercommunal, formation des «agents d'insertion» dans le cadre du programme bruxellois visant à favoriser l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du minimex). Dans d'autres secteurs, la question de la formation permanente n'a pas de réponse structurée régulière ; les frais de formation rentrent dans les dépenses éligibles pour les frais de fonctionnement subventionnés, pour autant qu'il y ait eu des dépenses de formation institutionnellement admises (accord entre employeurs et travailleurs). Ce système peut à première vue être considéré



comme une incitation à la formation permanente ; dans la pratique, il y aura à établir des priorités dans les dépenses de fonctionnement, sachant que celles-ci sont rarement suffisamment couvertes par les subventions et que certaines priorités matérielles (locaux, équipements, etc...) sont incontournables. Dans ces conditions, la formation permanente peut facilement passer au second plan. Ce sera donc le libre choix de l'employeur de prendre en compte un système de formation permanente de ses travailleurs, tout comme ce sera le libre choix du travailleur de s'investir ou non dans une continuité de formation.

Du côté de l'offre de service de formation permanente, on se trouve devant un éventail varié et hétérogène au sein duquel les offres émanant de l'enseignement social et universitaire sont minoritaires. L'histoire de certains secteurs (notamment en éducation permanente et en santé mentale) a engendré des associations de services spécialisés (supervision, formations thématiques, intervention, recherche-action) qui ont construit leurs spécificités souvent au sein de leur clientèle.

Il n'y a donc pas de consensus (tant du côté des multiples instances subsidiaires que du côté des multiples secteurs subsi-

diés) sur un système qui reconnaisse la formation permanente comme un besoin pour les acteurs et qui, donc, la situe comme partie intégrante de l'obligation et du temps professionnels.

La question des nouveaux métiers :

Il y a d'abord globalement un métier général qui, s'il n'est pas nouveau, s'est considérablement développé en parallèle à la croissance de l'action sociale et de ses travailleurs : il s'agit du métier de cadre, de chef.

Il est fréquent d'entendre sur le terrain les chefs (chefs d'équipe, directeurs d'organisation, coordonnateurs de projets, etc...) affirmer qu'ils se sont formés «sur le tas», leur formation de base (en référence aux divers diplômes précités) ne les ayant guère préparés à ces rôles de gestion, d'exercice de l'autorité sur les travailleurs et d'exercice d'une position d'«état-tampon» entre usager, travailleur, décideur interne (employeur) et décideur externe (instance subsidiaire, dans ses dimensions administratives et politiques).

On se trouve donc avec des formations de base centrées majoritairement sur la relation d'aide avec l'usager, c'est-à-dire le niveau (au sens étymologique et non au sens péjoratif du terme) de l'exécution en 1^{ère} ligne. Les chefs sont le plus souvent dans un système d'auto-formation au sein duquel l'expérience acquise est un paramètre dominant, souvent agrémenté de quelques séquences de formation spécialisée «à la carte» (de la comptabilité à la gestion d'équipe en passant par la gestion de projet ou l'apprentissage de la gestion juridique d'une associa-

tion, etc...). Il n'y a donc pas de «corpus de base» à l'entrée dans la fonction. Il n'y a pas toujours d'actualisation formalisée de la fonction pendant l'exercice de celle-ci. Et, souvent, il n'y a pas de formalisation transmissible des acquis à la sortie de la fonction ; il n'est donc pas rare que la continuité de la fonction de cadre soit souvent problématique dans les organisations.

Il y aurait donc à élaborer ce que l'on pourrait appeler un «socle de compétences de base» à partir duquel les multiples fonctions de cadre pourraient se développer dans les différents secteurs de l'action sociale. Il y aurait à réfléchir sur la manière d'articuler des savoirs (savoir-faire et savoir-être) qui relèvent à la fois d'une culture psychosociale (relation d'aide et de service; gestion des ressources humaines), d'une culture juridique (missions légales des secteurs, droits et devoirs des travailleurs et des usagers), d'une culture administrative (gestion technique et économique ; application des normes), d'une culture politique (valeurs et priorité de l'organisation ; liens avec les valeurs et les priorités des décideurs publics) et d'une culture institutionnelle (action sur les interactions entre les différents niveaux de pouvoir dans une organisation).

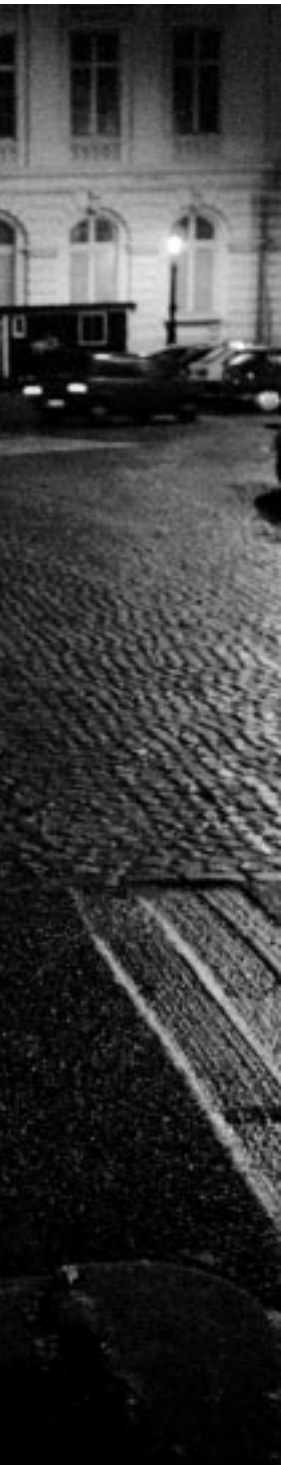
Il y a ensuite l'apparition de nouveaux métiers à caractère plutôt spécialisé³ et destinés à porter l'exécution de politiques sociales récentes ou le renforcement (professionnalisation) de politiques sociales plus anciennes. Citons à titre d'exemple sans en faire pour autant une liste exhaustive : travailleur ou éducateur de rue, médiateur scolaire, médiateur de dettes, intervenant en milieu multiculturel, agent d'insertion, agent de développement local, éducateurs sportifs, agent d'entretien en milieu hospitalier, éducateur en gérontologie, etc..

Il s'agit là de nouveaux métiers souvent conçus au départ sans précision sur le «socle de compétences» et leur profil concret est souvent né «sur le tas» par l'expérimentation sur le terrain des nouvelles missions, avec des accompagnements pédagogiques eux-mêmes en phase de création expérimentale. Il s'agit là de formation permanente dans un modèle de recherche-action.

Et donc en termes de formation, cette réalité pose plusieurs questions. Tout d'abord, on institue des nouveaux métiers comme s'ils étaient une référence or que, dans la pratique, le métier s'invente et se formalise par son exercice même ; il y a écart entre la réalité instituée d'en haut et la pratique instituant d'en bas. Ce sont des métiers qui se structurent plus par la formation permanente que par les enseignements de base avec diplômes, ce qui pose la question de la prise en compte de ces nouveaux métiers dans le champ de l'enseignement de base mais aussi la question du temps laissé à ces métiers pour prendre forme et annoncer leurs spécificités et leurs capacités de résultats.

Par rapport à ces nouveaux métiers, il est frappant de constater que c'est du côté de l'enseignement de Promotion sociale que se développent des propositions de formations qualifiantes. Depuis quelques années, cet enseignement a manifestement dépassé son rôle classique d'«enseignement de la 2^{ème} chance» pour occuper une place dans la formation professionnelle pour des métiers spécialisés dans le champ de l'action sociale.

Ainsi voit-on, au niveau de l'enseignement supérieur, apparaître de nouveaux titres : «conseiller pédagogique en milieux multiculturels» (post-graduat), «gradué(e) en insertion sociale et professionnelle», etc... On voit également apparaître des nouveaux titres dans des degrés de qualification plus bas (par exemple, «auxiliaire de l'enfance de 0 à 12 ans», avec l'option «domicile» et l'option «structure collective»).



Il est également frappant de constater que les critères d'accès à la fonction d'enseignant en Promotion sociale sont sensiblement plus larges que les critères d'accès dans l'enseignement social classique, ce qui permet notamment d'y faire venir des formateurs dont la compétence est issue de la pratique de terrain.

Il y a donc à réfléchir sur l'articulation entre les diplômes de base précités et ces nouveaux titres qui peuvent être acquis via des passerelles assez variées qui ne sont pas réductibles à ces diplômes de base.

Différents modèles de formation permanente et leurs enjeux :

Un premier modèle, fréquemment demandé, est celui de la supervision.

Cette démarche d'auto-analyse de sa pratique peut se dérouler de différentes manières : supervision individuelle ou supervision collective. Cette dernière peut être menée avec des accents différents selon les priorités accordées au développement de la capacité individuelle et/ou au développement d'une culture d'équipe (ce qui renvoie à des débats de valeurs, de conditions de travail, de pouvoir du travailleur dans l'organisation, etc...). De plus, ce n'est pas nécessairement parce que le commanditaire (l'employeur ou le pouvoir organisateur) veut que soit mise en place une supervision centrée sur les capacités individuelles que les problèmes auxquels cette supervision est censée devoir répondre seront résolus. Ceci est encore plus frappant dans les divers contextes dans lesquels sont demandées des formations spécialisées.

Les formations spécialisées, dans le champ de la formation permanente, sont celles qui mettent l'accent sur l'apprentissage de méthodes psychosociologiques et/ou de savoirs spécifiques (sociologiques, juridiques, culturels, administratifs, etc...), avec des cycles de durée variable selon qu'il s'agit d'initiation, de perfectionnement ou de spécialisation.

Majoritairement, elles sont centrées sur le développement des capacités des individus, ce qui n'est pas un problème lorsqu'il s'agit de programmes réunissant des groupes qui ont comme seule condition d'existence collective celle de la durée de la formation. Le problème commence lorsque les commandes de formations spécialisées concernent les groupes professionnels quotidiens, c'est-à-dire les équipes (de travailleurs, de cadres) en fonction dans les organisations.

Un exemple significatif est celui de la formation de travailleurs sociaux engagés dans des projets d'action collective pour lesquels les communes reçoivent un financement en même temps que la mission de coordination à condition que les projets remplissent certains critères (partenariat, multidimensionnalité, participation des acteurs, etc...). L'instance subsidiaire supralocale a fortement encouragé à la supervision des travailleurs ; après enquête auprès de ces derniers, il est constaté qu'une des difficultés majeure de ce dispositif d'action sociale est celle de la trop faible implication des mandataires communaux. La réponse annoncée de l'instance subsidiaire à cette problématique a été de renforcer la formation... des travailleurs sociaux ! Autrement dit, on imagine pouvoir résoudre un problème institutionnel (au demeurant reconnu comme tel) en ne l'abordant pas et en renforçant les capacités de certains individus, la formation de ceux-ci donnant quand-même l'impression que l'on fait quelque chose.

Cet exemple montre que la formation de type individuel ne répond pas correctement et suffisamment à un problème de type collectif et systémique ; au pire, elle pourrait induire une démotivation ou un repli sur soi des travailleurs, ces derniers n'aper-

cevant plus de possibilité d'évolution de la situation collective et de l'organisation en tant que système. Cet exemple montre aussi que certains problèmes qui motivent une commande de formation permanente des travailleurs ne peuvent avoir de réponse que par un dispositif d'intervention qui fait agir les multiples parties du système. Cet exemple montre enfin l'importance de l'analyse de la commande de formation permanente, ce qui implique en définitive la prise en compte des multiples dimensions citées à propos du « socle de compétences de base » des cadres (dimensions psychosociale, juridique, administrative, politique et institutionnelle).

La formation permanente comme processus de recherche-action :

En guise de conclusion provisoire, je propose de mettre l'accent sur l'intérêt qu'il peut y avoir à considérer, dans le contexte des groupes professionnels quotidiens, certaines commandes de formation permanente comme des indices pour la mise en place avec les travailleurs et leurs cadres d'un processus de recherche-action (recherche parce qu'il y a analyse collective des problèmes, de leur vécu, de leur ampleur, de leurs causes ; action parce qu'il y a élaboration collective de solutions et expérimentation évaluée de celles-ci).

Cette perspective est moins centrée sur le développement des capacités individuelles que sur leurs modes d'usage et de complémentarité dans le système collectif de l'organisation, au bénéfice d'une cohérence des pratiques utile aux usagers, aux travailleurs, aux cadres et aux employeurs. Il n'est pas rare de constater que des problèmes de travail relèvent plus des relations entre les diverses compétences individuelles que des qualités relatives ou incomplètes de ces compétences. De plus, la recherche-action permet de travailler sur l'articulation entre les compétences psychosociales et les autres dimensions (institutionnelles, administratives, politiques, etc...), ces dernières ayant leurs spécificités d'une part dans chaque organisation et d'autre part dans chaque secteur.

Parallèlement, un processus de recherche-action permettra d'envisager l'élaboration progressive d'un « corpus de référence » qui puisse formaliser et rendre visible les caractéristiques, les compétences et les fonctions spécifiques de l'action sociale, ce qui nous amène plus dans un domaine de création que d'apprentissage.

* psychosociologue, directeur du CRIDIS (Centre de Recherche et d'Intervention sur les Dynamiques Institutionnelles et Sociales).

1 Je fais ici allusion aux formations avec brevet organisées par le secteur culturel de la Communauté française.

2 Par « formation permanente », je définis l'ensemble des formations pour des travailleurs en fonction, qu'il s'agisse d'un système permanent ou ponctuel, pour autant qu'il assure une continuité de formation structurée ou « à la carte » pour les praticiens.

3 Le terme « spécialisé » recouvre cependant une réalité complexe. Certains métiers peuvent être qualifiés de spécialisés en raison de la spécificité de leurs actes (par exemple, en médiation de dettes), d'autres en fonction de leur espace d'action (travailleur de rue), d'autres en fonction de leur(s) public(s)-cible(s) (intervenant en milieu multiculturel).

ASSOCIATION

cherche militants

Le 19 mars dernier, naissait la FEWASC¹, la fédération wallonne des assistants sociaux de CPAS. Elle regroupe le millier de membres des quatre associations provinciales (Luxembourg, Brabant wallon, Liège et Namur). Un regroupement né en marge de l'UFAS², l'Union professionnelle francophone des assistants sociaux, qui, selon le terrain, se fait par trop discrète ces derniers temps. Nous avons rencontré la présidente de l'UFAS, Liliane Cocozza. Histoire et évolutions d'une association à la recherche de militants...

Les associations d'assistants sociaux, c'est une histoire longue et chaotique! Elles existent en Belgique depuis à peu près la première sortie de diplômés dans les années 20. Le premier groupe s'est créé autour de l'Institut d'études sociales devenu plus tard l'Institut d'études françaises. À l'époque, les écoles d'assistants sociaux dépendaient du ministère de la Justice et étaient souvent liées à de grosses firmes privées telles que Solvay.

Très vite le besoin de s'associer, de se retrouver, d'échanger, d'améliorer la qualité de la formation s'est fait sentir. Mais ces associations ne se sont réellement transformées en associations professionnelles avec des objectifs de défense de la profession, de définition du statut et de la déontologie qu'une fois les études passées de deux à trois ans, en 1952 (contre six mois en 1920). Ensuite, pour se donner un peu plus de visibilité, ces associations ont constitué une commission au sein du Comité de service et d'action sociale. Ce Comité regroupait les directeurs des écoles sociales, les représentants des grandes institutions qui emploient des assistants sociaux et bien-sûr les assistants sociaux eux-mêmes, chacun représenté au sein d'une commission propre. Ce système a fonctionné jusqu'à la régionalisation du pays. National au départ, le Comité s'est alors vu obligé de se scinder en une aile francophone et une aile néerlandophone. Chacun a poursuivi son petit bonhomme de chemin, adoptant des voies différentes sans grande concertation.

Aujourd'hui, la Communauté française compte onze écoles et cinq organisations professionnelles. Ces cinq groupements sont repris au sein de l'UFAS, l'Union professionnelle francophone des assistants sociaux. On y retrouve l'ACAS, association bruxelloise issue de la rue de l'Abbaye (fondée en 1923), le MASC (Charleroi), l'UPASPL (Luxembourg), l'ASAS, association socialiste issue de l'EOS, l'association des AS du Namurois et l'Union catholique des AS, issue de la rue de la Poste. Pourquoi ce rassemblement ? *«Ces associations créées dans le giron des différentes écoles ont très bien fonctionné comme amicales et continuent à le faire, explique Liliane Cocozza, présidente de l'UFAS, mais lorsqu'il y a des implications de défense professionnelle, cela nécessite d'être bien documenté au niveau juridique. Vous devez avoir vos entrées au niveau des ministères, des administrations, cela nécessite un travail et un investissement professionnel qui n'est plus celui d'une amicale. De plus, les groupes régionaux avaient peu de moyens, les cotisations ne rentraient pas. Pour une meilleure défense de la profession, il valait mieux unir nos forces, c'est ainsi que l'UFAS est née».*

L'UFAS, mode d'emploi

Le fonctionnement de l'UFAS ne repose que sur le bénévolat, il n'existe aucun poste permanent. Un problème pour l'association qui ne peut compter que sur le dévouement de ses quelques membres dont la militance, avec les années, commence à s'esouffler. Hormis, l'organisation de journées d'études de plus en plus rares, la présence au sein d'actions de lutte contre la pau-



veté, de programmes européens, des programmes d'application de la convention des droits de l'enfant, l'UFAS représente surtout les associations professionnelles dans différents secteurs tels que syndicats, Conseil de l'Enseignement supérieur social, Commission des Droits de l'enfant, etc. On retrouve en son sein plusieurs commissions permanentes : celle de l'enseignement qui «lobbyise» en faveur d'une reconnaissance européenne du diplôme, la commission «relations internationales», l'UFAS appartenant à la fédération internationale des assistants sociaux et au réseau européen des organisations d'action sociale (l'ESAN). Son implantation à Bruxelles l'a d'ailleurs désignée comme représentante de la fédération internationale auprès de la DG V, la direction générale de la Commission européenne en charge de l'action sociale.

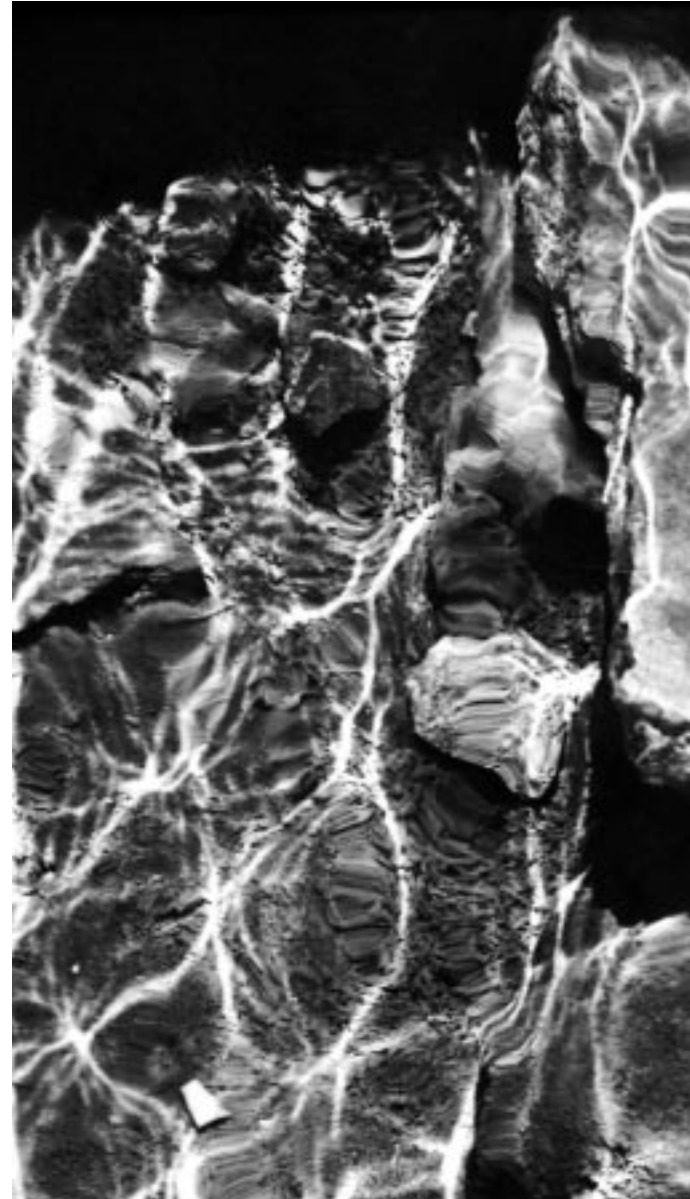
Il existe également une commission «déontologie et contentieux» utile en cas de conflit entre l'assistant social et son employeur. Une sorte de syndicat des AS en somme ? «Pas vraiment, répond Liliane Cocozza. Ce qui nous distingue du rôle d'un syndicat en cas de conflit, c'est notre attachement à l'aspect qualitatif, au respect du service. Le syndicat interviendra plutôt sur la question du salaire, du nombre d'heures prestées. Mais l'UFAS n'a qu'un pouvoir d'avis nous ne sommes pas un 'ordre' professionnel. La commission veille également à l'application de la déontologie. Notre texte est d'ailleurs reconnu au sein du Conseil de l'Europe et sert de référence. Nous veillons à ce qu'il soit correctement enseigné dans les écoles et dans son intégralité. Trop souvent les professeurs, afin sans doute de réduire le nombre de photocopies, ne donne pas à leurs étudiants l'en-tête du code où se retrouvent pourtant des définitions essentielles : qu'entend-t-on par action sociale, travail social,... Or, les principes énoncés dans le code découlent de ces définitions, elles sont donc importantes.»

46

La reconnaissance européenne ou le casse-tête de l'UFAS

La question de la reconnaissance des diplômes au niveau européen est un des chevaux de bataille de l'UFAS depuis de nombreuses années. On retrouve dans la directive européenne qui préside à cette reconnaissance l'obligation d'être une profession réglementée et la nécessité de trois années d'études après les secondaires. Ce qui est le cas en Belgique, le titre d'assistant social étant protégé par la loi depuis 1945. Pas de problèmes donc ? Ce serait sans compter les aberrations de l'administration... Depuis que l'enseignement est régionalisé, les écoles d'AS dépendent de la Communauté française et les diplômes sont délivrés par cette même Communauté française mais les titres dépendent toujours du fédéral. Or, au niveau fédéral, les personnes chargées d'examiner la recevabilité des titres légaux considèrent que la loi protégeant le titre des AS n'est pas valable parce qu'elle n'a jamais été mise en application. «Ils associent la reconnaissance du titre à une forme de corporatisme, de caste, s'indigne la présidente de l'UFAS. Moi, je prétends que le corporatisme cela n'a pas que des défauts. Il défend l'idée que le travail doit être correctement exécuté dans le respect des règles. Il y a là des valeurs extrêmement importantes à défendre. Ce n'est pas parce qu'une loi n'a pas été appliquée qu'elle n'est plus valable. Ils invoquent également le fait qu'à l'époque où a été votée la loi, les écoles d'assistants sociaux dépendaient du ministère de la Justice, il serait donc nécessaire de la modifier et de la rendre plus 'européenne'. OK mais pour la modifier, il faut recontacter les services compétents au ministère de la Justice et celui-ci a évacué tout ce qui était enseignement depuis 1970. Mission impossible, retour à la case départ. On dépense donc notre énergie à ergoter sur des problèmes purement administratifs mais nous tenons bon parce que derrière cette mauvaise foi

se cache une volonté de globaliser toutes les formations de manière à rendre les gens interchangeables. Or, nous ne voulons pas qu'une même personne puisse assumer aussi bien la fonction d'éducateur que d'assistant social, ce sont deux métiers différents chacun avec leurs spécificités et leur complexité. À force de vouloir faire de tout, on ne fait plus rien valablement ! Vous retrouvez aussi cette confusion au sein des chartes du personnel dans les administrations publiques, à la fois État et communes, où l'on s'ingénie à vouloir rebaptiser les assistants sociaux 'secrétaires sociaux', chacun son métier !»



Une profession «patchwork»

Pas facile d'être assistant social de nos jours ! L'organisation sociale comprend de multiples réseaux : le secteur public avec l'État, le parastatal, le communautaire, le provincial, le communal et l'intercommunal, et le privé composé de multiples asbl caractérisées par leur philosophie et leur idéologie. Au sein des ces organismes, les assistants sociaux doivent faire face à cette atomisation sous peine d'être dépassés, noyés. En quelques années, ils ont dû passer de l'aide matérielle à l'aide psychologique, à l'action de groupe et communautaire, maintenant au travail du social, au rôle de reliaison sociale passant du micro au macrosociologique. Des évolutions qui se ressentent aussi au sein de l'UFAS et dans les nouvelles générations d'assistants sociaux. «Les motivations quant au choix des études restent pour l'essentiel les mêmes, explique Liliane Cocozza, mais les

clivages se sont accentués entre les étudiants qu'on sent prêt à rentrer dans le moule, les futurs «administratifs» utilisés à remplir formulaires et dossiers, et les étudiants militants. Les étudiants-stagiaires que je côtoie ont souvent plus de maturité et de vindicte que nous n'en avons à leur âge. Le combat social n'est pas chez eux qu'une vague idée. Je ressens aussi pas mal de frustrations chez les plus jeunes par rapport aux conditions de travail et au marché de l'emploi. Ce qui n'est pas une particularité des AS mais eux, plus que d'autres, sont touchés par les contrats précaires type ACS, TCT, CMT, CST et autres joyeusetés.

Auparavant, les écoles avaient, dans l'horaire, six heures de cours dont elles pouvaient faire ce qu'elles voulaient. Ces heures de cours correspondaient souvent à leurs options philosophiques. Par exemple, à l'EOS (école socialiste), on enseignait l'histoire des syndicats, chez les catholiques, c'était d'autres thèmes. Afin de correspondre au socle commun imposé par le ministère et depuis la refonte des programmes et les restructurations de l'enseignement (création de grandes écoles), ces heures à coloration spécifique se sont vues réduites à la portion congrue.»



Les Centres publics d'aide sociale n'engagent plus que des contractuels. Vous avez proportionnellement peu d'AS au chômage mais beaucoup ne sont employés qu'à temps partiel et vont jusqu'à faire des huitième temps ! Là, nous devons faire notre mea culpa car en ne réagissant pas par rapport à ces conditions d'embauche, nous avons contribué à déstructurer le marché. Nous aurions dû revendiquer le droit à un temps plein, correctement rémunéré et conforme aux échelles barémiques mais la peur du chômage nous a paralysé.»

Parmi les évolutions de ces dernières années, Liliane Coccozza note encore l'estompement des différences philosophiques entre écoles : «Les anciens sont plus attachés aux options philosophiques de l'école dont ils sont issus que les jeunes diplômés. Cela est essentiellement dû à l'évolution de la formation.

Une évolution peut-être contestable dans la mesure où les écoles y ont laissé un peu de leur âme mais bénéfique pour l'UFAS car elle a permis de situer les débats à un autre niveau... quant à savoir si les assistants sociaux sur le terrain se sentent représentés et soutenus par l'UFAS, c'est une autre question...

-
- (1) Secrétariat de la FEWASC, c/o CPAS de Beyne-Heusay, pl. Ferrer 7 à 4610 Beyne-Heusay, tél.: 04/358 69 20, fax: 04/358 32 27, contact: Nicole Adam.
 - (2) L'UFAS, rue Brogniez 46 à 1070 Bruxelles, tél.: 02/726 21 25. Contact: Liliane Coccozza.

LISE THIRY

au nom du Père

Elle est une grande virologue internationale. Après avoir fait (re) vivre l'Institut Pasteur du Brabant en se battant bec et ongles durant des décennies contre des «pouvoirs» aussi variés qu'indifférents, elle a montré l'exemple en sortant de l'espace confiné des laboratoires en même temps qu'elle sortait les petits (mais méchants : le SIDA, qu'elle connaît personnellement, n'est pas des moindres) virus de l'anonymat. En allant, en bref, vers la société civile : sont-ils si nombreux, ces scientifiques qui s'engagent ? Là où vicomtes, barons et autres ronflants et imbus personnages plastronnent au terme d'une «carrière» qui parfois tient du soufflé au fromage (en moins bon et plus boursouflé), Lise Thiry accueille, écoute, défend, s'implique, quitte à déplaire à ces vieux messieurs en costume trois pièces.

C'est dans sa petite maison de poupées des hauteurs de Braine-le-Château (une de ces anciennes communes verdoyantes reconverties en dortoirs bruxellois) que ce tout aussi petit bout de femme se laissera portraiturer par nos soins... non sans une certaine appréhension !

C'est dans une rangée de petites maisons sobrement rénovées que se niche la chercheuse : «la dernière au fond : demandez-moi, tout le monde me connaît!». Voici une quinzaine d'années, trois infirmières sociales décident de créer là un espace semi-communautaire constitué de plusieurs maisons et d'une habitation commune pour «discuter le coup»... et surtout accueillir des personnes en difficulté : «pas de manière permanente, sinon cela n'a plus de sens !» précise *Lise Thiry*, élue *Femme de l'année* en 1985 «par des journalistes» (?). Elle a depuis longtemps quitté le «vert et enchanté» pays de son enfance («*Ma brousse naturelle fut la Cité ardente, et j'en suis fière, comme tous les Liégeois ! Mon père était d'origine carolo-régienne, mais sa famille a gagné Liège dès sa naissance*») pour se rapprocher des mornes plaines du Brabant Wallon, où elle travaille (retraîtée, elle opère «en bénévole» au *Centre de recherche industrielle* de l'ULB à Nivelles).

Une petite fille moderne à défaut de modèle

A la réflexion, la vie de la chercheuse en virologie semble émaillée d'une recherche vitale : celle d'aider les gens, quels et où qu'ils soient. Bien que déjà presque quinquagénaire à ce moment-là, Lise a vécu intensément le rêve soixante-huitard («*Je suis une archi-soixante-huitarde !*») et c'est tout naturellement qu'elle va accepter la proposition (émaillée de conditions : «*On doit passer une sorte d'examen pour savoir si on a les convictions et la mentalité qu'il faut...*») de venir partager cette vie semi-commune. Le retour à l'individualisme forcené aidant, la «formule» semble avoir pris un peu de plomb dans l'ail («*Plus on s'attache, plus on multiplie les problèmes...*») mais Lise s'accroche, refusant le train-train quotidien des navettes vers la capitale...

Une femme libre, indépendante et déterminée, tout comme son père, le célèbre poète et homme de lettres *Marcel Thiry* (disparu en 1977), auteur de ces récits lyrico-fantastiques (*Echec au temps, les Nouvelles du Grand Possible...*) de la même génération (spontanée) que *Jean Ray*, *Thomas Owen* et, surtout, *Roger Caillois*, un homme que la petite fille verra souvent chez elle en bord de Meuse. Elle acquerra «*d'avantage au contact qu'aux paroles*» de ce milieu familial tout de même assez particulier «une largesse d'esprit» qui n'est pas courante à l'époque. *Lise* et sa sœur seront ainsi envoyées chaque année en Angleterre (seules!) afin d'apprendre l'idiome local, ce qui est tout sauf courant à l'époque : «*J'ai même été en Alsace apprendre l'allemand.. en 1938 ! Je ne pensais pas devoir y être confrontée dans mon propre pays un an après (rires)*». Ses lectures non plus ne sont pas «fréquentes» : «*Je disséquais, passionnée, la vie d'Oscar Wilde, de Verlaine, de Rimbaud, à travers les livres que mon père ramenait et ce, à un âge où l'on apprenait plutôt les bonnes manières aux jeunes filles que les finesses stylistiques des écrivains homosexuels ! Tout cela m'a beaucoup aidée plus tard lorsque j'ai dû affronter le SIDA qui, comme vous le savez, a tout d'abord ravagé la communauté gay. Connaissant leur mode de vie, j'étais en phase et en affinité avec eux, davantage que bon*



*«Les femmes possèdent
dans leur coeur une espèce de naïveté,
d'enthousiasme
qui appelle la nouveauté»*

nombre de scientifiques moins ouverts». Autre influence, assez étonnante : le... professeur de gymnastique de Lise : «*Il nous faisait jouer au football avec les garçons, et cela m'a beaucoup frappée ! A l'époque, la ségrégation était de mise et ça ne se faisait pas*» ! Il m'a appris une forme de morale, de fair-play, qui n'était pas cantonnée au football évidemment. Et je m'en souviens, alors que j'ai depuis bien longtemps oublié qui m'a appris à lire ou à écrire...».

Une enfance qui ne laisse pas de bois...

Mais commençons donc par parler de Marcel, puisque Lise y est tellement attachée ! Elle s'exprimera d'ailleurs beaucoup plus facilement à l'égard de ce père tant aimé que d'elle-même : son ombre plane, d'autant que Lise est en pleine rédaction des *Mémoires* qu'elle consacrera à ... son père, ainsi qu'au frère de ce dernier, Oscar : «*Il leur est arrivé des aventures incroyables durant la première guerre mondiale ! Ils ont traversé le monde entier... en tank avant de revenir et de se marier avec deux sœurs : je suis donc deux fois cousine avec mes cousines ! Mais on mentionnera tout cela dans le livre...*». Lise Thiry nous explique aussi que, durant les années trente, la plume ne nourrissant pas son homme, Papa Thiry coupe du bois, tout comme son propre père d'ailleurs : «*Il vendait des forêts dont les Hollandais faisaient ensuite des pilotes... Il mettait une certaine poésie dans la manutention des troncs d'arbres, dans ce contact avec la nature, et pour cela il a aimé son travail de marchand de bois*» se rappelle Lise. «*Il regrettait d'ailleurs la mort de l'arbre abattu et en a même fait le sujet d'un poème quasi métaphysique : il évoquait tous ces arbres qu'il avait coupés et qui viendraient un jour lui demander des comptes... !*».

Enfant, la petite Lise accompagne donc son père «réceptionner» le bois, c'est-à-dire examiner la qualité du tronc, les défauts éventuels... Longtemps elle l'observera vendre ce bois dont elle compte les veines, à la recherche, peut-être, d'une improbable

saga antique déclinée en «micro-sillons» ! Mais peut-être tente-t-elle déjà en vain de scruter cet *infiniment petit* qu'elle pressent et qui fera sa renommée mondiale de virologue ? Le soir venu, la petite famille rentre à la maison; Marguerite, sa maman d'origine frisonne, s'occupe du ménage et surtout de la décoration d'intérieur : «*Elle était sortie d'une école d'art décoratif et a appliqué ses études chez elle, au fond !*».

Des maths à la médecine de guerre

Etrangement (quoique l'homme soit grand lecteur de vulgarisation scientifique, notamment de littérature astronomique...) Thiry Père veut faire de sa petite «une scientifique, et non, probablement, une bohème, comme lui, qui dut une bonne partie de sa vie joindre les deux bouts ! Il ne me demanda d'ailleurs pas si je désirais parfaire mes aptitudes et mon goût pour le français et les rédactions quand il m'inscrivit en «latines-mathématiques», la section la plus dure de l'école ! Je suis la seule à en être sortie, d'ailleurs, grâce à cette propension pour la version que n'avaient pas les vrais mathématiciens... Pourtant, moi, j'étais du genre à bavarder au fond de la classe, et certainement pas le style «première de classe» ! Papa pensait qu'écrire «n'était pas un métier» et voulait me faire pénétrer dans un monde inaccessible, donc tentant. Je n'étais d'ailleurs que moyenne en maths, en tout cas pas douée ; mais peut-être cette orientation m'a-t-elle ouvert l'esprit sur un autre monde...».

La guerre donnera à la jeune fille l'occasion d'adoucir un peu le fantôme paternel : «*Je réussis à infléchir un peu cette sévérité en optant pour des études en médecine et ce, dans cette période extrêmement prenante qui fut celle des bombardements de Liège. J'apprenais en quelque sorte «sur le terrain» à l'Hôpital de Bavière à quoi servait la médecine, dans une atmosphère de très grande collaboration entre infirmières et médecins devant l'urgence, le danger. Très jeune, on m'a confié, par manque de personnel, des tâches d'anesthésie*».

Une sensibilité à l'épreuve des bombes

Pas impressionnée, Lise : «*La dissection des cadavres m'a toujours laissée froide (sic). Après tout, je ne connais pas ce corps qui est là devant moi. Par contre, je me suis évanouie quand j'ai vu pour la première fois mourir un mineur tuberculeux. La femme hurlait et la bonne sœur lui barrait la route en mettant ses bras en croix, c'est le cas de le dire, afin d'avoir le temps de lui dire que son mari était mort ! La douleur de cette femme, voilà ce qui me déstabilisait totalement. Cette souffrance, cette douleur morale sans issue... J'ai aussi paniqué le jour où l'on m'annonça qu'un obus était tombé au Quai de la Boverie. C'est là que mon père travaillait. Les victimes arrivaient couvertes de poussière ; il était impossible de reconnaître quiconque. Je me suis mise à essuyer frénétiquement les visages des blessés, recherchant celui de mon père. Vous imaginez la panique ! Heureusement, il n'y était pas !*». Projetée dans ce contexte extrême, la jeune fille commencera à cultiver cette belle humanité basée sur une perception aigüe des réalités sociales : le personnel de Bavière cache des blessés de la Résistance et commence à vouer une haine sans limites et bien compréhensible à «l'Allemand». Esprit frondeur et libre (normal, pour une Liégeoise !), Lise Thiry acquiert son diplôme *ès-bombardements* en 1946.

«La capacité d'oubli des gens m'effraie !»

Une capacité de mobilisation un peu battue en brèche actuellement, tout comme le sort des réfugiés ne passionne plus l'opinion publique dominante maintenant que la RTB n'en parle plus : «Les gens ont montré, lors de la Marche blanche, qu'ils étaient encore capables de se comporter comme des êtres responsables et solidaires, mais le drame, c'est que leur capacité de révolte fait très rapidement place à une toute aussi grande capacité d'oubli, voire de négation ; une superficialité qui ne permet pas à de nombreux combats d'aboutir.»

Combats, toujours : plus près de nous, la virologue, sans cesser le moins du monde d'exercer son métier et de donner nombre de conférences : («C'est un de mes dadas ! J'adore rencontrer les gens, parler avec eux, leur expliquer des concepts en théorie compliqués et que j'essaie de rendre simples et clairs») s'engage contre la prolifération des essais nucléaires (la fameuse CANPAN : Commission d'Avis pour la Non-Prolifération des Armes Nucléaires près le Ministère de l'énergie) et devient la marraine... de Sémira Adamu.

A l'évocation de la petite Nigérienne, le visage généralement souriant et curieux de Lise s'assombrit rapidement : «Je croyais que je pourrais aller la voir, comme un avocat, mais je me suis heurtée aux portes closes, aux règles hypocrites, à un milieu de «non-droit» que l'on n'a jamais vraiment critiqué. Car, pour Sémira, c'est un meurtre... Qui plus est, un meurtre d'Etat. J'ai eu accès aux détails ; ils sont confondants ! Les gendarmes se sont relayés «afin de maintenir un étouffement optimal», si l'on veut s'exprimer avec le même cynisme que le Parquet de Bruxelles !».

A son grand (mais rétrospectif) regret, elle ne suivra pas les conseils de l'un de ses profs (devenir assistante) mais ceux de son mari de l'époque, le pédiatre bruxellois *Claude Quersin*, qui «*trouve qu'il n'y a de vraies carrières qu'à Bruxelles*» et qui sera le père de son fils unique, *Didier*. En attendant, la petite famille «*monte*» donc à la capitale.

«*Toi qui pâlis au nom de Vancouver...*»

Lise divorcera dix ans plus tard et devient peu à peu cette femme multiple qui a su rester simple et chaleureuse, comme nous l'a montré l'actualité récente, et même si cela sonne cliché. Ceci, à la différence de cette *gloriole* cultivée par certains de ses collègues (surtout masculins?) des «clubs» et qu'elle fuit au fond de son petit bureau de l'Institut Pasteur, au Parc Léopold à Bruxelles, où «*l'on fait bien avec peu*». Mais *Lise* vole à leur secours : «*Vous savez, les scientifiques sont tellement fascinés par leur travail que, pour finir, rien d'autre ne compte. Ils pensent que je me galvaude dans des débats «qui ne sont pas scientifiques». Il n'y a rien de pire pour eux ! De plus, certains se parlent à eux-mêmes et ne sont ni capables ni motivés à partager leur savoir. Ils s'enferment dans cette tour d'ivoire que j'ai toute ma vie soigneusement évitée. De toutes façons, si l'on voulait «rester à tout prix dans la scientificité», on ne brasserait plus que des éprouvettes et des modèles informatiques ; et en tout cas, on ne se battrait plus pour rien.*».

Parallèlement à ces multiples engagements sociaux qui ne lui vaudront «*pas que de l'amitié*», *Lise Thiry* devient cette chercheuse en *virologie* réputée dans le monde entier et qui donne cours à l'ULB. Bon nombre de collègues, progressistes ou non, pensent qu'elle aurait mérité plus pour ses travaux de pointe en matière de SIDA que cette *médaille en chocolat* (belge, le meilleur, mais enfin...) de «*Femme de l'année*»? Alors, l'Académie, *machiste* ? *Lise* se console (si besoin était, «*mais besoin n'est pas!*») en relisant les vers de papa Marcel («*Toi qui pâlis au nom de Vancouver*» a fait le tour du monde !).

Une mauvaise sénatrice... ?

En 86, la «*femme de l'année*» va «*faire dans la politique*» parce que «*Les femmes possèdent dans leur cœur une espèce de naïveté, d'enthousiasme qui appelle la nouveauté*», mais elle regrettera vite son implication, ratée, d'après elle. Comme si la capacité de mobilisation était un signe de naïveté ! Ou une question de sensibilité ? : «*Je pense que les femmes sont peut-être trop intelligentes pour croire à la politique politicienne. Il faut savoir être de mauvaise foi pour faire de la politique et aimer le pouvoir pour le pouvoir. C'est pour cela que je pense que j'ai fait une grosse erreur en acceptant de devenir sénatrice. Je n'étais pas assez compétente ni assez vaniteuse. Quand je suis devenue «Femme de l'Année», j'ai fait l'erreur d'accepter la liste électorale en pensant que mes talents d'expertise en santé publique pourraient être de quelque utilité. Mais il y a bien trop de garde-fous en politique pour être vraiment libre de dire et de faire ce qu'on pense être juste. Résultat, j'ai été une mauvaise sénatrice ; absolument nulle ! Je ne comprenais rien à ces histoires de procédures et de lois.*». Par la suite, l'ex-sénatrice se révélera bien plus «*convaincante*» dans divers cabinets dont celui de la Santé publique, «*où un rôle plus concret lui conviendra davantage, toujours selon ses dires : «J'ai ainsi vécu tous les problèmes de la pollution de Mellery, mais aussi l'amiante du Berlaymont, le saturnisme dans les vieilles maisons.*».

De fait, l'esprit critique - «*et non militant*», comme elle le rappelle souvent - de *Lise* la pousse, elle, vers la confrontation, la remise en question, la rencontre des autres et de leurs problèmes, mais sans cette *discipline de parti* qui fait la fierté de nos élites. Le *libre examen*, toujours... Plus tard, *Lise* renouvellera

«*J'ai toujours voulu danser...*»

Saviez-vous que *Lise Thiry* a été «*petit rat de l'opéra*»? Sa vie durant, elle souscrit à sa passion (quand même plus rassurante que la chasse aux virus !), la danse : «*Je chantais faux, je dessinais mal -quoique je dessine à présent moi-même les «slides» dont je me sers lors de mes conférences !- ; par contre, j'ai toujours adoré danser. Toute petite déjà, maman mettait de l'ouate dans mes pantoufles pour que je puisse «tenir sur mes pointes». Pendant mes études de médecine, j'ai continué à apprendre la danse à l'école de Fanny Thibout, très réputée à l'époque. Après les cours de dissection, je prenais le tram et je gagnais l'école de danse. Mais aucune fille ne voulait se mettre à côté de moi parce que je puisais le formol ! (rires). J'ai longtemps dansé dans des ballets, mais en amateur tout de même, pas du Béjart. Et cette passion ne m'a jamais quittée !».*

son engagement politique «*parce qu'on le lui demande*» en «*faisant*» la tête de la liste de l'éphémère flop des intellectuels de *Gauches Unies*: «*Nous n'avons absolument pas «pris» dans les milieux modestes, à mon grand regret...*».

Au fond, *Lise Thiry* est une femme *qui ne sait pas dire non* ! Cette capacité de mobilisation, *Lise* la retrouvera chez la seconde tête de liste GU - «*une femme devenue une amie*», *Isabelle Stengers*, à la fois philosophe et chimiste, ce qui l'impressionne beaucoup- de l'ULB elle aussi : «*L'exact type de personne qui fascinait mon père (ndlr, donc elle-même?) : cette double attitude, sciences exactes et sciences humaines*».

...mais une bonne militante !

Au SIDA par contre, elle dira non et ce dès 1982, soit à une époque où le «syndrome» est encore fort peu connu et donc sous-estimé. Le SIDA sera au centre de son combat d'expert institutionnel et de virologue, et elle s'intéressera aux «milieux à risques» et donc au monde du vice et aux problèmes des prostituées, sort qu'elle commence à dénoncer sans relâchement avec ses amies en montant «Espace P». Le *devenir des femmes* en général la motive assurément, et ce bien qu'elle se démarque tout aussi clairement du féminisme anti-masculin. *Je me souviens toujours qu'en 1946, mon prof de médecine m'avait proposé ce poste d'assistante en partie parce que tous les hommes étaient mobilisés et partis occuper l'Allemagne, et ne pouvaient donc continuer leur carrière ! En général, le féminisme ne sélectionne que les exemples qui lui servent !*). Plus tard, le service militaire handicaperait pareillement des générations de jeunes gens. Des contre-exemples pour certaines «sœurs», mais de cela, la libre-exaministe n'en a cure !

Lise Thiry a aussi participé, sous l'égide de son collègue Roger Lallemand, qu'elle admire pour ses hauteurs de vue alliées à des talents de diplomate, qu'elle-même ne possède certes pas, à la bataille pour arracher la loi sur la dépénalisation de l'avortement. Un long chemin l'avait conduit jusqu'à l'éthique médicale, depuis la fondation du GERM (Groupe d'Etude pour une Réforme de la Médecine) et les premières réflexions sur le principe des maisons médicales. De l'emprisonnement du Docteur Willy Peers en 1972, la chercheuse garde le souvenir ému : *de ces gens ouvrant spontanément portes et fenêtres pour crier leur joie lors de l'annonce de sa libérations. Il recevait en prison des milliers de télégrammes de soutien : l'employé de la poste avait entièrement réécrit le mien, car il le trouvait par trop plat et dépourvu d'originalité (rires)! Un vrai contexte de résistance. Toute une époque... que je regrette parfois !*».

Continuer à résister

Même si le drame ne sera que rarement évoqué au cours de l'entretien (trop près, trop vivace, trop éprouvant...) l'ombre de la jeune fille plane, d'où cette mise en garde : *«Attention ! Il faut tenir bon, pour qu'il n'y ait pas d'autres Sémira, d'autres cousines, d'autres bavures !»* s'écrit Lise. Et la capacité d'indignation qui fait tant défaut à une certaine jeunesse de s'exprimer chez cette femme qui est pourtant déjà une (alerte) septuagénaire, et qui «bondit» une fois de plus à l'évocation d'une actualité récente : *«- Vous avez entendu cette histoire de fous ? Le Collectif contre les expulsions s'est fait discrètement perquisitionner suite à la découverte des restes humains devant le Mac Do de la Porte de Namur ! Et ils ont emporté le disque dur du Collectif ! Quel rapport, je vous le demande, sinon l'occasion d'intimider ces jeunes gens et de saboter leur travail !»*.

Mais l'abattement, chez la chercheuse, est toujours de courte durée, et la combativité -parfois un peu vaine, comme le lui reprochent les désabusés- de retour... Car le courage de Lise Thiry, c'est aussi de prendre ainsi position dans des conflits où elle n'a «rien à gagner»... mais plutôt tout à perdre, à se battre pour des causes perdues : *«Il est exact que je n'ai vraiment rien à gagner à me battre contre des moulins à vents. Mais si je ne le fais pas, qui le fera ? Et s'il faut pour cela que je sois accusée de communisme, je le prends comme un compliment»*. On est loin, comme elle nous le dira, de cette «nouvelle génération de jeunes chercheurs totalement imbus d'eux-mêmes et qui se permettent de me «faire la leçon» ! Quel est leur engagement, à eux, sinon celui de se faire un maximum de publicité ?». *O tempore, o mores...*

Depuis une dizaine d'années, Lise est «un peu» retraitée, quoi que ce mot ne signifie pas grand-chose pour elle : *«Je me suis toujours passionnée pour des tas d'enjeux ; il n'y a que mon statut qui ait changé !»*. Ce relatif gain de temps et d'espace de liberté lui permet de revenir vers ses premiers amours : les voyages, comme on le verra, et l'écriture. *«Mon père, comme je vous l'ai dit, ne m'avait pas demandé mon avis ; j'aurais aimé continuer les rédactions, écrire des romans. Ce plaisir rare de l'écriture ne m'a jamais quitté ; je ne fais qu'y revenir aujourd'hui»*. A côté des *Mémoires* qu'elle rédige actuellement et qu'elle consacrera à son père (et à elle à travers lui), Lise Thiry s'est également essayée avec bonheur à la vulgarisation scientifique car elle aime depuis très longtemps écrire utile.

Il faut apprendre à tutoyer les virus... mais aussi la science !

Voici 5 ans, Lise nous invite à venir, en sa compagnie, *Tutoyer les virus*, du titre d'un ouvrage qu'elle édite aux éditions Labor (*toujours disponible par ailleurs*). Son but avoué : familiariser, sur la lancée de ses articles scientifiques de vulgarisation, ce public qu'elle a déjà côtoyé lors de ses conférences à ces étranges entités envahissantes et profanatrices de cellules vivantes que sont les virus, et que la Nature semble avoir spontanément «inventé» afin de servir d'anges exterminateurs de vie. Un programme particulièrement glaçant eu égard à la propension de ces «parasites de vie» à muter dès que la science se rapproche de leurs points «faibles» ou supposés tels. La lecture du livre, que tout lecteur sans connaissances médicales entrouvre avec inquiétude, se révèle miraculeusement (assez) aisée. Une amorce de compréhension naît chez le plus ignorant et ceci, par la grâce d'un style fluide, presque littéraire, au service d'un récit ciselé comme une histoire fantastique avec le virus dans le rôle d'Alien...

Clé de la clarté, une volonté manifestement issue des *Lumières* de faire comprendre ce qui est ardu et difficile à comprendre, justement. Retrouve-t-on si souvent cette volonté, ou même seulement cette capacité de transmettre le savoir acquis ? Pour Lise Thiry, il s'est toujours agi de faire œuvre sociale en donnant confiance en leurs facultés d'apprentissage à des personnes sans formation -parfois même sans éducation- mais qui «méritent» par leur ouverture d'esprit, leur curiosité et leur envie d'apprendre, d'être initiés à ces domaines autrefois réservés, précisément, aux seuls initiés.

Mais il est temps de laisser Lise, qui doit aller retrouver chez son fils Didier, à Paris, ses deux petites-filles, Pauline et Juliette, 2 et 5 ans, dont la photo trône dans le living.. Outre cette «joie extrême d'être grand-mère», Paris serait la dernière passion de Lise s'il ne restait celle des voyages : *«J'ai beaucoup voyagé, souvent pour des motifs extra-touristiques. J'ai ainsi été à Cuba et en Palestine afin d'évaluer l'état de la santé publique sous l'effet des blocus économiques; l'Iran aussi, et surtout quatre fois la Chine... Mais ce que je ressens pour Paris est différent»*. Peut-être cette observatrice scrupuleuse des Droits de l'Homme s'y sent-elle... chez elle ?

La scission des soins de santé à Bruxelles: irréaliste disent les mutuelles

Le 9 février dernier, le Conseil bruxellois de coordination sociale réunissait différents représentants francophones des mutualités socialistes, chrétiennes, libres et du Front social pour la défense de la Sécurité sociale afin de discuter d'un thème décidément d'actualité : l'avenir de notre sécurité sociale et, plus particulièrement, les scénarios envisageables pour Bruxelles, en cas de scission de celle-ci. Principal sujet abordé : les soins de santé, un des secteurs qui seraient concernés, avec les allocations familiales, par la défédéralisation.

D'emblée, les balises sont posées, le doute est levé : il n'est pas question qu'on scinde les soins de santé, on est bien d'accord là-dessus autour de la table. Mais au-delà de ce touchant unisson, quels sont les scénarios envisageables, à quels problèmes doit-on s'attendre, comment les mutuelles s'y préparent-elles ? Chacun a bien un avis mais pas forcément le même, quoique...

Pauvres Bruxellois !

Pour **Michel Dejaer**, représentant de l'Union des Mutualités socialistes, il faut en revenir aux fondements de la sécurité sociale : «La Sécurité sociale a été créée en 1945 avec un objectif assez révolutionnaire qui était de permettre à toute la population d'accéder aux soins de santé à des conditions financières acceptables. L'assurance-maladie s'est toujours fondée sur le principe de solidarité. En tant que socialiste, nous ne pouvons accepter l'idée de couper, de scinder le système, cela va à l'encontre du principe de solidarité. En morcelant la Sécurité sociale, on laisse la porte ouverte aux assurances privées, inaccessibles pour toute une frange de la population et on concourt ainsi à une société toujours plus duale. Sans compter les problèmes techniques et financiers inhérents à la scission, en particulier à Bruxelles où les travailleurs cotisants ne sont pas toujours des habitants de la Région bruxelloise.»

Pourtant côté flamand, on prépare depuis longtemps cette scission et on semble prêt, du moins sur papier, à effectuer les restructurations nécessaires. Mais selon **Jean Hermes**, secrétaire général de l'Alliance des Mutualités chrétiennes, les Flamands n'ont pas suffisamment mesuré les obstacles techniques au-devant desquels ils se précipitent : «Si on s'avance vers un scénario de communautarisation, les Bruxellois auront le choix entre le régime des soins de santé flamand ou francophone. Ce système double n'est pas

viable. Si les Bruxellois, groupe semble-t-il le plus coûteux au niveau des soins de santé, choisissent massivement le régime le plus favorable (ce qui est un droit constitutionnel), comment le système ainsi choisi pourrait-il absorber cet afflux ? Second scénario : la régionalisation. Chaque région aurait son propre système : ceci est infaisable à Bruxelles. Comment pourrait-on amortir les risques dus à la maladie, à l'invalidité, allocations familiales sur une population d'un million de personnes seulement ? Il faut tenir compte de la réalité : 35% des personnes qui se font soigner à Bruxelles viennent des deux autres régions. Plus généralement, plus de 200.000 personnes se font actuellement soigner dans une région autre que la leur. Comment gérer cette situation si on est en présence de deux, voire de trois systèmes comprenant des couvertures et des tarifs différents ? Chaque hôpital devra-t-il adopter trois systèmes administratifs différents ? Faudra-t-il un formulaire E 106 comme actuellement les travailleurs frontaliers, pour aller se faire soigner en Flandre ou en Wallonie lorsqu'on est Bruxellois ou vice-versa ? Comment gérer financièrement la coexistence des différents systèmes au sein d'un même hôpital ? Qui effectuera les contrôles et comment ? Je souhaite de beaux jours aux futurs gestionnaires d'hôpitaux bruxellois ! La situation est d'autant plus complexe qu'il y a, à Bruxelles, des hôpitaux bicommunautaires... Ce système sera-t-il maintenu ?».

Rien de tel qu'une tranche de réel pour bien cerner les enjeux et renforcer le discours : «Imaginez que j'habite à Jette, explique **Alexis Wautot** des Mutualités libres, et que je me casse la figure devant chez moi à quelque pas de l'AZ-VUB. En cas de communautarisation des soins de santé telle que préconisée au nord du pays, si je suis francophone et que j'ai adhéré au système francophone, aurais-je le droit d'aller à la clinique près de chez moi ou serais-je transféré dans

une clinique ou chez un prestataire qui sera aussi ressortissant du système francophone ? Nous n'avons aucune garantie quant à la liberté de choix des personnes, ni quant à la maîtrise des coûts. Pour nous, une réforme ne peut se justifier que si elle apporte un 'plus' pour les assurés. Or, nous n'avons, à l'heure actuelle, aucune garantie que ce 'plus' sera au rendez-vous»

Une revendication politique

Pour Michel Dejaer, représentant de l'Union des Mutualités socialistes, la scission des soins de santé prônée par les Flamands est davantage une question politique que financière : «Un chercheur également parlementaire de la VU, qu'on ne peut pourtant pas taxer de fédéraliste, a conclu dans une étude récente que la facture finale des soins de santé en cas de scission serait plus lourde à payer du côté flamand parce que les évolutions démographiques sont telles que la population flamande compte plus de per-

sonnes âgées que du côté wallon. Qu'un représentant de la Volksunie brandisse cette étude n'est pas innocent. Cela signifie qu'au niveau flamand, la revendication n'est plus financière mais bien politique !» et d'évoquer le scénario sous-jacent à toute régionalisation des soins de santé : «Une réforme des structures va amener inmanquablement à un changement des financements de la Sécu, le Gouvernement s'étant engagé dans le Pacte de stabilité et le vieillissement de la population aidant, on va vers une diminution de la part publique dans la Sécu et donc une individualisation des droits et c'est la porte ouverte à la privatisation, qui a, par ailleurs, déjà commencé de façon larvée...»

Pas de société sans solidarité !

Du côté du Front social pour la défense de la Sécurité sociale (appel lancé en septembre 97 à l'initiative de la Ligue des Familles et qui regroupe les principales mutualités du pays), **Werner Simon** rappel-

le que les transferts entre régions sont normaux, ils sont le ciment de la solidarité et ce qui forge la cohésion sociale d'une société. Mais selon lui les transferts ne vont peut-être pas dans le sens que l'on pense «*Le rapport Jadot, une des rares études à ne pas être contestée dans le domaine, montre que les transferts s'établissent sur un axe Est-Ouest autant que sur un axe Nord-Sud. Ce constat devrait amener d'aucuns à plus de circonspections dans l'utilisation de l'argument 'transferts'...*»

Si tout le monde semblait d'accord autour de la table pour considérer la scission des soins de santé, en particulier à Bruxelles, comme un aveuglement flamand, en revanche les remèdes envisagés pour parer à cette éventualité semblent quasi inexistantes. Sensibilisation des affiliés, lobbying auprès des partis ? On y réfléchit... on prépare des memorandums mais surtout, on voudrait pouvoir se consacrer à des enjeux plus importants, comme la privatisation de la Sécu, de plus en plus menaçante...

Catherine Morenville (Agence Alter)

Compte-rendu du Colloque organisé par Espace P. le 14/12/98

Nouvelles des membres

54

La prostitution en droit et le droit à la prostitution: 50 ans d'abolitionnisme

Dix ans d'existence, cela se fête... Espace P... et Payoke, deux associations travaillant dans le secteur de la prostitution ont décidé de célébrer ensemble cet anniversaire en incitant, à l'occasion d'un colloque national, notre société à s'interroger sur la place qu'elle accorde à cette problématique. Faut-il accorder un statut social et fiscal aux personnes prostituées, la question a été posée lors du colloque organisé au parlement européen, lieu symbolique de la citoyenneté, le 14 décembre dernier, colloque intitulé «la prostitution en droit et le droit à la prostitution».

Toute une série d'acteurs et actrices sont intervenus lors de cette journée: avocat(e), travailleuses à Espace P... et Payoke, inspecteur social au Ministère des affaires sociales, conseiller à l'Inasti, un employeur de personnes prostituées, des sociologues, le syndicat FGTB, quelques personnes travaillant dans le commerce du charme mais aussi l'ensemble des partis politiques démocratiques.

D'emblée Michel Vincineau, président d'Espace P..., introduit la journée en proposant toute une série de modifications du code pénal dont l'objectif est de dépénaliser les infractions liées à l'exercice de la prostitution. En effet, si la prostitution est légale, l'exercice

même de la prostitution est réprimée par le code pénal (incitation à la débauche, racolage, publicité, proxénétisme). Il propose de dépenaliser ces infractions et de sortir la prostituée du code pénal afin de la faire entrer dans le droit commun comme n'importe quel citoyen. Parce qu'aujourd'hui, il faut bien reconnaître que si la prostituée est presque une citoyenne à part entière pour le fisc, elle reste une délinquante aux yeux de la loi ! L'hypocrisie du système abolitionniste n'engendre que confusion et mépris sur le terrain. La partie consacrée à l'aspect légal de la prostitution a clairement montré l'échec de la pratique abolitionniste puisque ce système s'arroge en permanence le droit de juger de l'intégrité des personnes et de leur dignité. Ce système consacre la gestion de la prostitution aux communes qui arrêtent des règlements communaux qui interdisent la prostitution plutôt que de la gérer sereinement.

On a également perçu lors de cette journée d'étude, le flou et l'arbitraire des situations sociales et fiscales que vivent les personnes prostituées dans leur quotidien. On a évoqué par de nombreux exemples les dysfonctionnements actuels par rapport au statut d'indépendant et au statut de salarié qui permet toutes les interprétations et tous les abus. En effet, si les prostituées optent pour le statut d'indépendante, elles doivent avoir un numéro de TVA et un registre de commerce mais officiellement on ne pourra pas tenir compte de leurs revenus comme provenant de la prostitution. De plus, ce statut n'est absolument pas adéquat par rapport à la spécificité d'une carrière dans la prostitution. En effet, plus on est âgé dans la prostitution plus les revenus sont minimes ce qui ne correspond pas au statut des indépendants. Elles ne peuvent pas opter pour le statut de salariée puisque l'employeur serait alors poursuivi pour proxénétisme. Ce sont les personnes prostituées qui paient au quotidien l'addition de manque de clarté. Un constat renforcé par la table ronde clôturant la matinée où Patrick T, exploitant 13 bars et 60 employés à temps plein a justifié les difficultés à être employeur de prostituées alors que la loi le pénalisait en permanence, puisque la profession n'est pas reconnue officiellement.

De là l'idée de renforcer la défense syndicale d'un secteur boudé historiquement par les structures syndicales puisqu'il est effectivement difficile d'identifier l'employeur et les travailleurs dans ce type de relation de travail. Albert Faust, secrétaire général du SETCA, a rappelé l'expérience originale initiée par Espace P... qui était de créer une centrale syndicale pour les travailleuses dans le commerce du charme. Il reconnut qu'il ne fut pas facile de faire admettre cette idée au sein même de la structure syndicale.

La plate-forme européenne a permis de prendre le recul nécessaire par rapport aux différentes attitudes de gestion de la prostitution en Europe. La Hollande et l'Allemagne ont en effet opté pour une réglementation de la prostitution permettant aux personnes de pouvoir travailler officiellement comme prostituées. La Hollande a pris le pas de réglementer l'activité prostitutionnelle en vue également d'intensifier la répression à l'égard de la traite des êtres humains et principalement de la mafia russe. La Suède a par contre opté pour une pénalisation du client qui, en bout de course, ne fait que déplacer le phénomène dans la clandestinité. Aujourd'hui, les hommes suédois prennent le bateau jusqu'au Danemark pour avoir recours au service d'une professionnelle.

L'après-midi fut consacrée à une plate-forme politique qui a regroupé l'ensemble des partis démocratiques tant francophones que néerlandophones. On a bien constaté les divergences de point de vue entre le Nord et le Sud du pays, ceci n'est pas nouveau. Les partis flamands qui se sont exprimés (AGALEV, SP, VU) sont déjà sensibilisés aux options des associations de terrain en matière de gestion de la prostitution. Ils ne sont pas frileux par rapport à l'élaboration d'un statut social pour les personnes travaillant dans le commerce du charme. Quant aux partis francophones, si la représentante du PRL n'a pas pris position sur le sujet, les autres représentants des partis politiques francophones avaient quelques divergences de point de vue. ECOLO s'oppose fermement à l'élaboration d'un statut social et fiscal tout comme à un changement du code pénal, les représentants socialistes et sociaux-chrétiens sont beaucoup plus nuancés sur la question mais avouent que leur parti n'a pas une position commune et unanime sur la question. Quoiqu'il en soit, le PS et le PSC se sont engagés à ouvrir le débat au sein de leur parti dans les prochains mois.

Par ailleurs, Vera Dua, députée Agalev, qui a déposé une proposition de loi dépenalisant la prostitution, a interpellé au Sénat, le 14 janvier 1999, la Ministre des Affaires sociales, Magda De Galan, au sujet du statut social des personnes prostituées. Notant qu'en Belgique, plus de 20.000 personnes se prostituent, la sénatrice évoque les paradoxes sur cette question. Elle rappela en effet que si la prostitution n'est pas punissable en soi, le Code pénal a sévèrement pénalisé l'exercice de la prostitution. Elle note que plus on est tolérant, plus les attitudes des autorités publiques sont floues, plus cela marginalise les personnes et moins elles ont la possibilité d'abandonner la prostitution. Anne-Marie Lizin, également députée ne l'entend pas de cette oreille. Confondant sans cesse la prostitution avec la traite des êtres humains, la sénatrice qui ne veut pas entendre la différence de discours des

unes et des autres se perd dans des amalgames qui ne font pas progresser le débat.

Magda De Galan s'est dite sensibilisée à la question depuis de nombreuses années. Rappelant qu'elle a soutenu Espace P... depuis sa création lorsqu'elle était Ministre de la Santé à la Communauté française, elle souhaite que la question du statut soit l'objet d'un débat ouvert, et politique. Elle souhaite convoquer pour ce faire les responsables des administrations et parastataux afin de réfléchir au côté technique de la question. Elle réaffirme que le droit pénal reste un obstacle à la réglementation de la prostitution et renvoie dès lors le débat à la Chambre et au Sénat afin que cette réforme puisse avoir lieu même si les tensions politiques sur la question sont nombreuses. Le principal souci de la Ministre reste l'accès aux soins. Elle rappelle que grâce à l'intervention d'associations de terrain comme Espace P..., elle a pu élaborer sa réforme sur la grande accessibilité (assurabilité au niveau de la sécurité sociale) qui a permis à 300.000 personnes de réintégrer la Sécu et parmi lesquelles de nombreuses personnes prostituées.

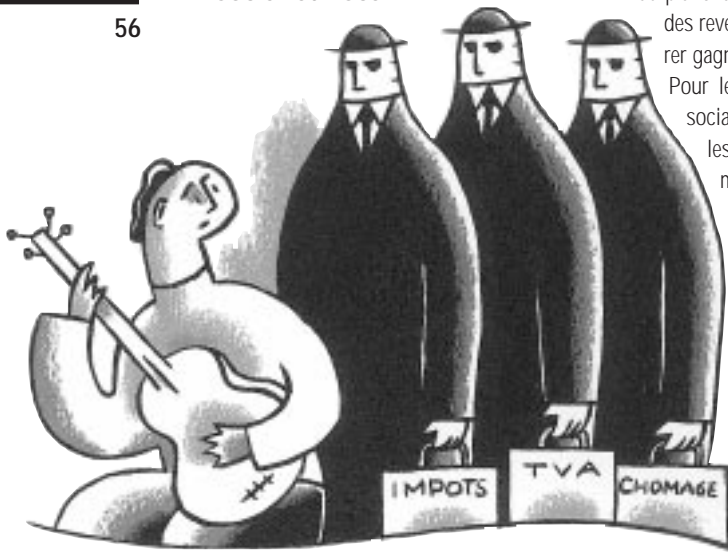
Magda De Galan ne souhaite pas un statut particulier à la prostitution car elle pense que cela les stigmatiserait encore plus. Par contre, elle pense qu'il est important d'aménager les statuts actuels en les toilettant selon les carences du terrain. Elle constate en effet que le revenu des travailleuses du sexe est plus important en début de carrière et diminue avec l'âge. Alors que les dépenses de santé sont plus importantes avec l'âge. En d'autres termes, plus les personnes vieillissent, plus leur capacité contributive diminue, plus elles peuvent cumuler des dépenses en soins de santé. Si on crée un statut spécifique, on diminue la solidarité entre contribuables. A noter que le statut d'indépendant comprend une couverture pour les gros risques mais ne couvre pas les petits risques ce qui peut handicaper les personnes prostituées qui devraient avoir recours à une assurance complémentaire. Si Vera Dua et la Ministre sont donc presque du même avis, il n'en reste pas moins que le chemin sera encore semé d'embûches vers une réglementation de la prostitution en Belgique. C'est un travail de longue haleine qu'Espace P... a décidé de mener d'un point de vue politique puisque ce débat concerne tout un chacun.

*Catherine François**

* Assistante sociale et licenciée en sciences de la famille et de la sexualité - vice-présidente du CBCS

Les artistes sont autant de voix qui s'expriment librement et qui forgent sans doute aussi l'identité d'un peuple, d'un pays. Pourtant chez nous, faire de cet art une «activité de plein exercice» relève du défi pur et simple: acteurs, sculpteurs, chanteurs, écrivains,... rament souvent pendant des années avant de pouvoir vivre de leur production... s'ils y arrivent un jour. Et pour les aider à y parvenir, rien n'existe dans notre système social et fiscal.

56



Il y a bien un statut spécifique pour les travailleurs du spectacle (acteurs, chanteurs, musiciens, danseurs,...) qui assimile ces derniers à des travailleurs salariés et imposent aux organisateurs de spectacle de payer des cotisations lorsqu'ils emploient ces artistes. Mais dans les faits, c'est rarement le cas et même lorsque cela se produit, cela ne permet pour autant d'accéder aux avantages découlant du régime des travailleurs salariés. En effet, pour bénéficier par exemple des allocations de chômage, il faut avoir presté un certain nombre de jours durant une année, condition à laquelle très peu d'artistes satis-

Artistes: y a-t-il un statut dans la salle?

font étant donné le caractère temporaire des engagements. Situation kafkaïenne, s'il en est: à défaut d'être engagés par les organisateurs de spectacle, ces mêmes artistes perçoivent des cachets qu'ils doivent déclarer au fisc et pour lesquels l'Inasti leur réclame des cotisations sociales d'indépendant. Or, leur assimilation à des travailleurs salariés les empêche de s'inscrire auprès d'une caisse d'allocations sociales d'indépendant.

Pour les plasticiens, les écrivains, les compositeurs,... cette assimilation n'existe pas et aucun statut particulier n'existe. Souvent, ils sont donc contraints d'endosser la qualité d'indépendant et doivent payer des cotisations sociales dont les montants (même au plancher) sont disproportionnés au regard des revenus que ces artistes peuvent espérer gagner, surtout en début d'activités.

Pour les artistes qui vivent d'allocations sociales (chômage, minimex), là aussi, les difficultés sont multiples, notamment celle qui les empêche de pratiquer leur art car il sont censés rester disponibles sur le marché de l'emploi. Pas question donc pour un danseur de s'entraîner, pour un chanteur de travailler sa voix ou pour une réalisatrice de travailler sur un scénario qui lui permettrait pourtant de décrocher un boulot.

Des espoirs déçus

Lors de cette législature, on aurait pu croire qu'une certaine volonté politique semblait poindre pour changer cet état de fait. En effet, quatre propositions de loi proposées par différents partis de la majorité et de l'opposition ont été discutées en sous-commission de la Chambre des représentants pendant près de deux ans. Parmi ces propositions, celle déposée par le P.S. et Ecolo-Agalev et rédigée par André Nayer, professeur à l'ULB, avait le mérite de présenter un projet de statut global pour tous les artistes (et non pour les seuls travailleurs du spectacle). Autre grand intérêt de cette proposition: le fait qu'elle proposait un système de financement alternatif de la sécurité sociale pour les cotisations sociales de ces artistes,

basé sur une taxe de 0,3% prélevée sur le chiffre d'affaires de toutes les entreprises qui distribuent ou utilisent des oeuvres artistiques lors de leurs activités.

Après deux ans de travaux parlementaires, aucun consensus n'a pu être dégagé entre partis de la majorité. Un groupe de travail inter-cabinets ministériels a été créé pour réfléchir à certains aménagements des régimes existants. Aujourd'hui, une étude a été commandée à 3 chercheurs universitaires (ULB-KUL-ULG) qui devront remettre le fruit de leur travaux en avril 2000 au plus tard. Rien n'est donc encore fait pour l'instant et ce, à quelques jours des élections. Quoi qu'il en soit, exit la création d'un statut propre aux artistes qui aurait permis une réelle reconnaissance du rôle joué par ceux-ci dans notre société.

Les artistes se rebiffent

Le seul et néanmoins grand intérêt que ces faux espoirs auront su générer réside dans le fait qu'une mobilisation des artistes d'abord éparse, puis davantage organisée a vu le jour. Il existe aujourd'hui une plate-forme nationale des artistes qui est constituée d'associations représentatives d'artistes des trois communautés linguistiques et de toutes disciplines. Ce qui est une première.

L'objectif de cette plate-forme: obtenir un statut pour les artistes confrontés pour l'instant à une situation d'un flou précisément artistique. Pour ce faire, elle demande au gouvernement fédéral et au Parlement, un moratoire suspendant toutes les poursuites administratives et judiciaires à l'encontre des artistes, l'ouverture de négociations au sujet d'un statut pour les artistes et l'octroi de moyens nécessaires afin de poursuivre ses missions de manière efficace. Si le fait d'aboutir à une solution ne devrait malheureusement plus survenir sous cette législature, espérons que cette mobilisation pourra porter ses fruits après juin 99.

Coordonnées de la Plate-forme nationale des artistes, c/o Maison des Auteurs/Huis van de auteurs, rue du Prince Royal 87, 1050 Bruxelles (02/736 23 48).

TOUTE HONTE BUE

«Notre époque sera marquée par le romantisme des apatrides. Déjà se forme l'image d'un univers où plus personne n'aura droit de cité. Dans tout citoyen d'aujourd'hui gît un métèque futur»

Cioran, Syllogismes de l'amertume

Comme toujours lorsque je rédige un papier pour le «...bis», je ne sais guère quand il sera publié. Probablement peu avant les élections.

Les «sans papier» occuperont-ils encore les églises? Auront-ils durci le mouvement ou, à l'inverse, devant l'aboulie gouvernementale, auront-ils abandonné l'avant-scène médiatique? Parlera-t-on encore du meurtre de Semira ADAMU ou, relégué aux faits divers de l'année 98, se sera-t-il estompé des mémoires? Je me garderai de tout pronostic mais je vous conseille, cela devient une manie monopolistique, l'achat d'un livre (bon marché) percutant⁽¹⁾.

Plutôt brochure que volume mais la quantité n'est jamais, au contraire, gage de qualité ou d'intérêt. Si les pages ne font pas nombre, les Auteurs bien.

Sarah de Sierra Leone, Mamadou de Guinée, James du Ghana, Oyinate du Nigéria... et j'en omet. Point commun : expérience des dits «centres fermés» et plus particulièrement du 127 bis.

Etes-vous déjà entrés dans un centre ouvert ?

Pour ne dissenter qu'à propos du seul que j'ai visité, Le Petit Château : atmosphère lourde et pesante, contrôle des entrées et sorties, absence de la moindre courtoisie entre pensionnaires, délabrement du bâti, propreté douteuse des lieux... Un de ces rares endroits qui ferait accroire en cette fausse maxime «L'oisiveté est mère de tous les vices.».

Néanmoins le paradis dans l'Univers comparé au 127 bis tel que narré par notre collectif de prosateurs. Sauf à mettre en doute leur témoignage, appelons un chat un chat et n'écrivons plus «centre fermé» mais «prison» ou, à tout le moins, pour céder à la mode des euphémismes «établissement pénitentiaire».

Vivons-nous en démocratie ?

Dans l'affirmative (il ne s'agit là que d'une hypothèse), je ne suis guère fier d'appartenir à ce «peuple» qui exerce le pouvoir.

Peuple qui enfreint sciemment le droit international pour donner une leçon de... démocratie à un tyran balkanique. Peuple qui se mobilise pour le virtuel accueil des Kosovars (musulmans mais blancs) alors qu'il demeure rare voire exceptionnel qu'une famille se propose d'accueillir l'un ou l'autre mineur non accompagné (souvent noir ou tsigane, il est vrai) moisissant dans un centre ouvert.

Je m'éloigne du sujet et je généralise. Exact; sous l'emprise de la colère, on perd le sens des nuances.

Cependant... ce peuple se laissera-t-il bercer par une soi-disant «circulaire régularisation» qui ne change strictement rien et n'empêchera absolument pas qu'un autre être humain embastillé chez nous répète ces paroles prémonitoires de Semira : «Les choses ont repris leur cours dans le centre (...) et à l'aéroport, où certains seraient capables de tuer.».



1) Collectif contre les expulsions, Les barbelés de la honte, Bruxelles, Ed. Luc Pire, 1998, 48 pages.

2) Op. cit., cote (1), p.25

Adeppi

Rue Prosper Mattys 25 - 1190 Forest
Rue de l'Enseignement 91
1000 Bruxelles
T. : 02/223.47.02 - F. : 02/223.47.03

Apprentissage Professionnel et Réinsertion Economique et Sociale - APRES

Rue Prosper Mattys 25 - 1190 Forest
Rue de l'Enseignement 91
1000 Bruxelles
T. : 02/219.57.90

Association Molenbeekoise d'Insertion Socio-professionnelle - AMIS

Rue Vandenboogaerde 66
Quai du Hainaut 29
1080 Molenbeek-Saint-Jean
T. : 02/414.20.63 - F. : 02/414.19.91

Association de Parents d'Enfants déficients Auditifs Francophones - APEDAF

Rue Jean Blockx 15 - 1030 Schaerbeek
Rue Van Eyck 11a/5 - 1050 Ixelles
T. : 02/644.66.77 - F. : 02/640.20.44

Avocats sans frontières

Avenue de la Toison d'Or 65 - 1060 Saint-Gilles
Rue de l'Enseignement 91
1000 Bruxelles
T. : 02/223.36.54 - F. : 02/223.36.14

Bureaux de Quartiers

Rue de l'Orme 8 - 1040 Bruxelles
Rue du Noyer 344 - 1030 Schaerbeek
T. : 02/733.43.95 - F. : 02/733.43.95

Cenforgil

Chaussée de Waterloo 255
Rue de la Victoire 26 - 1060 Saint-Gilles
T. : 02/543.16.60 - F. : 02/543.16.69

Centre d'Accueil et d'Information

Jeunesse de Bruxelles - INFOR JEUNES
Rue Marché-aux-Herbes 27

Accueil des jeunes
Rue Sainte-Catherine 9a
1000 Bruxelles
T. : 02/514.41.11

Siège administratif
Rue d'Alost 7/11 - 1000 Bruxelles
T. : 02/512.33.19 - F. : 02/502.20.05

Centre d'Action Sociale Globale de Wolu-Service

Boulevard Brand Whitlock 105
Avenue Andromède 63/2
1200 Woluwé-Saint-Lambert
T. : 02/761.11.80 - F. : 02/761.11.81
(Le service recherche d'emploi reste à l'ancienne adresse)

Centre d'Education en Milieu Ouvert - CEMO

Chaussée de Waterloo 255
Rue de Parme 86 - 1060 Saint-Gilles
T. : 02/348.55.58 - F. : 02/537.97.84

Centre d'Etude pour l'Activité Médico-Sociale et Association pour la Diffusion de l'Information Médico-Sociale - CPGADIM

Avenue du Martin Pêcheur 21
Avenue du Col-Vert 3
1170 Watermael-Boitsfort
T. : 02/675.75.00 - F. : 02/675.35.94

Centre de Formation-Insertion Le Grain - CEFIG

Chaussée de Haecht 66
1210 Saint-Josse-Ten-Noode
Rue de Terre Neuve 13-15
1000 Bruxelles
T. : 02/503.18.13 - F. : 02/503.18.13

Centre d'Information et de Documentation pour Jeunes

Rue Haute 88
Rue de Laeken 120 - 1000 Bruxelles
T. : 02/219.54.12 - F. : 02/218.78.03

Centre de Recherche et d'Intervention sur les Dynamiques Institutionnelles et Sociales - CRIDIS

Avenue de l'Hippodrome 60/28
1050 Ixelles
Rue Anatole France 90
1030 Schaerbeek
T. : 02/241.43.04 - F. : 02/241.13.97

Collectif Formation Société - CFS

Chaussée de Waterloo 255
Rue de la Victoire 26 - 1060 Saint-Gilles
T. : 02/538.87.48 - F. : 02/543.03.09

Coordination Inter-Régionale des Associations et de leurs Travailleurs - CIRAT

Boulevard Brand Whitlock 105
1200 Woluwé-Saint-Lambert
Rue de l'Enseignement 91
1000 Bruxelles
T. : 02/217.62.01 - F. : 02/217.62.01

Fédération des Associations Sociales et de Santé - FASS

Boulevard Brand Whitlock 105
1200 Woluwé-Saint-Lambert
Rue de l'Enseignement 91
1000 Bruxelles
T. : 02/223.37.74 - F. : 02/223.37.75

Fédération des Centres de Service Social - FCSS

Boulevard Brand Whitlock 105
1200 Woluwé-Saint-Lambert
Rue de l'Enseignement 91
1000 Bruxelles
T. : 02/223.37.74 - F. : 02/223.37.75

Fédération des Centres de Service Social Bicommunautaires de la Région de Bruxelles-Capitale - FCSSB

Boulevard Brand Whitlock 105
1200 Woluwé-Saint-Lambert
Rue de l'Enseignement 91
1000 Bruxelles
T. : 02/223.37.74 - F. : 02/223.37.75

Fédération Francophone des Sourds de Belgique - FFSB

Rue du Commerce 79 - 1000 Bruxelles
Rue Van Eyck 11/4 - 1050 Ixelles
T. : 02/644.69.01 - F. : 02/644.68.44

Handicapés et Informatique

Rue de l'Opale 108
Avenue de Roodebeek 89
1030 Schaerbeek
T. : 02/655.54.88 - F. : 02/655.59.57

Ligue des Droits de l'Homme

Rue Watteu 6
Rue de l'Enseignement 91
T. : 02/209.62.80 - F. : 02/209.63.80

Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente - LEEP

Place Rouppe 29
Rue De Lengentier 1a
1000 Bruxelles
T. : 02/511.25.87 - F. : 02/511.25.87

Maison de la Famille

Rue de l'Alliance 20
Rue de Liedekerke 112
1210 Saint-Josse-Ten-Noode
T. : 02/220.26.60 (61) - 220.28.43 (44)
F. : 02/219.70.64

Observatoire International des Prisons

Rue Watteu 6
Rue de l'Enseignement 91
1000 Bruxelles
T. : 02/223.45.85 - F. : 02/209.63.80

SOS Mut

T. : 02/626.88.00
T. : 02/546.15.80

INFOR JEUNES à créé 4 «point-relais»:> *Anderlecht*

c/o Foyer Culturel d'Anderlecht
Rue d'Aumale 67 - 1070 Bruxelles
T. 02/522.74.07

lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15h à 17h et
mercredi de 14h à 18h.

> *Auderghem*

c/o Maison de quartier «Le Pavillon»
Chaussée de Wavre 1144
1160 Auderghem
T. 02/742.31.48

lundi, mardi, mercredi de 13h30 à 18h - jeudi
de 13h30 à 17h et vendredi de 13h30 à 16h.

> *Molenbeek*

c/o Maison de quartier «La petite maison dans
la ville»

Rue des Béguines 24
1080 Molenbeek-Saint-Jean
T. 02/410.76.08

lundi de 10h30 à 14h30 - mercredi de 13h à
17h et vendredi de 8h30 à 12h30.

> *Saint-Gilles*

c/o Cenforjil
Rue de la Victoire 26 - 1060 Saint-Gilles
T. 02/543.16.78

mercredi et vendredi de 12h à 18h.

Projet Lama*Nouvelle antenne*

Curehall
Rue Ropsy Chaudron 7 - 1070 Anderlecht
T. : 02/534.33.52 - F. : 02/521.87.73

**Service de médiation de dettes de
l'intersecteur Psy-Nord-Ouest**

Rue d'Ostende 26
1080 Molenbeek-Saint-Jean
T. : 02/410.01.95

*Le Centre de Guidance de Molenbeek, en colla-
boration avec les services de santé mentale
«Nouveau Centre Primavera» et «Le Norois», a
créé un service de médiation de dettes de secon-
de ligne.*

Sièges d'activités> *Nouveau Centre Primavera*

Rue Stanislas Legrelle 48 - 1090 Jette
T. : 02/428.90.04

> *Le Norois*

Rue Ernest Salu 74 - 1020 Laeken
T. : 02/478.82.40
Mardi de 9h à 15h

> *Centre de Guidance de Molenbeek*

Rue d'Ostende 26
1080 Molenbeek-Saint-Jean
T. : 02/410.01.95
Mercredi de 9h à 15h

L'Arbre de Vie

Rue Vandenschrieck 73 - 1090 Jette
T. : 02/428.21.24 pendant les permanences
T. : 02/762.34.35 en dehors des permanences

*Lieu d'accueil spécifique destiné aux enfants
(1 mois à 4 ans) de femmes marginalisées.*

*Par cet accueil, l'asbl veut mettre en oeuvre une
action de prévention en repérant les signes pré-
coces de souffrance et de détresse de l'enfant
pour éviter la chronicité des symptômes. Elle
veut également soutenir et accompagner les
mères concernées dans leur fonction parentale.*

Permanence

*Accueil et permanences téléphoniques :
lundi, mercredi et vendredi de 9h à 17h30.*

**Association de Psychologues et
Psychiatres Experts Francophones en
Maltraitance et Abus Sexuel d'Enfants -
APPEFMASE**

c/o Mme Sabine Baudoux
Rue Jourdan 64 - 1060 Saint-Gilles
T. : 02/542.59.80 - F. : 02/542.59.81

Activités

*organisation de séminaires, des journées de tra-
vail, projets de publications.*

**Association des Centres et Services
Bruxellois pour Personnes Handicapées**

Chaussée de Waterloo 1504a - 1180 Uccle
T. : 02/373.52.12 - F. : 02/373.52.09

*C'est une fédération professionnelle de centres et
services bruxellois qui visent à assurer l'épa-
nouissement et l'insertion sociale les plus com-
plets possible aux personnes (enfants et adultes)
présentant un handicap, en vue de promouvoir la
qualité de leur action (éducative, psychologique,
sociale, thérapeutique, médicale, formative, ...)*

La Lice

Chaussée de Wavre 520 - 1040 Etterbeek
T. : 02/646.73.24 - 646.27.97
F. : 02/646.41.32

*Unité ambulatoire de soins des troubles de la
relation précoce du jeune enfant (0 à 3 ans) et
de sa famille. Le travail thérapeutique s'effectue
dans les différents lieux de vie de l'enfant ou au
siège de l'association en partenariat avec le
réseau des intervenants médico-psycho-sociaux
de première ligne.*

Le Jardin de Yasmine

c/o Ecole communale n° 3
Rue Rogier 188 - 1030 Schaerbeek
T. : 02/245.32.58

Dépend du CPAS de Schaerbeek

*Halte-garderie pour enfants de 1 an à 2,5 ans
(l'accueil des bébés reste exceptionnel).*

But

*- Accueil des enfants dont les parents effectuent
des démarches en vue de leur intégration (une
formation, recherche un emploi ...).
- Faciliter la socialisation et l'intégration des
petits.*

Proximité Santé - PROXISANTE

Rue Malibran 39 - 1050 Bruxelles
T. 02/648.58.20 - F. : 02/644.51.33

*Service de livraison à domicile de petits matériels
divers. Actuellement l'équipe livre l'ensemble du
matériel d'incontinence. Ce service travaille en
collaboration avec des services d'aides et de
soins à domicile. Initiative de la FIAS.*

SAMU SOCIAL**Service Ambulatoire d'Urgence Sociale
de Bruxelles-Capitale**

Rue des Six Jetons 70 - 1000 Bruxelles
T. : 02/513.48.52, 0800/99.340 (numéro vert)
F. : 02/428.36.57

*Service ambulatoire d'urgence sociale qui a pour
mission de répondre aux situations de détresse
et d'urgence sociale par un travail de rencontre,
d'écoute et d'aide aux personnes se trouvant
dans une situation sociale critique.*

*Le Samu Social tire sa spécificité d'une dyna-
mique entre un travail de jour et un travail de
nuit : la nuit par la rencontre et l'accueil ; le
jour par l'orientation et l'information.*

*Le dispositif du Samu Social est opérationnel
grâce aux synergies qu'il développe avec les
intervenants sociaux et de la santé travaillant
sur le territoire de Bruxelles-Capitale.*

*Le Samu Social a pour objectif de mettre sur
pied un Observatoire de la grande exclusion à
Bruxelles.*

**Union Francophone des Entreprises non
marchandes - UFENM***Siège social*

c/o Union Nationale des Mutualités socialistes
Chaussée de Waterloo 182 - 5022 Saint-Servais

Siège administratif

c/o CENM-CSPO
Avenue Adolphe Lacomblé 59-61
1030 Schaerbeek

T. 02/732.50.60 - F. : 02/736.75.06
*Confédération intersectorielle pluraliste représen-
tative des employeurs du secteur privé et public
non marchand francophone et germanophone.*



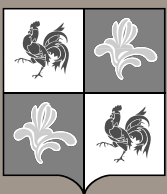
Renseignements fournis par le

Centre de Documentation et de Coordination Sociales

Rue du Champs de Mars 25 - 1050 Bruxelles
Tél 02/511 08 00 - Fax 02/512 25 44.
Personne de contact : Catherine Giet.

N'oubliez pas que tout complément d'information (photocopies des statuts
d'a.s.b.l., articles de presse concernant l'ensemble des domaines de l'actualité
sociale) peut être obtenu sur simple demande ou sur place.

ACTION VIVRE ENSEMBLE
 AIGUILLAGES
 ASSOCIATION CHRÉTIENNE DES INVALIDES ET DES HANDICAPÉS
 ASSOCIATION DES CENTRES DE COORDINATION DE SOINS ET SERVICES À DOMICILE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
 ASSOCIATION DES ERGOTHÉRAPEUTES
 ASSOCIATION DES MAISONS D'ACCUEIL
 ASSOCIATION DES SERVICES D'AIDE AUX PERSONNES AGÉES
 ASSOCIATION FRANCOPHONE D'AIDE AUX HANDICAPÉS MENTAUX
 ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNAUTÉS EDUCATIVES
 ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'ÉTUDE DU VIEILLISSEMENT
 ASSOCIATION POUR LE VOLONTARIAT
 ASSOCIATION SOCIALISTE DES ASSISTANTS SOCIAUX
 BOUTIQUE DE GESTION
 BRUXELLES ASSISTANCE - TROISIÈME MILLENAIRE
 BRUXELLES LAÏQUE
 CENTRE DE SERVICES ET D'AIDE À DOMICILE
 CENTRE BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE
 CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE COORDINATION SOCIALES
 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN ANIMATION SOCIALE
 CENTRE DE TÉLÉ-ACCUEIL
 CONFÉDÉRATION CHRÉTIENNE DES INSTITUTIONS SOCIALES ET DE SANTÉ
 COORDINATION BRUXELLOISE DES INSTITUTIONS SOCIALES ET DE SANTÉ
 COORDINATION BRUXELLOISE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION DES FEMMES
 COORDINATION LAÏQUE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ
 ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS
 ENTRAIDE DES TRAVAILLEUSES
 EQUIPES D'ENTRAIDE
 ESPACE P.
 FAMILLE D'ACCUEIL ODILE HENRI
 FÉDÉRATION BELGE FRANCOPHONE DES CENTRES DE CONSULTATIONS CONJUGALES ET DE PLANNING FAMILIAL
 FÉDÉRATION BRUXELLOISE FRANCOPHONE DES INSTITUTIONS POUR TOXICOMANES
 FÉDÉRATION DES CENTRES DE SERVICE SOCIAL
 FÉDÉRATION DES INITIATIVES D'ACTION SOCIALE
 FÉDÉRATION DES INSTITUTIONS DE PREVENTION EDUCATIVE
 FÉDÉRATION DES INSTITUTIONS MÉDICO-SOCIALES
 FÉDÉRATION DES INSTITUTIONS SOCIALES ET DE SANTÉ
 FÉDÉRATION DES MAISONS DE JEUNES EN MILIEU POPULAIRE
 FÉDÉRATION DES MAISONS DE REPOS PRIVÉES DE BELGIQUE
 FÉDÉRATION DES MAISONS MÉDICALES ET DES COLLECTIFS DE SANTÉ FRANCOPHONES
 FÉDÉRATION DES MUTUALITÉS SOCIALISTES DU BRABANT (Service bien-être et santé)
 FÉDÉRATION FRANCOPHONE BELGE POUR LE PLANNING FAMILIAL ET L'EDUCATION SEXUELLE
 FÉDÉRATION NATIONALE POUR LA PROMOTION DES HANDICAPÉS
 FÉDÉRATION SAINT-MICHEL
 FÉDÉRATION SOCIALISTE DES PENSIONNÉS
 FONDATION CONTRE LES AFFECTIONS RESPIRATOIRES ET L'EDUCATION À LA SANTE
 FONDATION JULIE RENSON
 FONDS DU LOGEMENT DES FAMILLES DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
 FORUM BRUXELLOIS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
 GRANDIR ENSEMBLE
 HAUTE ECOLE LIBRE DE BRUXELLES ILYA PRIGOGINE - DÉPARTEMENT SOCIAL
 HAUTE ECOLE PAUL-HENRI SPAAK - DÉPARTEMENT SOCIAL
 INFOR-FEMMES
 INFOR-HOMES
 INFOR-JEUNES
 INSTITUT CARDIJN
 INSTITUT SUPÉRIEUR DE FORMATION SOCIALE ET COMMUNICATION
 L'ESCALE
 LIGUE BRAILLE
 LIGUE BRUXELLOISE FRANCOPHONE POUR LA SANTÉ MENTALE
 LIGUE DES FAMILLES
 LIRE ET ECRIRE
 MOUVEMENT DU NID
 MOUVEMENT INTERNATIONAL A.T.D. - QUART-MONDE
 SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPÉES
 SERVICE LAÏQUE DE PARRAINAGE
 SERVICE LAÏQUE D'AIDE AUX PERSONNES
 SOLIDARITÉS NOUVELLES - PROMOTION DES DROITS SOCIAUX
 SYNDICAT DES LOCATAIRES
 SYNERGIE
 UNION CHRÉTIENNE DES PENSIONNÉS



Avec le soutien de la Commission
 communautaire française de la Région
 de Bruxelles-Capitale